

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 5 février 2014

POINT II :
Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 22 pour (unanimité) : le procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2013 après prise en compte de la modification demandée.

Dijon, le 7 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2013

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013
--

Collège A

Monsieur Alain BONNIN,

Madame Annie VINTER (procuration à Vincent MAUFOY le matin, présente l'après-midi)

Messieurs Alain DEREUX (procuration à Samuel MERCIER le matin, présent l'après-midi),
Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Absent : Monsieur Eric LOQUIN.

Collège B

Madame Marie-Geneviève GERRER,

Messieurs Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS (procuration à Jean-Philippe ROLIN, présent à partir de 17h), Laurent BRACHAIS,

Madame Laurence MAUREL,

Monsieur Pierre PELLENIARD (présent le matin, procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN l'après-midi).

Collège IATSS

Messieurs Olivier LALOUETTE (procuration à Jean-Baptiste BACCON le matin, à Charles ROZOY l'après-midi), Jean-Emmanuel ROLLIN, Cédric CLERC.

Collège usagers

Messieurs Thomas MONNET-POUPON, Reda AMRANI-JOUTEY (procuration à Thomas MONNET-POUPON), Jean-Baptiste BACCON (le matin) suppléé par Charles ROZOY l'après-midi, Mikael SALLE (suppléé par Vincent MAUFOY), Thibault GOURDET (procuration à Laurence MAUREL).

Personnalités extérieures

Messieurs José ALMEIDA (procuration à Annie VINTER l'après-midi), Jacques BAHJ (procuration à Alain BONNIN),

Mesdames Elisabeth BEAU (présente l'après-midi), Clotilde MARSEAULT (procuration à Laurent BRACHAIS),

Monsieur Bertrand THIBAUT (procuration à Marie-Geneviève GERRER).

Excusé : François PATRIAT

Absents : Pierre GUEZ, Denis LEPICIER

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Marie-France MATHIEU, Adjointe à la Directrice Générale des Services,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Gilles GENET, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon,
Chancelière de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président du CFVU,

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD,

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,

Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,

Madame Bénédicte FORTIER, conseillère spéciale à l'internationalisation des activités universitaires,

Madame Joelle SOTTY pour le point III.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	2
II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 novembre 2013	4
III) Questions relatives aux Ressources Humaines	5
- Ajustement de la campagne d'emploi enseignants 2014.....	5
IV) Compte rendu des travaux du CEVU du 05 décembre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la formation et de la vie universitaire.....	7
1. Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la Formation pour l'année 2014.....	8
2. Paramétrages de l'application Admission Post-Bac session 2014 - capacités d'accueil....	9
3. Compte rendu de la Commission FSDIE du 21 novembre 2013	16
4. Compte-rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 26 novembre 2013 ..	17
- Appel à projet pour la duplication en anglais d'un ou deux M2.....	17
- Projets de partenariat avec des universités étrangères.....	20
- Création d'un diplôme d'université « Aromathérapie ».....	21
- Examen des modalités de contrôle des connaissances du Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques - 4ème année.....	22
- Demandes de modification des fiches filières - rentrée 2013 et 2014.....	22
V) Rapport des travaux du CS du 04 décembre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la recherche.....	24
1. Reversement à la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) d'une subvention de 75 000 euros au titre de l'Appel à Projets BQR PRES 2014.....	24
2. Affectation d'une dotation financière pour le LEDI et le CREGO	25
VI) Compte rendu des travaux du CT du 10 décembre 2013.....	26
- Nouvelle organisation des services.....	26
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	46
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	46
2. Compte rendu des conventions hors subvention	46
VIII) Questions statutaires.....	47
1. Statuts de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon (IAE)	47
2. Statuts de l'UFR des sciences de Santé	48
3. Statuts des sites territoriaux : modification des statuts des sites d'Auxerre et de Nevers et création des sites du Creusot de Chalon et de Mâcon.....	54
4. Statuts de l'ESPE.....	56
5. Élection d'un représentant étudiant du Conseil Scientifique au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD).....	61
IX) Questions financières	61
1. Vote du budget 2014 et du plafond d'emplois	61
2. Autonomisation financière de l'ICB, de l'ICMUB et du LEAD.....	75
3. Remises gracieuses et admissions de créances en irrécouvrable	80
4. Reconduction de l'autorisation donnée au CA de décembre 2011, de ne pas consolider les comptes de la filiale pour 2012 et 2013.....	82
7. Complément de dérogation à l'arrêté du 03 juillet 2006, relatif à la prise en charge des frais d'hébergement	84
5. Tarifs, Propositions d'attribution (subventions, bourses, prix), droits d'inscription (associations, colloques).....	86
6. Sorties d'inventaire.....	86
Motion.....	86
X) Approbation du rapport annuel d'activité présenté par le Président	91
XI) Questions relatives au patrimoine immobilier	97
1. Transfert d'affectation du bâtiment Épiculture de l'uB à AgroSup.....	97
2. Déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier dénommé « IUFM de Chalon »	99
XII) Questions diverses	100

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013)

*(La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Chers collègues, chers amis, bonjour. Merci d'être présents pour ce long conseil d'administration. L'ordre du jour est chargé. Vous avez compris que cela nous imposait de pouvoir travailler sur la journée pour qu'on puisse conduire les débats dans de bonnes conditions.

En introduction à ce conseil d'administration, plusieurs informations importantes... Oui, Monsieur Rollin. Pardon.

M. Rollin.- Je souhaiterais faire une déclaration en ce début de conseil.

Le Président.- Oui, allez-y.

M. Rollin.- D'abord, je voudrais faire cette déclaration au nom des élus du SNASUB. Je ne vous cache pas que si vous prenez les archives des conseils d'administration, vous vous apercevrez que c'est vraiment extraordinaire quand le SNASUB fait une déclaration au sein du conseil d'administration. Pour nous, la situation devient catastrophique.

« Déclaration des élus du SNASUB au conseil d'administration de l'université de Bourgogne du 18 décembre.

Monsieur le Président, les élus du SNASUB siégeant dans les différentes instances de l'université de Bourgogne (conseil d'administration, comité technique, comité hygiène sécurité et conditions de travail) souhaitent par cette déclaration vous exprimer leur sentiment sur votre gouvernance de notre université vingt mois après votre prise de fonctions.

Un seul mot pour le résumer : assez ! Assez de voir la situation des personnels BIATSS se dégrader, tant dans l'exercice de leurs fonctions que dans leur environnement de travail, alors que vous aviez présenté la prévention et la lutte contre les risques psychosociaux comme une priorité.

En regard de vos promesses, nous attendions donc une mise en œuvre rapide des propositions formulées dès le mois de juin par le groupe de travail sur les RPS, mandaté par le CHSCT.

Assez de constater que vous n'avez pas tenu votre engagement pris devant le CHSCT et le comité technique au mois de juin de ne pas rattacher partiellement ou totalement le service social auprès du service BIATSS afin d'assurer aux

personnels la confidentialité de leurs démarches, bien difficiles à effectuer pour certains d'entre eux.

Assez de ces changements à la tête des services centraux qui déstabilisent les services et les personnels, mis devant le fait accompli. Les personnels ressentent cette réorganisation des services non comme une réorganisation mais comme une reprise en main.

Assez que les personnels soient changés de services ou de missions dans le plus grand mépris de la personne.

Assez que vous ne considériez le CHSCT et le CT que comme une étape obligatoire à laquelle la loi vous oblige et non comme de véritables lieux de concertation. Respectez au moins leur vote. Sept voix contre et deux abstentions ne font pas un vote positif, ne vous en déplaise, Monsieur le Président.

Vous avez suscité de l'espoir chez les BIATSS d'une autre gestion des personnels. C'est pourquoi nous, élus SNASUB, avons participé à des rencontres avec la direction de l'université en espérant y être écoutés. Mais finalement, grand nombre des collègues se sentent trahis voire ignorés.

La concertation n'est pas de la communication, ce sont des actes.

Merci. »

Le Président.- Bien. Merci, Monsieur Rollin. Je pense qu'on aura l'occasion, dans le cadre des différents points de l'ordre du jour qui seront abordés dans ce conseil d'administration, de répondre à un certain nombre des questions que vous soulevez.

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Le Président.- Je commence par les questions générales pour vous dire que parmi les événements importants qui se sont déroulés depuis notre dernier conseil d'administration, la Société d'Accélération de Transfert de Technologie Grand Est (SATT) a été créée officiellement le 28 novembre.

Le 28 novembre a donc eu lieu la dernière assemblée générale d'uB Filiale qui se transformait en SATT et avait lieu le premier conseil d'administration de création de la SATT.

Le PDG de la SATT a été recruté. C'est l'actuel PDG de la SATT Nord. Il prendra ses fonctions dans quelques semaines dans la mesure où il a lui-même besoin d'assurer sa succession à la direction de la SATT Nord. Il devrait donc arriver dans les quelques semaines qui viennent à la tête de la SATT Grand Est.

Catherine Guillemin qui dirigeait la filiale de l'université de Bourgogne assure l'intérim.

C'est un dossier important qui a été complexe à mener au cours des 12 à 18 mois passés. On aura peut-être l'occasion d'en parler avec la présentation du rapport annuel d'activité. C'est un dossier qui a permis également de construire un bon niveau de confiance et de collaboration avec l'université de Franche-Comté et les autres établissements du périmètre géographique de la SATT.

Mme Gerrer.- Ensuite, on aurait voulu communiquer de nouveau, tout au moins faire un point sur l'ESPE, et vous dire que le premier conseil de l'ESPE s'est tenu le vendredi 6 décembre. Lors de ce conseil plénier a été élu le président, Monsieur Forestier, ancien recteur.

Pour la direction, en tant que directeur ou directrice, il y avait deux candidats. C'est finalement Sophie Morlaix dont le dossier était extrêmement bien présenté qui a été élue.

D'autre part, lors de ce premier conseil plénier ont été examinés les statuts que nous allons, bien sûr, nous-mêmes en CA retrouver en point VIII.

Je voulais dire que ce chantier est vraiment difficile. Il a mobilisé énormément de gens sur le campus. C'est également un dossier extrêmement sensible. Il est maintenant en ordre de marche, et je voulais en profiter pour remercier tous ceux qui s'y étaient impliqués.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève.

Parmi les grands dossiers sur lesquels on a également avancé et qui ont été finalisés au cours de ce mois, la mise en place, et c'était lundi 9 décembre, d'un conseil d'orientation stratégique sur l'ensemble des plates-formes et plateaux techniques du Grand Campus dijonnais. Cette mise en place venait clôturer une année de réflexion et de travail entre tous les établissements qui constituent notre Grand Campus pour construire collégalement et collectivement une vraie gouvernance partagée au niveau des plates-formes et des plateaux techniques qui sont des enjeux essentiels pour la visibilité de l'université, pour la visibilité du Grand Campus et pour les interfaces que nous sommes capables de construire avec le monde économique.

Ce conseil d'orientation stratégique des plates-formes est maintenant installé. Il va tenir sa première réunion au début du mois de janvier. Il aura un rôle à la fois de réflexion et de conseil vis-à-vis des directeurs d'établissements qui constituent le Grand Campus dijonnais de façon à nous permettre une politique des plates-formes qui soit véritablement harmonisée, permettre notamment la mise sous assurance qualité progressive de nos plates-formes, et essayer de construire progressivement une convergence entre les plates-formes et les grands axes scientifiques de notre campus dijonnais.

Mme Gerrer.- Un autre point, vous vous souvenez qu'on avait évoqué lors du dernier CA la démission de Jean-Pierre Rey, doyen de l'UFR STAPS. Les élections ont eu lieu pour élire un nouveau doyen. C'est Lionel Crognier qui a été élu le 10 décembre dernier. Il prendra ses fonctions le 2 janvier.

Le Président.- Un autre élément important et récent qui s'insère dans la réflexion conjointe que nous avons sur la construction de l'espace Bourgogne Franche-Comté de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je voudrais vous dire que la semaine passée, le conseil d'administration d'AgroSup a voté à l'unanimité ou la quasi-unanimité, à l'unanimité moins une voix, la demande que fait AgroSup d'intégrer la communauté d'universités et d'établissements que nous sommes en train de construire. Voilà un fait nouveau dans le paysage puisque jusqu'ici, seules l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté avaient, par un vote de leur conseil d'administration, exprimé la volonté d'intégrer cette communauté d'universités et d'établissements. C'est indéniablement quelque chose dont on va parler vendredi prochain à Besançon où nous sommes réunis avec l'ensemble des établissements des deux régions et avec, à la fois, la DGESIP et la DGRI pour discuter précisément autour de ce projet de communauté, pour discuter autour du futur contrat de site Bourgogne Franche-Comté et pour discuter autour de

l'Idex. L'idée est donc qu'on puisse vraiment tous ensemble jeter les bases d'une coopération interrégionale qui soit la plus efficace possible.

Mme Gerrer.- J'aurais pu au moins avoir la présence d'esprit d'adresser évidemment toutes nos félicitations à Lionel Crognier et lui souhaiter tous nos meilleurs vœux d'un beau décanat pour l'UFR STAPS.

Dernier point pour ces informations, les postes Fioraso. Vous savez qu'on a attendu très longtemps. On était un peu dans l'expectative et de manière complètement officieuse, nous avons appris que l'université de Bourgogne obtenait huit postes Fioraso. Nous en avons douze l'année dernière mais dans la mesure où les règles de distribution ont été modifiées, nous en avons huit cette année.

C'est une information, pour l'instant encore, complètement officieuse. Aucune information officielle. Bien entendu, nous en discuterons et nous étudierons la répartition courant janvier. Pour l'instant, nous en attendons l'information officielle.

Le Président.- Oui, nous l'avons eu par voie de presse, par l'agence AEF, comme beaucoup d'établissements, et probablement je pense que la notification officielle nous sera transmise vendredi à l'occasion des visites des deux directions générales du ministère.

Voilà ce qu'on souhaitait vous transmettre comme informations sur les grands événements qui se sont déroulés depuis notre dernier conseil d'administration.

On peut prendre quelques minutes pour des questions sur ces différents points si vous le souhaitez. Et si vous n'avez pas de questions particulières sur ces différents points d'informations générales, on va entrer dans l'ordre du jour par l'approbation du PV du CA du 20 novembre.

Mme Gerrer.- Laurence Maurel.

Mme Maurel.- Mes collègues de l'ESPE qui sont élus au sein du conseil d'école m'ont demandé de vous reposer la question qu'ils vous ont posée en vous envoyant des courriers, à savoir qu'ils n'ont toujours pas été destinataires des statuts tels qu'ils ont été proposés à la réécriture lors du dernier conseil d'école ainsi que du budget. Je me fais ici leur porte-parole pour reposer la question officiellement à l'équipe de direction.

Le Président.- On va valider les statuts aujourd'hui. L'explication est simple. En fait, les statuts de l'ESPE, vous l'avez compris, j'anticipe les débats de cet après-midi, ont été préparés par une commission *ad hoc* qui n'est pas la commission des statuts de l'établissement. Ils n'ont pu être soumis au conseil plénier de l'ESPE que le vendredi 6 décembre qui était la première réunion du conseil plénier. Ils ont été discutés en conseil plénier de l'ESPE le 6 décembre. Nous devons donc les voter puisque c'est nous qui devons les examiner et les voter cet après-midi. Ensuite, ils seront, bien entendu, un document qui deviendra public comme l'ensemble des documents qui sont votés par notre conseil d'administration.

II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 novembre 2013

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal.

Avez-vous des modifications à apporter ?
Louis ?

M. de Mesnard.- Oui, j'ai une phrase.

Mme Gerrer.- Je la lis ? Oui, comme tu étais là, je me demandais si tu allais prendre la parole. Je lis bêtement : Louis de Mesnard demande une modification de ses propos page 48 en haut, remplacer « arrêter de les démanteler » par « ou de les prolonger » qui correspond mieux à ce qu'il voulait dire. Dit dans la phrase, cela n'a pas de sens.

M. de Mesnard.- Oui, parce que cela n'a aucun sens sinon.

Mme Gerrer.- C'est un peu le problème des *verbatim*. Quand on suit parfaitement sa pensée, parfois cela déraile.

M. de Mesnard.- Oui. Sinon, la phrase était bien...

Mme Gerrer.- Mais on s'est bien engagé à ne rien modifier. Donc forcément, c'est là où votre relecture est importante.

À part cette modification, bien sûr, dont on prend note, avez-vous d'autres modifications que vous souhaitez ? Non, donc je vous propose de passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

M. Rollin.- J'étais absent.

Mme Gerrer.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. Donc une non-prise de part au vote.

18 pour, 1 non-participation

III) Questions relatives aux Ressources Humaines

- Ajustement de la campagne d'emploi enseignants 2014

Le Président.- Merci beaucoup. Le point suivant à l'ordre du jour est un point relatif à la campagne d'emploi enseignants au titre de l'année 2014. Samuel, tu vas peut-être venir près de nous pour faire la présentation. Il s'agit de l'évolution d'ajustements qui sont liés à un certain nombre de demandes des dernières semaines et qui nous imposent de faire quelques modifications à la campagne d'emploi qui a été votée par le conseil d'administration de la fin du mois de septembre.

Je laisse la parole à Samuel pour vous en faire la présentation.

M. Mercier.- Oui, merci beaucoup. Donc quelques menus ajustements sont nécessaires pour boucler cette campagne d'emploi 2014. Si vous vous en souvenez, nous avons adopté le 23 septembre la campagne 2014 relative aux enseignants, enseignants-chercheurs. Plusieurs éléments nouveaux sont à intégrer avant le bouclage de cette campagne.

Tout d'abord, une demande de l'UFR Sciences Humaines en date du 11 octobre de différer d'un an la publication d'un emploi en 16^e section, profil « Psychologie Clinique et Psychopathologie ».

Demande similaire de l'UFR Sciences Économiques et Gestion du 3 décembre de différer d'un an la publication d'un emploi de maître de conférences en 6^e section, profil « Finances ».

Les motifs sont les suivants.

Pour l'UFR Sciences Humaines, c'est une inquiétude qui est soulevée par la directrice du laboratoire LPPM devant le petit nombre éventuel de candidats de qualité au niveau national. Le profil est particulier. L'équipe est une petite équipe en recomposition. Leur volonté est de repousser d'un an pour pouvoir avoir un choix plus étendu et notamment sur des travaux qui sont encore en cours à l'heure actuelle au niveau du doctorat. Donc c'est sans doute dans l'optique d'avoir des candidats futurs plus nombreux et peut-être plus adaptés au profil bien spécifique. Voilà la raison pour Sciences Humaines.

Pour Sciences Économiques et Gestion, c'est assez proche en termes de positionnement. Ce sont des difficultés prévisibles du fait de la publication de plusieurs postes avec des profils assez proches en comptabilité contrôle, contrôle de gestion. Et donc là encore, une interrogation sur le vivier réduit de candidats et les gages peut-être insuffisants pour assurer un recrutement de qualité. Sachant que le poste est un poste à enjeu. Il a été ajouté tardivement dans la campagne puisqu'il a été officiellement libéré lorsque le doyen actuel a été promu par le CNU en septembre. Cela veut dire que la réflexion a dû être très rapide. Dans un premier temps, la composante a indiqué une publication à l'identique pour la rentrée prochaine et, en fait, après réflexion, et compte tenu de l'ensemble des autres recrutements, il leur semble plus sage d'attendre une année en ayant quelqu'un transitoirement sur un support d'ATER.

Deuxième ajustement, l'intégration des résultats des mouvements internes des enseignants du second degré et notamment les conséquences que ce mouvement a entraînées pour les postes publiés au deuxième recrutement 2014. Deux composantes sont concernées, ce sont les deux unités Dijon Auxerre et Chalon.

Troisième point, la demande de publication au second recrutement 2014 d'un poste de PRAG PRCE d'anglais à l'IUT de Chalon, devenu vacant suite au décès du titulaire. Il était difficile, pour ne pas dire totalement inconvenant, de prendre ce type de précaution dès septembre. Hélas, l'actualité, parfois douloureuse pour certains de nos collègues et dans certaines composantes, fait que cet ajustement est maintenant rendu nécessaire. Mais à l'époque, nous n'avions, bien sûr, pas l'information.

Vous avez donc sur un tableau qui complète cette note de façon exhaustive l'ensemble des mesures d'ajustement.

Pour l'UFR Sciences Économiques, il s'agit du poste 06MCF0360 rattaché au CREGO. À noter, d'ailleurs, que lors du passage en conseil académique, la promotion de Monsieur Hervé comme PR était encore non déterminée. L'information est arrivée ensuite. La composante demande donc un gel rentrée 2014.

Pour Sciences Humaines, le 16MCF1266PPM. Publication demandée à l'identique, « Psychologie Clinique et Psychopathologie ». Là encore demande de gel pour la rentrée 2014.

Pour l'IUT du Creusot, dans le détail, le PREN0739 génie mécanique, qui correspond au départ en retraite d'Etienne Debard. Le poste a été pourvu lors du

mouvement interne par Monsieur Gonin de l'IUT de Dijon. Ce poste est donc retiré de la campagne 2014. On ne peut pas avoir bien évidemment deux titulaires sur un même support.

A l'IUT de Dijon, le PRAG1158, Économie et Gestion, ce poste est pourvu, là encore, lors du mouvement interne par Madame Bonniaud. Ce poste est donc retiré de la campagne d'emploi de l'IUT de Chalon.

Et pour information, on rappelle la mutation de Monsieur Gonin à l'IUT du Creusot et donc la publication de l'emploi au premier mouvement.

Pour Chalon, cela donne la mutation Madame Bonniaud au 1^{er} septembre 2014 et décès de Monsieur McDonough le 8 octobre 2013 après le CA qui validait la campagne.

Vous avez aussi sur ce même document une actualisation, plus pour information, des postes hospitalo-universitaires. Je ne sais pas s'il faut entrer dans le détail de ces différents supports et dans les redéploiements qui sont proposés mais vous avez l'information de tout ce qui est possible sur ce point.

Et puis un poste supprimé de la campagne 2014 puisqu'il a déjà été pourvu lors de la rentrée 2013. Il y avait un ajustement à opérer à ce niveau.

Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous des précisions sur certaines de ces évolutions ?

Le Président.- Non. Donc s'il n'y a pas de demande particulière, on va vous demander de façon un petit peu formelle de valider ces ajustements de notre campagne d'emploi 2014.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ?

Unanimité (19 pour)

Ces ajustements sont validés.

M. Mercier.- Merci beaucoup. Je voulais juste ajouter un petit mot de remerciement au travail de Joëlle Sotty au quotidien, ce qui permet d'avoir une campagne d'emploi la plus proche possible de nos besoins.

Le Président.- Absolument. Je m'associe à ces remerciements. Merci, Samuel, de le préciser.

Merci à toi pour cette présentation.

IV) Compte rendu des travaux du CEVU du 05 décembre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la formation et de la vie universitaire

Le Président.- Le point suivant est le rapport des comptes rendus du dernier CEVU du 5 décembre, CEVU qui exerce, vous le savez, les compétences de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Grégory, tu viens près de moi. Non ? Tu restes ici.

M. Wegmann.- Si cela ne te dérange pas, j'ai déjà tout installé pour rester ici.

Le Président.- Tu peux rester ici, parfaitement.

M. Wegmann.- Merci.

Le Président.- Pour nous présenter les éléments les plus importants de ce CFVU du 5 décembre.

1. Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la Formation pour l'année 2014

M. Wegmann.- Bonjour à tous. Hormis les points à l'ordre du jour, nous commençons par la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation pour l'année 2014. C'est un point important. C'est une nouveauté car selon les termes de la loi ESR du 22 juillet 2013, le CFVU adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition tel que défini par le conseil d'administration. Voilà le texte officiel qui met en lumière cette nouvelle compétence du CFVU.

Cette année est un peu particulière puisque le calendrier de préparation budgétaire n'a pas pu prendre en compte cette nouvelle fonction attribuée au CFVU puisque la lettre de cadrage adressée en juillet identifiait les crédits formation hors crédits à répartir. C'est pourquoi, pour cette année, il a été demandé au CFVU d'émettre un avis favorable pour la répartition proposée par le conseil d'administration, étant précisé, c'est un point important, que courant 2014, la nouvelle commission, le CFVU, sera appelée à se prononcer sur la ventilation des crédits à répartir.

Pour cette année particulière, nous avons eu en CFVU une présentation très pédagogique de Mme Gigarel qui avait bien délimité tous les aspects du budget ayant trait à la formation.

Je pense que vous avez une compétence, une habitude, bien plus importante que les membres du CFVU pour apprécier cette ventilation et la façon dont le travail a été entrepris. Pour les membres du CFVU, cela était important. C'était une première approche de comment on construit un budget à l'université pour certains d'entre eux, comment les crédits formation apparaissent. Je pense que cela a suscité beaucoup d'intérêt de la part des collègues. Notamment à la fin de la présentation ont été mis en exergue les crédits provisionnés à répartir. Cela nous donnait un peu la tonalité de ce qu'on pourra faire, des marges de manœuvre du CFVU, bien sûr, dans le cadre des décisions prises par le conseil d'administration. C'était donc un point important pour le CFVU, riche d'enseignements et mené de façon assez pédagogique.

Souhaitez-vous que l'on revienne sur certaines lignes budgétaires en particulier, sur certains crédits formation ? En tout cas, sur cette répartition d'enveloppe des moyens dédiés à la formation, le CFVU a émis un avis favorable moins une abstention.

Le Président.- Oui, c'est très bien. C'est un point d'information qu'on fait dans la mesure où le budget sera présenté cet après-midi de façon exhaustive. Mais je rejoins ce qu'a dit Grégory : cela a été un débat d'une grande richesse qui a permis à l'ensemble des membres du CFVU de bien percevoir les liens qui existent entre les décisions qu'on est amené à prendre en matière de formation et les contreparties financières de ces décisions. Vu avec ce prisme de lecture, je dois dire qu'avoir la possibilité d'un débat budgétaire en CFVU, comme on l'a eu en conseil

scientifique d'ailleurs, est quelque chose d'extrêmement enrichissant pour les conseils.

Le point suivant est le point sur le paramétrage Post-Bac.

2. Paramétrages de l'application Admission Post-Bac session 2014 - capacités d'accueil

M. Wegmann.- Donc là aussi, c'est un point très important, structurant pour notre université. Cette année, avec la nouvelle réforme sur les nomenclatures et les différentes évolutions au niveau de l'application Post-Bac, il y a eu tout un travail en amont mené par Stéphanie Grayot pour informer les composantes et mener une concertation au sein des composantes afin de préciser ce que sont les capacités d'accueil et les leviers possibles dans chaque composante.

Je vais vous lire les capacités d'accueil proposées par le CFVU, étant donné que tout un travail de concertation et d'explication, bien sûr, a été mené dans les composantes pour aboutir à ces capacités d'accueil. On pourra vous donner quelques éléments d'explication, d'approfondissement, sur l'une ou plusieurs d'entre elles en fonction de vos demandes.

Je commence par l'ordre qui vous a été donné.

Pour la PACES, on propose une capacité d'accueil de 1 100 étudiants, y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 1 500 étudiants.

Pour la licence Géographie, 50 étudiants, y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 75 étudiants.

Pour la licence Psychologie, 400 étudiants, y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 500 étudiants.

Pour LEA Anglais-Espagnol, 130 étudiants, y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 160 étudiants.

LLCE Anglais, 110 étudiants, y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 150 étudiants.

STAPS site Dijon, 200 étudiants, y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 315 étudiants.

STAPS site Le Creusot, 130 étudiants, pour une capacité totale de 160 étudiants.

Licence SLIC, 120 étudiants, y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 140 à 150 étudiants.

Gestion, 110 étudiants, y compris réorientations et transferts, nouvelle mention.

Licence mention Économie, 200 étudiants, y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 300 étudiants.

Juste quelques précisions. À chaque fois j'ai indiqué « y compris réorientations et transferts » parce que, cette année, c'est une nouveauté de l'application Post-Bac : les étudiants souhaitant se réorienter en cours d'année doivent émettre un vœu dans l'application Post-Bac, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

J'ajoute que globalement, nous avons veillé à ce que les capacités d'accueil ainsi définies ne conduisent pas à une réduction des effectifs. Si vous prenez des moyennes sur les précédentes années, on arrive à une augmentation globale des effectifs. Filière par filière, nous avons veillé à ce que les capacités d'accueil correspondent à des effectifs observés récemment dans la composante plus un delta puisque l'objectif final est de continuer à accueillir, bien sûr, le plus grand nombre possible d'étudiants - c'est la vocation de l'université -, prenant en compte les risques

d'à-coups et d'évolutions erratiques qu'on a pu observer, par exemple, cette année en anglais. Les capacités d'accueil sont un moyen de réguler les flux.

Je précise que les élus étudiants, et Julien Brault avait prit la parole au nom de la liste « Associatifs et Indépendants », ont décidé de s'abstenir sur ce dossier - je cite - *« car bien que comprenant la nécessité d'assurer aux futurs étudiants des conditions décentes d'études - puisqu'il s'agit bien de cela dans le concept des capacités d'accueil –, il apparaît que les lycéens ne sont souvent pas conscients de l'importance du rang de classement dans leurs vœux. Cela n'apparaît pas déterminant pour eux. Or, si les classements APB prennent en compte les vœux pour les filières à capacité d'accueil, c'est là que vous pénalisez un lycéen qui aurait mal classé ses vœux dans APB.*

On pourra, si vous le souhaitez, entrer dans le détail du fonctionnement du système APB, sachant que l'objectif et la vocation première du système, c'est d'accueillir tous les étudiants de l'académie qui souhaite intégrer une filière en particulier.

Ce point a donné lieu à un avis favorable moins un vote contre et neuf abstentions pour les étudiants.

Je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Président.- Laurent Brachais.

M. Brachais.- Vous citez pour chaque spécialité deux chiffres. Qu'est-ce que cela représente, en fait ? Par exemple, 1 100 étudiants pour une capacité totale de 1 500. Je ne comprends pas bien la différence.

M. Wegmann.- Pour prendre les redoublants. Pour prendre en compte principalement les redoublants.

M. Brachais.- Et concrètement ? Par exemple, le premier chiffre qui est passé, c'est Médecine. Cela veut-il dire qu'on sera amené à refuser des étudiants qui souhaitent s'inscrire en première année de médecine ?

M. Wegmann.- Cela me permet de revenir sur le principe d'APB, comment fonctionne APB. C'est un système de tours. Il y a plusieurs tours et les étudiants font des vœux classés de 1 à...

Mme Gerrer.- 36.

M. Wegmann.- Voilà, un nombre important de vœux. Le fait de mettre des capacités d'accueil priorise les étudiants de l'académie, première priorité, et les étudiants qui ont mis en vœu 1 la filière en question. Sont donc déjà pris sans ordre particulier ces étudiants-là et après les étudiants suivants, c'est-à-dire les étudiants qui ont fait vœu 2, vœu 3, et les extérieurs. Sachant que, de toute façon, sont prioritaires les étudiants de l'académie. Il y a déjà eu des capacités d'accueil à l'université de Bourgogne notamment en PACES, licence SLIC... Pour l'instant, à l'université de Bourgogne, tous les étudiants, notamment de Médecine, qui avaient choisi Médecine en vœu 1, en fonction de l'académie, ont été pris.

Le cas extrême qui est arrivé dans certaines académies, c'est que des étudiants de l'académie soient refusés. Dans ce cas, s'il y a plus d'étudiants de l'académie que de places mises en capacité, la solution extrême est de procéder à

un tirage au sort. C'est ce que la réglementation prévoit. Ce cas n'est pas arrivé à l'université de Bourgogne sauf il y a peut-être vingt ans, il me semble me souvenir d'une histoire comme cela mais c'est très ancien. Cela est arrivé dans d'autres académies. *In fine*, il est de la responsabilité du recteur d'allouer les places à l'université si, le cas échéant, il y a un blocage. Ce cas de figure n'est jamais arrivé.

Je précise un autre point. Il y a un phénomène en ce moment qui fait que les universités, de plus en plus, mettent des capacités d'accueil. Il existe un phénomène de vases communicants. Je prends l'exemple de STAPS. Vous avez toutes les régions autour de la Bourgogne qui mettent en place des capacités d'accueil. Cela signifie que si nous n'en mettons pas, cela crée en quelque sorte un phénomène d'attraction pour notre université et génère des variations de flux erratiques, ce qui est arrivé cette année, par exemple, à Caen où il y a eu un afflux massif d'étudiants en STAPS parce que, notamment à cause de ce phénomène, tout autour il y avait des capacités d'accueil. Ce sujet est assez important. On verra cette année comment les autres universités se positionnent. Mais en Médecine, c'est un point important aussi. Par exemple, si l'Auvergne met des capacités d'accueil, cela aura également des incidences sur l'accueil de certains étudiants limitrophes. Il y a des conséquences à analyser sur le moyen terme.

Le Président.- Laurence, tu voulais intervenir et ensuite Pierre Pellenard.

Mme Maurel.- Je pense effectivement, comme vous venez de le dire, qu'il faudra qu'on rediscute de cette question puisque vous venez de souligner toute une forme d'effets pervers, en fait, de cette capacité d'accueil où tout le monde se met à mettre des capacités d'accueil parce que, sinon, cela entraîne des déplacements erratiques, comme vous le dites, d'étudiants qui posent problème ensuite aux universités. Mais je voudrais parler de la PACES pour rappeler tout de même que la mise en place de cette PACES a conduit à rassembler tous les étudiants de première année qui souhaitent suivre des études médicales et que cette massification ne permet pas d'offrir des conditions d'études décentes aux étudiants, notamment d'organiser des travaux dirigés auxquels ils devraient avoir droit comme tous les étudiants des autres formations. Ce qui provoque que les étudiants qui en ont les moyens financiers se tournent vers des entreprises privées pour trouver auprès de celles-ci des TD que l'université ne peut pas organiser. Les étudiants aux revenus modestes sont donc ainsi gravement défavorisés. À titre d'exemple, un établissement privé de la région propose 187 heures de formation pour 2 750 €

On nous répond bien évidemment qu'il y a du tutorat mis en place en PACES. Je crois que les étudiants de PACES bénéficient tous très largement de ce tutorat. Néanmoins, il est tout de même nécessaire de rappeler qu'un tutorat organisé par des étudiants ne remplace pas des TD dispensés par des enseignants. Je voudrais donc savoir quelles sont les prévisions dans les années à venir pour essayer de régler cette question des conditions d'études de la PACES. Pour être souvent le matin du côté de l'amphi Aristote, quand on voit ce qui se passe à l'ouverture des portes alors qu'il y a des vigiles et que la présence même des vigiles questionne, j'aurais voulu savoir quels étaient les projets de l'université sur cette question.

Le Président.- Précisément, les vigiles ont été une réponse, pour insatisfaisante qu'elle puisse paraître. C'était un élément de réponse. Les capacités d'accueil sont un deuxième élément de réponse. Et tu sais, et je pense que vous

savez tous qu'à cet égard, nos marges de manœuvre sont limitées puisque la loi prévoit que nous puissions et devons accueillir tous les étudiants bacheliers de l'académie et qu'il n'existe pas de possibilité de régulation en amont. Nous sommes tenus d'accueillir l'ensemble des étudiants. Nous le faisons du mieux que nous pouvons. La situation que tu évoques est, bien entendu, réelle mais existe dans toutes les académies de France. Précisément, les capacités d'accueil, c'est une façon comme le disait Grégory d'éviter qu'il y ait des transferts trop massifs d'une académie à l'autre et qui seraient des situations qu'on ne pourrait pas réguler.

On connaît bien les dysfonctionnements qui sont liés aux structures privées qui viennent assurer des formations parallèles. Là encore, c'est quelque chose que l'on peut regretter mais auquel nous n'avons pas la possibilité de nous opposer, si ce n'est d'offrir quand même la possibilité du tutorat qui fonctionne bien, je dois le dire. Mais il y a un certain nombre de paramètres dans cette situation difficile qu'on ne réglera pas.

En fait, c'est une situation très complexe à laquelle d'autres pays répondent d'autres façons. Par exemple, en faisant une sélection en amont de la première année de médecine. Ce sont des choses qui ne sont pas envisageables en France. À partir du moment où on travaille sur les bases d'un accueil de tous les bacheliers de l'académie et où les formations de santé sont des formations attractives, je crois que malheureusement on n'a pas d'autre solution. Quand on compare la situation en Bourgogne par rapport à ce qu'elle peut être dans d'autres académies, je dois dire qu'on n'est probablement pas dans la situation la plus mauvaise par rapport à ce qui a été dit.

Laurence, Pierre et Sophie Desseigne.

Mme Maurel.- Alain, il est beaucoup question à l'université de Bourgogne ces derniers temps, c'est un dossier que tu portes, du développement des nouvelles technologies d'enseignement. Par rapport à la PACES et par rapport à la possibilité d'avoir un tutorat, mais enseignant, y a-t-il des projets, par exemple, de la part de l'UFR de Médecine sur ces questions ?

Le Président.- Il y aura possiblement des projets dans les années qui viennent, en PACES comme dans les autres UFR d'ailleurs. Il y aura probablement des projets. On travaille également à un centre de simulation qui peut être une structure d'apprentissage. C'est quelque chose d'important pour les métiers de la santé qui aura plutôt des applications dans le second cycle que dans le premier cycle de santé. Évidemment, oui.

Sur cette question du numérique, cela est techniquement possible. Il y a des sites universitaires, notamment Grenoble, où ils n'assurent plus d'enseignement magistral. Ils remettent aux étudiants un CD en début d'année. En fait, les étudiants se forment à partir de cette base numérique et vont uniquement assister à des travaux dirigés en présentiel. C'est une façon possible de s'adapter. C'est aussi une modalité qui ne fait pas l'unanimité. Il y a des étudiants qui s'insèrent bien dans ce dispositif d'apprentissage et il y en a d'autres qui ont des difficultés. Donc cette solution n'est probablement pas la panacée. Très honnêtement, je ne sais pas si Thomas veut intervenir là-dessus, après tout c'est une question importante, tu es au cœur du débat, mais on n'a pas de solution qui soit capable d'apporter de réponse vraiment très satisfaisante à ces questions. Je ne sais pas si tu veux intervenir, Thomas.

M. Monnet-Poupon.- À Dijon, on est quand même dans de bonnes conditions de travail. Le TED est quand même encadré par des enseignants. Des tuteurs étudiants sont quand même choisis de par leur classement et par les enseignants. Il faut savoir que tout ce qui est prépa privée, il n'y a pas d'enseignant dedans. Ce sont des étudiants aussi qui sont choisis. Je vous dis cela comme cela si vous voulez. On est beaucoup. Je sais que c'est difficile avec les capacités d'accueil de fournir un enseignement correct à tous les étudiants. Après, à Dijon, le TED fait quand même un travail monstrueux même si les étudiants sont les mieux placés pour les former sur une PACES.

Le Président.- Merci. Laurence, une dernière intervention. Il faut quand même qu'on avance.

Mme Maurel.- Juste pour préciser qu'il n'était pas du tout dans mon objet ici d'attaquer le travail qui est fait par les étudiants en tutorat. Je sais, pour avoir autour de moi, des jeunes qui font actuellement la PACES ou qui l'ont faite qu'ils sont très contents du tutorat qui leur est apporté. Simplement, mon objet, c'est : ne peut-on pas encore améliorer les choses et les étudiants ne pourraient-ils pas bénéficier de TD davantage aussi par les enseignants ? Parce que c'est aussi de nature à les rassurer.

Le Président.- Merci. Merci à tous. Pierre Pellenard puis Sophie Desseigne.

M. Pellenard.- Je voulais savoir dans le cas extrême où on serait obligé de faire une sélection, pas spécialement en Médecine mais dans toutes les composantes, si on ne pourrait pas envisager de le faire sur la base des recommandations formulées par les directeurs des études qui gèrent l'application Post-Bac, plutôt que de le faire de façon aléatoire.

M. Wegmann.- Juridiquement, je crois que ce n'est pas possible. La seule possibilité est le tirage au sort parce qu'on n'a pas le droit de sélectionner les étudiants. Après, cela revient à faire une sélection en quelque sorte.

Le Président.- Le débat que l'on a aujourd'hui est un vrai débat de fond. Il est vraiment essentiel et a déjà été bien mené en CFVU. Sur le fond, vous avez bien compris que l'objectif n'est pas de sélectionner des étudiants et de restreindre l'accès. Vous savez tous que dans le cadre du Schéma Directeur de l'Immobilier et de l'Aménagement que nous avons voté il y a quelques mois, nous avons affiché un objectif pour l'université de Bourgogne de 30 000 étudiants dans une quinzaine d'années. Vous savez qu'on a actuellement 27 000 étudiants. On se place donc dans une perspective d'augmentation progressive de nos effectifs étudiants en considérant que l'université est attractive et qu'il y a encore probablement des publics étudiants potentiels dans certaines zones géographiques de Bourgogne qui n'accèdent pas à l'enseignement supérieur. On se place donc dans cette perspective d'une augmentation progressive de nos recrutements d'étudiants. Tout à fait clairement, les capacités d'accueil que l'on propose n'ont pas pour objectif d'empêcher ce développement de l'université. L'objectif est tout de même de réguler des à-coups très importants comme ceux que l'on a pu connaître cette année dans certains départements de formation, par exemple en anglais, en langues LEA ou LLCE ? je ne sais plus....

Mme Gerrer.- Anglais LLCE et Anglais-Espagnol LEA.

Le Président.- ...et en Anglais-Espagnol LEA, où on a eu des afflux d'étudiants absolument considérables avec pratiquement un doublement des promotions. Ce sont des situations qui mettent en difficulté les équipes pédagogiques qui n'ont pas les ressources pédagogiques. Cela crée des difficultés potentielles financières puisqu'il faut créer de multiples groupes de travaux dirigés et donc les financer. *In fine*, cela met les étudiants en difficulté puisque précisément quand on a des à-coups massifs et non régulés, on a des difficultés à assurer aux étudiants une formation qui soit véritablement optimale. Donc l'objectif des capacités d'accueil, c'est cela : c'est d'éviter des à-coups massifs et non régulés.

Dans le travail, dont Grégory vous parlait et qui a été mené entre Stéphanie Grayot et les responsables de composante, précisément, on a regardé ce qui était raisonnable et on s'est placé à la limite supérieure de ce qu'on avait raisonnablement accueilli au cours des quelques années précédentes, précisément pour être sûr que les chiffres que l'on propose soient des chiffres qui, sur la base des années précédentes, permettent d'accueillir les étudiants de l'académie. Et puis l'idée, c'est que progressivement, si cela fonctionne bien, on revoit ces chiffres chaque année, bien sûr, c'est normal, mais que l'on augmente de quelques pourcents chaque année précisément pour pouvoir s'inscrire dans une logique d'augmentation de nos effectifs étudiants. L'objectif, c'est tout sauf sélectionner. C'est de réguler mais en offrant aux étudiants des conditions d'apprentissage raisonnables.

Pierre ?

M. Pellenard.- Pourquoi toutes les composantes ne sont-elles pas proposées ici ? Pourquoi n'y en a-t-il que certaines qui ont été travaillées ?

M. Wegmann.- Ce travail a été mené par Stéphanie Grayot auprès de toutes les composantes. Des réunions ont été organisées et les composantes avaient à se prononcer en leur sein, à savoir de choisir ou pas les capacités d'accueil. Certaines l'ont fait, d'autres non. C'est un choix des composantes. Celles qui ont choisi des capacités d'accueil sont celles qui sont dans les situations les plus tendues en termes de capacités. Mais toutes auraient pu mettre une capacité si j'ose dire. Si on a traditionnellement, je ne sais pas, 50 étudiants et qu'on pense pouvoir en accueillir 150, on pourrait mettre une capacité à 150 mais cela n'a pas beaucoup de sens. Donc je pense que beaucoup de composantes qui n'en ont pas mis étaient dans cette logique. Mais je sais que certaines composantes ont dû hésiter. Je sais que, par exemple, SVTE se pose la question tous les ans parce qu'il y a des flux importants d'étudiants.

M. Pellenard.- Je pose la question un peu d'ailleurs pour cette composante.

M. Wegmann.- Je sais qu'ils se sont posé la question mais ils se sont dit « pas cette année ». Je sais que pour STAPS, tous les ans, c'est une question qui revenait. Jusqu'à présent, STAPS n'était pas trop favorable pour mettre des capacités mais là, devant les difficultés rencontrées, ils ont décidé cette année d'en mettre. C'est un questionnement qui se produit tous les ans.

Le Président.- C'est effectivement un questionnement récurrent. C'est la première année véritablement que l'on fait cette proposition à une échelle importante. On l'analysera, bien sûr, en cours et en fin d'année pour voir comment on propose son évolution pour l'année prochaine. Bien entendu, de toute façon, cette mesure nécessitera un pilotage très fin d'une année sur l'autre et en fonction de ce que sont les effectifs étudiants de façon effective.

Madame Desseigne, vous vouliez intervenir.

Mme Desseigne.- Oui, c'était à propos des étudiants PACES et du projet de renouvellement du modem de la bibliothèque de Médecine-Pharmacie qui va bientôt être en cours d'étude approfondie. L'idée est d'accompagner effectivement les moyens d'études des étudiants et de tester le nouveau dispositif d'apprentissage, notamment en matière d'appui numérique à la pédagogie. Cela peut être aussi un moyen supplémentaire pour améliorer les conditions d'études des étudiants de PACES.

Le Président.- Tout à fait. Je vous remercie. D'autres interventions ?
Jean-Baptiste.

M. Baccon.- Je voudrais rappeler la position de la majorité étudiante « Associatifs et Indépendants » même si Grégory l'a brièvement rappelée. À l'inverse de l'UNEF, on a quand même bien compris que l'objectif de ces capacités d'accueil n'est pas d'opérer une sélection déguisée à l'entrée de l'université de Bourgogne. C'est pourquoi on ne s'oppose pas à la mise en place de ces capacités d'accueil. Pour autant, c'est vrai que l'ordre des vœux dans APB devient crucial pour les étudiants puisque, même s'il y a une préférence académique, si on est amené à opérer une sélection sur le deuxième critère, c'est-à-dire le vœu dans APB, on sait que la plupart des professeurs principaux dans les lycées incitent les étudiants à mettre en vœu 1 des filières sélectives, que ce soit des IUT, des BTS ou même des prépas et à mettre l'université en bas de liste parce que ce n'est pas assez sélectif. Du coup, ces étudiants prennent quand même un risque de ne pas pouvoir avoir accès à la formation universitaire de leur choix. Cela est d'autant plus préjudiciable si toutes les académies françaises se mettent à mettre en place des capacités d'accueil avec une préférence académique. C'est pourquoi on préfère s'abstenir sur le sujet.

On pense aussi que ce sujet des capacités d'accueil pose aussi la question de l'orientation, même du continuum bac-3/bac+3, parce que quand on regarde les filières qui font l'objet d'un afflux assez massif d'étudiants, ce sont souvent des filières où les lycéens ont beaucoup d'*a priori* sur la formation, sur les enseignements, même sur les débouchés. Donc il faudra quand même penser dans les années futures à éventuellement réfléchir à des dispositifs d'orientation et de découverte. Vous prenez l'exemple de la PACES. Ce n'est pas la seule formation concernée. On sait qu'il y a quand même un certain nombre de lycéens qui se font une image de la PACES relativement fautive, qui arrivent et échouent très rapidement en PACES parce que cela ne leur convient pas. Cela peut être le cas pour d'autres formations, notamment en Sciences Humaines.

Je voulais rappeler qu'on s'abstient sur le sujet.

Le Président.- Très bien. Merci, Jean-Baptiste. Avez-vous d'autres interventions sur ce point de l'ordre du jour qui est véritablement un point important

pour une université pluridisciplinaire et régionale comme la nôtre ? S'il n'y a pas d'autre remarque, ce point doit être explicitement approuvé par le CA.

Grégory, je n'ai pas noté si tu avais spécifiquement indiqué qu'il fallait que l'on distingue la situation de la licence SLIC où la situation resterait telle qu'elle est, et la situation où on serait amené à la scinder...

M. Wegmann.- Je ne l'ai pas précisé, effectivement.

Le Président.- ...parce que cela appelle deux chiffres différents. Peut-être peux-tu préciser.

M. Wegmann.- Vous savez que pour SLIC, on est en attente puisque pour l'instant la mention SLIC n'existe pas en tant que telle dans la nouvelle nomenclature. On a donc fait une demande auprès du ministère pour qu'on puisse créer cette mention et la faire perdurer en quelque sorte. Mais si le ministère ne nous permettait pas de pérenniser cette mention, cela nécessiterait de scinder la licence SLIC en deux mentions, « Information-Communication » et « Sciences du Langage ». Effectivement, dans ce cas de figure, la répartition proposée en termes de capacité d'accueil est de 90 étudiants pour « Information-Communication » et 30 étudiants pour « Sciences du Langage ». Sachant que c'est plutôt « Information-Communication » qui attire les étudiants même si « Sciences du Langage » en intéresse certains, avec quelques débouchés intéressants, notamment mentionnés en orthophonie, par exemple.

Le vote consiste, de manière un peu combinée, à voter une capacité de 120 étudiants pour 140 à 150 étudiants si la mention SLIC perdure, et 90 pour « Information-Communication » et 30 pour « Sciences du Langage » s'il est nécessaire de la scinder, avec la même capacité totale ou globale réunissant les deux mentions éventuelles.

Le Président.- Merci beaucoup pour ce complément d'information. Ceci étant dit, et le débat ayant été mené à son terme, je vous propose d'approuver ces propositions de capacités d'accueil.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Huit abstentions.

Très bien. Merci.

14 pour, 8 abstentions

Sur ce point, difficile et sensible, je tiens à souligner la très grande qualité des discussions qui ont eu lieu, aussi bien en CFVU, où on a débattu à travers deux commissions successives précisément pour laisser le temps de la réflexion, qu'aujourd'hui en conseil d'administration.

Grégory, on continue sur les travaux du CFVU.

3. Compte rendu de la Commission FSDIE du 21 novembre 2013

M. Wegmann.- Le point suivant qui n'a pas posé de souci concerne le compte rendu des travaux de la commission FSDIE du 21 novembre 2013. Jean-Baptiste Baccon était venu présenter ce compte rendu qui a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité du CFVU.

Grosso modo tous les projets proposés en commission ont été validés, ont reçu un avis favorable, à l'exception de trois projets qui ont donné lieu à un report, ce qui a généré une attribution totale sur cette commission de 92 237 €.

Si vous avez des questions, bien sûr, on peut préciser les choses.

Le Président.- S'il n'y a pas de questions, je vous propose qu'on approuve en bloc ce bilan du FSDIE qui a été approuvé par le CFVU.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ?

Unanimité (20 pour)

Ce travail de la commission FSDIE est donc approuvé à l'unanimité.

Ensuite, le compte rendu de la Commission de la Pédagogie.

4. Compte-rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 26 novembre 2013

- Appel à projet pour la duplication en anglais d'un ou deux M2

M. Wegmann.- Maintenant, on passe à des dossiers qui avaient également été vus dans le cadre de la Commission de la Pédagogie avant d'être étudiés en CFVU.

Le premier point concerne un appel à projets pour la duplication en anglais d'un ou deux Masters 2. Je vous rappelle le contexte stratégique dans lequel nous nous situons. Pour l'université de Bourgogne, il est important de pouvoir afficher à l'international des masters en anglais, adossés à des compétences fortes et dans le cadre des domaines de recherche principaux de l'université de Bourgogne. C'est dans ce contexte que nous souhaitons soutenir les équipes qui seraient volontaires pour le développement de Masters 2 en anglais.

Cet appel à projets a été discuté et retravaillé en CFVU. La version que vous avez constituée est une version, d'abord présentée par le pôle RI, mais issue également des discussions en CFVU.

De manière globale, on a une enveloppe de 68 000 € qui seront fléchés sur cette action. On retrouve ces 68 000 € dans le budget, les crédits à répartir qui ont été présentés précédemment. C'est un levier d'action intéressant et important pour la pédagogie et pour les membres du CFVU.

Globalement, les élus ont accueilli très favorablement cet appel à projets, puisqu'il a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité.

Vous avez en document annexé le calendrier, c'est-à-dire qu'une fois que le conseil d'administration aura approuvé cet appel à projets, il sera diffusé auprès des composantes avec un échéancier qui nous permettra d'aboutir à la mi-mai sur l'ouverture de Masters 2 dupliqués.

Je précise peut-être quelques points d'information sur le contenu de ce qui est souhaité. Mais je sais que Madame Fortier, ici présente, pourra compléter.

Nous souhaitons d'abord nous appuyer sur la duplication de masters déjà existants. La thématique de création de nouveaux dispositifs pourra être vue ultérieurement dans le cadre d'un nouveau contrat. Ici, il s'agit de prendre appui sur les masters déjà existants et d'appliquer les droits nationaux en vigueur pour ces

masters. Un certain nombre d'accompagnements seront proposés avec le budget alloué pour aider les équipes. C'est listé dans le document :

- accompagnement,
- formation à l'enseignement en anglais,
- suivi de l'équipe pédagogique,
- formation individuelle,
- appui à la recherche au financement d'intervenants extérieurs,
- financement partiel ou total de missions à l'étranger,
- accueil de collègues étrangers, etc.
- et aussi bourses pour des étudiants d'excellence.

Vous avez tous ces éléments de détail dans le document annexé. N'hésitez pas aussi à poser des questions si vous souhaitez des précisions.

Le Président.- Laurence.

Mme Maurel.- J'aurais quelques questions à poser par rapport à cette duplication de diplômes en anglais, aussi bien du côté des enseignants que du côté des étudiants. La question que je me pose est celle du niveau en langues. Certes, un accompagnement en formation est prévu. Enseigner dans une langue étrangère, ce n'est pas simplement faire cours dans une langue étrangère, c'est aussi être capable de corriger des copies. Et corriger des copies dans une langue étrangère, c'est encore bien autre chose que d'enseigner à l'oral dans une langue étrangère. Je ne doute pas que nous ayons au sein de la communauté universitaire bourguignonne des collègues parfaitement bilingues, mais en a-t-on dans toutes les composantes ? Et en a-t-on effectivement dans ces masters qui feront des propositions ? Parce que la seule formation ne permettra pas à un enseignant de faire cours en anglais. Donc si c'est pour dupliquer les masters avec un enseignement en anglais de qualité médiocre, je n'en vois pas bien l'intérêt.

La deuxième question est du côté des étudiants. Ces duplications sont évidemment ouvertes au départ pour attirer des étudiants anglophones dans notre université mais elles pourraient éventuellement aussi intéresser des étudiants francophones. Comment choisirons-nous ou comment seront choisis, puisqu'on est là au niveau Master, les étudiants qui voudront s'inscrire dans ces masters ? Devront-ils être titulaires du CLES ? Et de la même manière, les étudiants anglophones qui suivront ces formations chez nous, à l'université de Bourgogne, devront-ils être titulaires du DELF ou du DALF, c'est-à-dire vérifierons-nous leur niveau de français ?

Le Président.- Je fais une première réponse et peut-être que Bénédicte pourra compléter. Je voudrais dire que bien évidemment notre ambition n'est pas d'ouvrir des formations médiocres. Au contraire, notre ambition est, à travers la mise en place d'enseignements internationaux, d'élargir notre recrutement et d'apporter une nouvelle dynamique internationale à notre université. Donc c'est, bien entendu, une volonté d'excellence plus que de médiocrité. C'est bien normal.

Précisément, c'est l'objectif de la démarche que l'on a engagée qui est une démarche sur appel à candidatures, que de nous permettre d'évaluer les équipes pédagogiques qui vont être en situation de proposer dès la prochaine rentrée universitaire des formations de qualité mais construites en anglais. Comme nous sommes bien conscients des difficultés en matière d'ingénierie pédagogique que cela pose, parce que c'est effectivement des constructions complexes, mais

également des difficultés et des implications financières de ce type de dispositif, vous avez bien noté que pour la prochaine année universitaire, l'appel va porter sur un ou deux masters et pas plus parce qu'il faut que nous puissions à la fois soutenir financièrement ce projet et être attentifs à ce que les équipes pédagogiques qui vont candidater soient capables de mettre en place dans toutes leurs dimensions des enseignements et des évaluations en anglais. Mais je suis à peu près convaincu que sur une communauté de la taille de la nôtre, on pourra trouver des équipes pédagogiques en matière de le faire.

Pour ce qui est des critères de recrutement des étudiants, bien entendu, l'objectif est de recruter aussi bien des étudiants anglophones que des étudiants francophones qui seraient intéressés à suivre un cursus en anglais, précisément sans aller dans une université anglo-saxonne où les frais d'inscription sont élevés. C'est aussi cette belle ambition que l'on veut porter.

Bénédicte, peut-être peux-tu répondre mieux que moi, plus précisément que moi, à la question sur les critères CLES, DELF et DALF, ces choses que tu connais mieux que moi.

Mme Fortier.- Sur les critères de langue, la stratégie que nous sommes en train de mener pour proposer le CLES, une formation en anglais appuyée et une certification aux étudiants de licence est évidemment connectée avec la volonté de mettre en place des masters entiers ou quelques enseignements en master, puisque l'appel à projets a été élargi aux modules. C'est une stratégie à moyen terme. Cela ne va pas se faire d'ici demain. Je ne crois pas qu'il faille pour l'instant exiger pour l'année prochaine que les étudiants français soient titulaires du CLES, cela serait beaucoup trop restrictif. Je crois qu'il faut laisser la souveraineté aux enseignants qui s'engageront dans ces projets de juger si les étudiants sont en capacité ou pas de suivre les enseignements.

Concernant les étudiants anglophones qui se présenteraient, l'objectif est précisément de ne pas avoir à exiger d'eux une maîtrise du français puisqu'il s'agit précisément de les attirer sur des masters, des formations de l'université de Bourgogne sans cet atout. En revanche, il leur sera donné pendant leur séjour une formation en français.

Le Président.- Oui, Laurence.

Mme Maurel.- Je suis très contente d'apprendre qu'une formation en français sera donnée à ces étudiants anglophones. Vous comprendrez bien qu'en tant qu'enseignant-chercheur en Sciences du Langage, je suis très attachée à la défense de la langue française qui doit être, à mon avis, la langue d'enseignement de l'université française. On est en train de changer les choses. J'y suis personnellement tout à fait opposée. Comme d'autres de mes collègues, du reste, dont certains fort célèbres. Cette formation en français sera-t-elle délivrée par le CIEF et sera-t-elle obligatoire ?

Mme Fortier.- Encore une fois, les choses ne sont pas établies puisqu'on est à l'aube d'un système que l'on souhaite mettre en place. En tout cas, les étudiants y sont très fortement incités pour l'année prochaine mais je crois qu'il faut qu'on se situe dans la perspective de la nouvelle offre de formation qui viendra assez rapidement et dans le cadre de laquelle on pourra coucher sur le papier et dans la réglementation interne à l'université de Bourgogne que toute formation dispensée en

anglais devra comprendre une formation en français pour les étudiants non francophones. Et sur la structure qui délivrera le français, pour l'instant, à l'université de Bourgogne, oui, c'est bien le CIEF qui sera en charge.

Mme Maurel.- Merci.

Le Président.- D'autres questions, d'autres commentaires sur ce projet ? Non ? Je voudrais rapidement et avant de le soumettre à votre approbation, vous dire que c'est une étape supplémentaire et complémentaire dans la stratégie d'internationalisation de notre université. Vous savez que nous avons ouvert à la rentrée universitaire 2013 avec les universités d'Opole en Pologne et de Mayence en Allemagne un Europa Master trinational en études européennes. L'ouverture à la publication d'un ou deux masters existant en anglais est un nouvel objectif pour étendre notre visibilité internationale à la rentrée prochaine. Bien entendu, ce n'est qu'une étape qui doit nous conduire, pour le prochain contrat qui prendra effet à partir de 2017, à élargir progressivement et à internationaliser progressivement notre offre de formation avec, je l'espère, à ce moment-là, pour la prochaine offre de formation, pour le prochain contrat, des formations que nous pourrons construire *de novo* et complètement en anglais. Je sais bien que c'est quelque chose qui peut faire débat dans la société, qui a suscité un certain nombre de clivages au printemps dernier au moment de la présentation de la loi. Pour notre part, en tout cas, vous avez bien compris qu'on souhaite s'engager dans cette voie qui est la voie de l'internationalisation, qui est également la voie qui peut permettre aux étudiants, via cette visibilité internationale et cette maîtrise de l'anglais et d'autres langues, bien entendu, à terme, de s'insérer le mieux possible dans le monde professionnel pour leur avenir.

Ceci étant dit, y a-t-il des oppositions au lancement de cet appel à projets ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

18 pour, 2 contre, 2 abstentions

Ensuite, on a la suite des travaux de la commission de la Pédagogie qui devraient ne pas poser de grandes difficultés. Les autres points étaient moins sujets à débat, je pense.

- Projets de partenariat avec des universités étrangères

M. Wegmann.- Tout à fait. Ensuite, on a les projets internationaux classiques qui reviennent à chaque fois. Cette fois, vous avez à valider deux renouvellements d'accords. Un premier, assez structurant, pour l'université, avec Johannes Gutenberg-Mainz, c'est l'université de Mayence, en fait. Cela concerne sept doubles diplômes niveau Master en Lettres Modernes (LLCE Allemand, LLCE Anglais, LLCE Italien, Littérature comparée, Philosophie et Histoire). C'est un très vieil accord.

Bernhard Altheim, lorsqu'il était venu le présenter avait signalé - d'ailleurs, il était venu chez nous, dans ce cadre, il y est resté du coup - c'est quelque chose d'assez important pour notre université. Cela permet des échanges importants avec l'Allemagne.

Le deuxième accord-cadre concerne l'université canadienne de Sherbrooke qui prévoit dans une nouvelle annexe une coopération entre l'ISAT et la Faculté de Génie de ce partenaire. Cet accord permet une double diplomation en troisième année d'école d'ingénieurs pour les étudiants de l'ISAT, à savoir le diplôme d'ingénieur de l'ISAT et la maîtrise en Sciences Appliquées ou maîtrise en Ingénierie de la Faculté de Génie de l'UDS.

Par ailleurs, les étudiants de ce partenaire peuvent effectuer un séjour non diplômant d'un ou deux semestres à l'ISAT.

Ces deux accords ont recueilli un avis favorable à l'unanimité du CFVU.

Le Président. Merci. Avez-vous des demandes ou des besoins de précision ? Laurence.

Mme Maurel.- Juste une curiosité. Pourquoi le séjour des étudiants de Sherbrooke est-il non diplômant chez nous ?

M. Wegmann.- Je pense que cela est lié aux contraintes liées au titre d'ingénieur de l'ISAT. Je n'ai pas plus de...

Mme Fortier.- Je confirme. C'est lié à la durée de présence exigée par la CPU. Il se trouve que Sherbrooke ne souhaite pas envoyer ses étudiants plus longtemps.

Mme Maurel.- D'accord. Merci.

Le Président.- Pas d'autres questions ? Je vous propose d'approuver ce projet.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien.

Unanimité (22 pour)

- Création d'un diplôme d'université « Aromathérapie »

M. Wegmann.- Ensuite, vous avez à valider la demande de création d'un DU « Aromathérapie » porté par l'UFR Pharmacie.

Si je résume le projet, il s'agit d'un DU assez innovant puisque d'après les collègues de l'UFR Pharmacie, en France, il existe plusieurs DU de type Phytothérapie-Aromathérapie mais aucun spécifiquement dédié à l'aromathérapie alors qu'ils nous expliquaient que, par exemple, c'est quelque chose d'assez répandu en Allemagne et qu'en quelque sorte, on est un peu en retard par rapport à eux dans ce domaine. Certes, ce DU est assez modeste puisque si vous regardez le volume horaire, c'est 55 heures de formation dont 20 heures de travail personnel. Donc une semaine de formation pour des professionnels, des paraprofessionnels.

Ce DU serait proposé en deux versions, une version en présentiel, une version en *e-learning*. C'est pour cela que vous avez des tarifs différents. En *e-learning*, c'est 1 500 €; en présentiel, c'est 1 000 €.

Nous avons demandé à avoir des précisions sur le budget. Les budgets vous ont été transmis. Dans ces budgets, il y avait une ligne concernant un prestataire extérieur. Renseignement a été pris auprès du SEFCA qui nous explique

qu'une convention de partenariat avec un organisme de formation est en cours de rédaction et sera visée par le service juridique de l'université par la suite pour être en règle avec les dernières directives du ministère qui ont été transmises. C'est Florent Sala, le responsable administrative du SEFCA. Cette demande concernait un point de précision sur une ligne budgétaire qui met en évidence la participation d'un prestataire.

Ce projet a recueilli un avis favorable moins une abstention.

Le Président.- Merci. Si vous n'avez pas d'interrogation, je vous propose qu'on l'approuve.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ?

On approuve donc ce projet.

Unanimité (22 pour)

On doit également délibérer, je pense, sur les modalités de contrôle des connaissances de la filière maïeutique.

- Examen des modalités de contrôle des connaissances du Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques - 4ème année

M. Wegmann.- Comme vous le savez, dans le cadre de l'universitarisation des formations de santé, cette année, nous devons valider la quatrième année du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques, sachant que l'année dernière nous avons validé la troisième année, et que l'année prochaine nous validerons la cinquième année. Cela permet de donner aux étudiants de ces formations les grades de licence et de master. Dans ce cadre, les porteurs étaient venus nous présenter en CFVU la maquette qui correspond à cette quatrième année. Il n'y a pas de souci particulier par rapport à cette maquette.

Le CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Président.- Je vous propose qu'on le confirme sauf s'il y a d'autres questions.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ?

Donc on valide ce point.

Unanimité (22 pour)

On termine par quelques modifications des fiches filières qui ont été vues en CFVU.

- Demandes de modification des fiches filières - rentrées 2013 et 2014

M. Wegmann.- Les modifications de fiches filières, sachant que nous avons scindé le vote en deux niveaux, puisqu'on avait une modification plus importante que nous avons étudiée à part. D'ailleurs, nous avons reçu les porteurs de projet. Il s'agit du diplôme de Mathématiques approfondies, de la spécialité Mathématiques approfondies. Les responsables du département Mathématiques et porteurs de la mention souhaitent reformater les deux parcours actuellement présents afin de rendre le diplôme plus attractif. En résumé, vous avez d'abord un parcours dédié à la recherche et l'autre à la préparation à l'agrégation. Mais *grosso modo*, les porteurs

de projet estiment qu'il y avait un manque de visibilité ou de spécificité de chacun de ces deux parcours et cela rendait difficile l'attractivité de la formation, les étudiants qui préparaient l'agrégation ayant trop de matières sur la partie recherche et vice versa. L'idée est donc de proposer davantage d'options au premier semestre aux étudiants. Pour l'instant, le premier semestre était entièrement mutualisé.

L'objectif aussi, et là on se situe dans le cadre de ce que l'on disait juste avant sur les masters en anglais, est de proposer l'option recherche en anglais pour permettre une plus grande attractivité de la formation auprès des étudiants étrangers.

Vous avez en document joint les modifications apportées à la maquette. Encore une fois, il ne s'agit que du M2. Il s'agit d'un enrichissement de la maquette avec plus d'options pour un coût limité puisque le coût total des modifications s'élève à 28,5 heures équivalent TD, l'ensemble ayant été approuvé et assumé par la composante Sciences et Techniques.

Cette demande a recueilli un avis favorable à l'unanimité du CFVU.

Le Président.- Merci, Grégory. Pas de remarque, pas de question sur ces modifications de fiches filières ? Je vous propose qu'on les approuve comme l'a fait le CFVU.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ?

On valide tout ceci.

Unanimité (22 pour)

On a donc terminé...

M. Wegmann.- Tout dernier point...

Le Président.- Pardon. Louis, tu voulais dire quelque chose ?

M. de Mesnard.- Je laisse terminer Grégory.

Le Président.- Alors vas-y.

M. Wegmann.- Il y avait un tout dernier point sur des modifications, cette fois, plus mineures de fiches filières. Cela concerne STAPS, le Master 2 « Éduquer par les APSA ». Cela concerne en Sciences et Techniques la spécialité « Gestionnaire de système informatique d'entreprise » et le DUT SGM de l'IUT Chalon-sur-Saône dans le cadre de la marge de manœuvre offerte aux DUT par rapport aux programmes pédagogiques nationaux des DUT. Donc là aussi, ces trois demandes de modification ont reçu un avis favorable du CFVU, sachant que ces modifications avaient été approuvées, par ailleurs, dans les composantes respectives.

Le Président.- Je vous propose qu'on approuve cette dernière série de modifications.

Pas d'opposition ou d'abstention ?

Pas de refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

On a terminé. Louis, tu souhaites intervenir.

M. de Mesnard.- Oui. Le bruit court que les masters recherche s'arrêteraient à partir de 2015. Il faudra peut-être que l'université de Bourgogne engage une réflexion et se prépare à cette évolution si cela est confirmé. Comme Grégory a parlé de masters recherche...

Le Président.- Veux-tu intervenir, Grégory ?

M. Wegmann.- Je raisonne pragmatiquement par rapport à la réforme du ministère. Effectivement, le ministère a validé une nomenclature de mentions de master sans distinction recherche/pro. Après, si l'université souhaite avoir un parcours recherche dans tel ou tel domaine parce que c'est un domaine d'excellence, etc., cela sera de notre liberté si j'ose dire.

Le Président.- Aux dernières informations reçues, la nouvelle offre de masters pourrait n'être mise en place qu'en 2016. Le calendrier initial qui avait été proposé était bien 2015. Il semble que l'on aura la possibilité de choisir et d'arbitrer entre 2015 et 2016. Ce qui pour nous serait vraiment une marge de temps importante parce que c'est un travail conséquent qui, s'il doit être effectif à la rentrée 2015, devrait être terminé pour l'automne 2014, ce qui nous laisse peu de temps. Donc je préférerais mille fois que l'on ait cette année supplémentaire. Les dernières informations à notre disposition suggèrent que l'on aura cette possibilité.

On a terminé, Grégory, sur le CFVU.

M. Wegmann.- Oui.

Le Président.- Très bien. Merci beaucoup à toi.

V) Rapport des travaux du CS du 04 décembre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la recherche

1. Reversement à la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) d'une subvention de 75 000 euros au titre de l'Appel à Projets BQR PRES 2014

Le Président.- Sur les travaux du conseil scientifique, on a simplement deux points. C'est moi qui vais intervenir parce que Franck Denat est retenu par une réunion importante avec nos collègues de Franche-Comté.

On a deux points qui sont relativement techniques. Le premier, c'est l'autorisation qui doit être demandée au conseil scientifique d'un reversement à la Fondation de Coopération Scientifique (FCS), l'ex-PRES, d'une subvention de 75 000 € dans le cadre de l'appel à projets BQR PRES qui, comme vous le savez, est un appel à projets scientifiques qui est construit conjointement avec l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté et avec les écoles d'ingénieurs de Bourgogne et de Franche-Comté. C'est, en fait, la reconduction du dispositif qui a été mis en place l'an passé et peut-être même déjà il y a deux ans et qui permet de construire tous ensemble un appel à candidatures sur des projets scientifiques partagés entre nos différents établissements.

C'est la Fondation de Coopération Scientifique qui porte cet appel à projets BQR PRES puisque c'est jusqu'ici le seul instrument juridique à notre disposition pour porter conjointement des actions sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne Franche-Comté. Il vous est donc proposé aujourd'hui simplement l'accord pour qu'on puisse effectuer ce versement de 75 000 € à la Fondation qui va ensuite instruire, mettre en place cet appel à projets BQR PRES.

Avez-vous des besoins d'information complémentaire sur ce point ? Non, pas de besoin d'information complémentaire.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

Unanimité (22 pour)

On va donc pouvoir lancer ce projet.

2. Affectation d'une dotation financière pour le LEDI et le CREGO

Le Président.- Le deuxième point est un point qui porte sur la ventilation de la dotation de fonctionnement de notre université attribuée au laboratoire LEG, le Laboratoire d'économie et de gestion. Vous savez que le laboratoire LEG va évoluer. Il va se séparer à la rentrée prochaine en deux laboratoires, le CREGO qui est le laboratoire des sciences de gestion et le LEDI qui est le laboratoire d'économie. La question dont nous avons débattu en conseil scientifique est de savoir comment nous reventilons la dotation du LEG, affectée en début de contrat à 65 000 €, entre les deux laboratoires.

Plusieurs règles, plusieurs critères étaient envisageables. Il a été proposé de prendre en compte cette dotation de 65 000 € attribuée en début de contrat et de prendre en compte les effectifs de chercheurs et d'enseignants-chercheurs tels qu'ils apparaissaient au LEG en début de contrat et de voir comment ils se reventilent entre le CREGO et le LEDI. C'est une sorte de règle de trois qui semblait la façon la plus simple. C'est aussi une règle qui permettait de minorer les écarts de dotation entre les deux laboratoires. De fait, cette règle permet de ventiler 22 750 € au LEDI et 42 250 € au CREGO.

Le conseil scientifique a validé, je crois, à l'unanimité cette proposition de ventilation.

Avez-vous des questions, les uns ou les autres ? Jean-Philippe.

M. Rolin.- Si j'ai bien entendu les chiffres, l'un des deux laboratoires semble plus gros que l'autre. C'est ça ?

Le Président.- Oui, je vais te dire pourquoi. En début de contrat en 2011, il y avait 52 enseignants chercheurs dans le LEG. La ventilation est 34 au CREGO et 18 au LEDI. C'est cette règle de trois qui explique la ventilation des crédits de cette façon.

M. de Mesnard.- Je suis responsable du LEG. On est parti sur l'idée qu'un enseignant-chercheur valait un enseignant-chercheur et donc on a pris un partage proportionnel.

Le Président.- Pour préciser, on aurait pu, parce qu'en début de contrat, on avait tenu compte des ratios publiants/non-publiants ; sauf qu'on est trois ans après le début du contrat, que ce travail de réévaluation de publiants versus non-publiants n'a pas été fait. Il nous a donc semblé plus juste, puisqu'on n'avait pas cet indicateur, de partir sur les données dont on disposait et qui étaient des données 2011.

Pas d'autre remarque ou de question ? Je vous propose donc qu'on approuve cette ventilation des crédits du LEG entre le CREGO et le LEDI.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Cette répartition est donc adoptée.

Unanimité (22 pour)

VI) Compte rendu des travaux du CT du 10 décembre 2013

- Nouvelle organisation des services

Le Président.- Nous sommes bien dans le *timing* de ce conseil d'administration. On va maintenant passer au compte rendu des travaux du dernier comité technique qui va nous être présenté par Samuel Mercier et Marie-France Mathieu peut-être. Vous nous faites un tandem ?

Mme Mathieu.- Oui.

Le Président.- Pendant que vous vous installez tous les deux pour nous faire cette présentation, je voudrais répondre à quelques-uns des éléments que Monsieur Rollin a abordés dans son intervention préliminaire.

Vous avez dit beaucoup de choses. Je n'ai pas tout noté. Peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler. Je voudrais simplement répondre à certains points que vous avez abordés.

Tout d'abord, vous allez voir que sur la question du service social et de l'assistante sociale, nous nous en sommes strictement tenus à ce qui avait été vu ensemble au printemps dernier et ce qui avait été promis, c'est-à-dire que dans le futur organigramme, l'assistante sociale sera bien rattachée à la Direction générale des services. On vous a fait cette promesse et on la tient. D'ailleurs, je vous l'ai dit dans un des deux conseils, le CT ou le CHSCT ; et c'est légitime, je trouve que votre préoccupation est normale. Par contre, une fois que l'assistante sociale a reçu les collègues, les dossiers doivent être instruits et l'assistante sociale, bien entendu, n'a pas un service à sa disposition. Il est normal que l'instruction des dossiers se fasse dans le cadre du service BIATSS. C'est la seule chose que je voulais dire. C'est ce qui apparaît dans les documents qu'on va vous présenter et qu'on a encore émolié un petit peu pour vous rassurer sur ce point.

Le second point sur lequel je voudrais intervenir, c'est que j'ai peut-être été maladroit en début de congrès en disant que le CT avait donné un avis favorable pour qu'on présente le dossier de la réorganisation en CHSCT. Je veux bien reconnaître que c'était de ma part une maladresse. Monsieur Rollin, honnêtement, il ne me viendrait pas à l'idée de considérer qu'un vote qui est émis avec sept voix négatives et deux abstentions est un vote positif. Ce n'est pas le sens.

M. Rollin.- C'est ce que vous avez dit.

Le Président.- C'est ce que j'ai dit et, encore une fois...

M. Rollin.- Votre parole va plus vite que votre pensée.

Le Président.- Monsieur Rollin, c'est ce que j'ai dit. C'était une parole qui était maladroite. Je le dis aujourd'hui en CA où il y aura un *verbatim*, pour que les choses soient tout à fait claires. Simplement, je n'ai pas voulu vous blesser ni blesser les organisations syndicales. Vous savez que j'ai pour les organisations syndicales un très grand respect. Je voulais simplement dire que juridiquement, dans ce que sont les règles de fonctionnement d'un comité technique, le comité technique doit donner un avis et que la proposition qui est faite est invalidée, si et seulement si, il y a dix voix négatives émises au comité technique. Il suffit d'une abstention émise en comité technique pour que le dossier technique puisse prospérer et avancer et être présenté en conseil d'administration. Donc le vote qui a été émis en comité technique était, certes, un vote qui, dans l'équilibre des voix, n'était pas un vote d'approbation, qui était un vote négatif, j'en conviens, mais dans le fonctionnement juridique d'un comité technique, c'est un vote qui permettait d'avancer et de faire cette proposition aujourd'hui en conseil d'administration. C'est aussi un dispositif qui a pour vocation d'éviter des situations qui seraient des situations de blocage. Les choses sont bien simples. Je n'ai voulu blesser personne. Mes mots ont peut-être été excessivement optimistes. En tout cas, ils nous permettent aujourd'hui de faire cette présentation en conseil d'administration.

Un dernier mot, parce que vous semblez douter de la considération que je peux avoir pour le CT et le CHSCT. Je voudrais dire que pour ce qui est du CHSCT, je crois que tous ceux qui participent à cette instance ont bien vu à quel point je m'y engage et je m'y implique et à quel point j'ai porté et j'ai fait avancer en CHSCT de grands dossiers qui étaient importants sur l'hygiène et la sécurité, notamment sur les sorbonnes, des dossiers qui étaient en déshérence dans notre université depuis toujours, dont nous nous sommes saisis et nous nous en sommes saisis précisément parce que j'y attache de l'importance et, grâce à Madame Mathieu, nous avons avancé et réglé beaucoup de questions, à la fois pour la sécurité des enseignants et pour la sécurité des étudiants.

Pour ce qui est du comité technique, je voudrais dire - et cela ne vous aura pas échappé - que je considère le comité technique comme un des conseils centraux de plein exercice et, d'ailleurs, cela apparaît dans l'organigramme. La situation est intéressante. Vous voyez que sous « Président », j'affiche les conseils. Il y a le CA, le CFVU et le CS et il y a le CT. Dans mon esprit, le CT est un des quatre conseils centraux. Cela apparaît précisément sur l'organigramme, ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Vous savez également que le CT apparaît également sur le site Internet de l'établissement comme un de nos conseils centraux, et je l'ai fait parce que j'y accorde le plus grand respect.

Il ne vous aura pas échappé non plus que dans la césure que l'on fait aujourd'hui à l'occasion de notre conseil d'administration, nous avons placé ce matin les rapports des activités de nos conseils. Il y a les rapports d'activité du CFVU. Il y a les rapports d'activité du CS. Et il y a les rapports d'activité du CT précisément parce que je considère le CT comme un de nos conseils centraux de plein exercice.

Donc avoir un plein respect pour le CT et un plein respect pour les organisations syndicales n'implique pas que nous puissions nous aligner sur les positions des uns et des autres. On doit chacun jouer notre rôle. Vous jouez votre

rôle complètement et c'est parfaitement normal. Et moi, je le joue également en m'appuyant sur ce que la loi me permet de faire. Devant une délibération qui serait une délibération dans laquelle je n'ai qu'une seule abstention, je peux avancer.

Il ne vous a pas échappé non plus qu'au printemps dernier, quand le CT a donné un avis défavorable par dix voix à zéro, je n'ai pas cherché à passer en force, ce que la loi me permettrait de faire puisque je pourrais reconvoquer le CT quelques jours après et passer malgré un second vote par dix à zéro. Je ne l'ai jamais fait, précisément par respect pour les organisations syndicales et pour le CT. Donc il faut simplement que chacun soit dans son rôle, et c'est dans cet équilibre que l'on va avancer, me semble-t-il.

Dernier point sur les risques psychosociaux. Les risques psychosociaux, nous avançons. C'est un chantier qui a été difficile. Qui a été parfaitement mené par Samuel Mercier pendant l'année, là encore dans le dialogue avec les organisations syndicales. Vous le savez, le marché est passé ou en cours d'être passé. Le chantier de prévention des risques psychosociaux va donc être lancé au tout début de l'année 2014, de l'année civile 2014. Il nous aura fallu un petit peu plus d'un an pour le construire et le lancer. Très honnêtement, sur ces grands dossiers, ces grands chantiers qui sont structurants, je crois qu'il vaut mieux aller un petit peu plus lentement qu'un peu plus vite. Cela a nécessité des débats parce que c'est un dossier d'une grande complexité, et on y est. Je ne suis pas sûr qu'on aurait eu avantage à démarrer ce chantier trois mois ou six mois plus tôt. Il va démarrer et c'est parfaitement conforme aux engagements et aux promesses qu'on avait pris.

Il en est de même pour le dispositif d'écoute. Donc les choses se font à un rythme qui doit être raisonnable.

Voilà les quelques éléments de réponse que je voulais vous apporter.

Je passe la parole à Samuel Mercier et à Marie-France sur ce dernier volet de la réorganisation de notre administration et de notre organigramme.

M. Mercier.- Merci beaucoup. Je pense qu'il faut peut-être resituer ce point dans le contexte puisque lors du dernier CA, huit pôles ont été passés en revue. Je dois dire que même s'il reste ces trois pôles que nous présentons, c'est la dernière pierre à l'édifice d'ensemble, il me semble que pour avoir participé aux différents échanges, à la plupart, je n'étais pas présent au dernier CT, mais lors des groupes de travail et au global, il me semble que la tonalité qui est présentée en préambule par la FSU s'éloigne un peu de la réalité des propos que nous avons pu avoir notamment...

M. Rollin.- Il aurait fallu que l'on soit invité au dernier groupe de travail sur ces trois pôles qui posent problème. Je suis déjà intervenu en comité technique.

M. Mercier.- D'accord.

Mme Mathieu.- Je vais répondre. Je vous ai dit que vous aviez été invités. L'organisation professionnelle avait été invitée. D'ailleurs, il y avait une représentante qui était là au dernier groupe de travail justement. C'est à l'avant-dernier groupe que la personne n'avait pas été présente, mais au dernier groupe de travail, il y avait bien un représentant.

M. Mercier.- Je pense que globalement, les membres du groupe de travail ont pu s'exprimer. À plusieurs reprises, nous avons soumis non seulement à votre

approbation mais aussi à la discussion et nous étions totalement ouverts à des propositions pour avancer sur ces questions. Je suis bien conscient des difficultés que cette évolution peut poser mais nous avons nous-mêmes nos propres contraintes. Nous avons choisi d'avancer dans une voie qui est difficile puisqu'il était, je le rappelle, urgent de formaliser un certain nombre d'évolutions qui avaient déjà eu lieu. Et à l'heure actuelle, lorsqu'on essaie de se renseigner sur l'organisation de l'université quand on est quelqu'un qui vient de l'extérieur, qui regarde sur le site Internet, on a beaucoup de mal à s'y repérer. Notre besoin est aussi de donner une visibilité améliorée à l'ensemble du fonctionnement de nos services, non seulement en interne mais aussi en externe. On a besoin d'avancer. Je suis d'accord, pour ces trois pôles, j'entends bien, peut-être que ces pôles posent davantage problème mais nous avons mis davantage de temps avant de les proposer, de présenter ces projets. En tout cas de mon côté et c'est le cas de Marie-France Mathieu également, nous sommes vraiment à la disposition de tous pour solliciter des rencontres, pour échanger. Je me souviens d'un groupe de travail ou sans doute, par erreur, certains de vos collègues n'étaient pas présents mais cela ne veut pas dire pour autant qu'on ne souhaite pas échanger avec eux, bien au contraire.

Je pense aussi qu'il faut, à un moment donné, avancer et pouvoir rassurer les personnels. Vous évoquez le fait que ces évolutions peuvent engendrer des risques, etc. Je dirais qu'au contraire, c'est le *statu quo* actuel qui, s'il se prolonge, contribuera à désorganiser encore davantage nos services. Donc je pense qu'il y a un souci de cohérence d'ensemble. Vous serez d'accord que les huit pôles précédents n'ont pas posé de problème majeur parce qu'il y a eu ce gros travail d'échange et d'ajustement et je crois qu'il en est de même pour ces trois pôles.

Marie-France, avec justesse, me rappelait cette question du service social. Le service social fait partie des missions et services qui figurent sur cet organigramme. Il n'est pas précisé sur cet organigramme que le service social est rattaché au pôle Ressources Humaines. C'est sa mise en œuvre qui, bien sûr, met en avant des compétences issues du pôle. La réalité est là. Et nous nous sommes engagés à proposer cette évolution sans modifier le périmètre hiérarchique des uns par rapport aux autres - cela n'était pas forcément évident - sans rajouter des niveaux hiérarchiques supplémentaires, sans déstabiliser les personnes. Je pense que nous n'allons pas créer un service social à part entière avec redondance des compétences qui existent déjà et qui sont déjà exploitées au sein du pôle RH, ou en tout cas pour ce qu'il en est aujourd'hui, du service BIATSS. Je crois que cette nuance a été rappelée à plusieurs reprises et elle est importante : l'assistante sociale travaille en étant totalement déconnectée de tout lien hiérarchique avec le pôle Ressources Humaines. C'est clair, cela a toujours été le cas. Et j'ai bien compris le souci de vouloir protéger la procédure qui fait que les gens ne vont pas forcément utiliser ce service dans le contexte que vous décrivez. Vous n'êtes pas totalement convaincus que ce soit cela qui permette ce que vous appelez l'anonymat total. Je crois qu'il faut compter aussi sur la déontologie des personnes. Je pense que ce problème ne se pose pas, par exemple, en médecine du travail où c'est peut-être encore plus sensible. Il est donc bien évident que le travail du service social n'est pas d'aller rapporter d'éventuels dysfonctionnements, de dénoncer des personnes. Je n'ai pas l'impression que ce soit dans ce climat que le service social exerce ses activités. Donc oui, il est rattaché, je crois que cela avait été évoqué, à la Direction générale des services et pas au pôle Ressources Humaines. Par contre, il y a une réalité : mettre en œuvre la politique sociale consiste à mobiliser des moyens et, pour l'instant, c'est au niveau du service BIATSS que ces moyens sont mobilisés.

Mme Mathieu.- D'ailleurs, on a tenu compte des observations qui avaient été faites en CT. Vous le verrez quand on arrivera au pôle RH, on a introduit le terme accompagnement, « accompagnement à la mise en œuvre » et non pas, ni une politique naturellement, ni une mise en œuvre directe. On a bien parlé d'accompagnement. Donc cela reste un accompagnement technique.

M. Mercier.- Les pôles, pour avancer, peut-être qu'ensuite effectivement nous pourrions échanger, qui sont à examiner aujourd'hui sont le pôle International, le pôle Systèmes d'Information et Usages du Numérique et le pôle Ressources Humaines. Voilà, dans le détail, une fois ce schéma global présenté, ce que cela donne.

On commence par le pôle International.

Oui, Cédric ?

M. Clerc.- Oui, je voulais quand même, au niveau du contexte, apporter une précision. Effectivement, vous ne souhaitez pas passer en force et vous nous l'avez prouvé dans le passé. Je voudrais quand même expliquer qu'au CT, une organisation syndicale s'est abstenue parce qu'il n'y a pas non plus un enthousiasme général de leur part. Ils ont également déploré qu'il n'y ait pas de vote par pôle. Je pense que cela aurait pu changer le résultat, c'est-à-dire qu'ils étaient peut-être d'accord avec leurs arguments sur certains pôles mais pas sur d'autres et ils ont expliqué leur vote de cette manière. C'est pour cela qu'ils se sont abstenus.

M. Mercier.- Merci, Cédric. C'est une précision importante. Effectivement, cela vient également corroborer notre présentation puisque nous avons présenté tout d'abord les huit premiers pôles qui étaient plus simples, je pense, à appréhender et là, on se confronte à des réalités organisationnelles. Mais peut-être les plus ambitieux et les plus importants figurent dans ces trois dimensions, et je comprends fort bien que dans ce domaine - comme on fonctionne avec des contraintes qui sont difficiles entre la propre vision de l'équipe, les contraintes liées à l'existant, les engagements qu'on a pris d'échanges et de ne pas passer en force - le choix a été fait de présenter ces trois pôles en décalé par rapport aux huit premiers.

Le pôle International. Sans entrer peut-être trop dans le détail par rapport au changement à mettre en œuvre, jusque-là il y avait deux unités dans ce pôle et l'ambition ici est d'adjoindre une troisième unité qui est « Langues et Cultures pour Tous ». On a donc :

Coopération et montage de projets, qui est :

- tout le travail de conclusion et de suivi des conventions de coopération,
- le montage des projets internationaux,
- le montage de formations en langue anglaise,
- les questions de mobilité des personnels,
- l'accueil des chercheurs internationaux.

C'est donc une première unité qui est appréhendée ici.

La Mobilité étudiante :

- la gestion de la mobilité entrante et sortante.
- la gestion de la mobilité étudiante entrante également à titre individuel, c'est donc une deuxième unité qui était finalement déjà en activité.

L'ambition est d'avoir cette troisième unité autour de :

- l'anglais en licence, on l'a évoqué tout à l'heure, c'est la certification.
- cours du soir en toutes langues,
- le centre d'études chinoises,
- la préparation à la mobilité des étudiants,
- les formations professionnelles, personnels et extérieurs.

Donc le pôle International semble ici pouvoir intégrer de façon cohérente ces trois dimensions.

En termes d'évolution, ce sont essentiellement les missions du centre de langues et du centre d'études chinoises qui se rattachent à ce pôle. Marie-France, vois-tu d'autres points plus en détail ?

Mme Mathieu.- Non, la nouveauté portant sur la présentation de la troisième unité.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- On a longtemps discuté déjà en comité technique justement sur ce dont on parle. On sait que l'intégration du centre de langues dans le pôle International a posé aussi question dans toutes les instances.

J'en ai une sur ce pôle qui va être concrète. Je vous avais interpellé il y a déjà... en septembre l'année dernière, quand vous nous aviez donné vos grandes lignes de direction des services, et en particulier le rôle que vous souhaitiez voir jouer par les chefs de grands services. Je vous avais interpellé, si vous vous souvenez bien, sur la séparation entre la direction administrative et la direction politique. Ce n'est pas une question de personne, je tiens à vous le dire tout de suite, mais sur ce pôle, cela nous pose question, cela nous interpelle entre la différenciation de la direction de ce pôle qui, par ailleurs, exerce auprès de vous une fonction beaucoup plus politique. J'estime que ce n'est pas normal. Ce n'est pas forcément sain pour le fonctionnement du service. C'est un point sur lequel on s'interroge, sur la séparation entre la vie administrative d'un service et l'influence politique qu'il peut y avoir. Je vous avais déjà interpellé sur cette question, si vous vous souvenez, c'était au mois de septembre l'année dernière en comité technique. C'est une grande interrogation que l'on a, ainsi que beaucoup de personnels, sur ces rôles de plus en plus... On le voit sur ce pôle, c'est beaucoup plus clair, mais sur d'autres pôles, on le voit aussi arriver ou on le sent arriver et donc beaucoup des personnels s'interrogent sur ce mélange.

Le Président.- Sur ce pôle, c'est clair. En même temps, dans le domaine de l'international, c'est moi qui ai la délégation du vice-président à l'international. Donc le rôle politique, c'est moi qui l'ai à l'international. Maintenant, il est certain qu'à côté de moi, j'ai besoin de quelqu'un qui soit mon conseiller. Donc ce n'est pas un rôle politique direct. Ce n'est pas une vice-présidence puisque c'est moi qui assure la vice-présidence.

Pour ce qui concerne les autres structures dans lesquelles il y aurait ce rapprochement entre le rôle politique et le rôle administratif, je ne vois pas bien à quoi vous faites allusion. On a eu de façon ponctuelle la situation d'Alain Tabard qui assurait l'intérim de la Passerelle mais cette situation n'avait pas vocation à perdurer. Elle a permis d'assurer la continuité du service public, à un moment où on avait des

difficultés à trouver une candidature pour la direction de la Passerelle. Il n'a jamais été prévu que cette situation perdure et je ne vois pas d'autres situations dans lesquelles pourrait actuellement s'exercer ce risque entre la direction d'un pôle et une responsabilité de nature politique, en dehors de la situation de la Passerelle qui, encore une fois, n'a pas vocation à durer. D'ailleurs, Alain avait la responsabilité de la Passerelle jusqu'à la fin du mois de décembre 2013. Cette responsabilité va donc cesser. Je dois dire qu'il n'a pas particulièrement souhaité non plus cette responsabilité. C'est moi qui le lui ai demandé parce qu'il fallait bien qu'on assure cette continuité. Encore une fois, sur l'international, Madame Fortier n'est pas la vice-présidente. Elle est conseiller auprès du Président. Il y a tout de même une nuance précisément dans l'affichage politique.

M. Rollin.- Je voudrais que ce soit clair, ce n'est pas une question de personne. Mon propos n'était pas sur une question de personne.

Le Président.- Non, je sais bien. J'entends bien. C'est le concept.

M. Rollin.- C'était une question de mélange de fonctions qui me choquait.

Le Président.- Je comprends.

M. Rollin.- Merci.

M. Mercier.- Y a-t-il d'autres points sur ce pôle ? Oui, Laurence ?

Mme Maurel.- Juste pour savoir. Tout à l'heure on parlait du CIEF et en regardant le pôle International, je ne le vois pas. Est-il attaché à un autre pôle ?

Mme Fortier.- Le CIEF est une association techniquement parlant. C'est une épine dans le pied de l'université depuis des dizaines d'années. Les gouvernances se succèdent et ont bien du mal à régler cette question. L'intégration du CIEF est un objectif puisqu'il remplit des missions que nous considérons de service public, importantes pour l'université.

On peut considérer qu'à terme, le CIEF a vocation à intégrer le Centre des Langues et des Cultures pour Tous.

Mme Maurel.- Merci.

Le Président.- Mais cela pose un certain nombre de questions statutaires vis-à-vis des personnels. Ce sont des questions complexes qu'il faut que l'on aborde dans le temps. On a d'ailleurs commencé, on a déjà ouvert le dialogue avec les personnels du CIEF sur cette possibilité.

M. Mercier.- On va passer au deuxième pôle. C'est le pôle Ressources Humaines. Cette reconfiguration en pôle est une double nécessité. En interne, je pense qu'il est important qu'il puisse y avoir une convergence des actions des différentes unités qui préexistaient déjà et qu'on puisse être mieux armé pour affronter des projets transversaux qui nécessitent un rattachement direct au sein de la Direction générale des services et non pas un travail un peu émietté et éparpillé service par service. D'où la philosophie qui vous est présentée ici.

Nous avons un rattachement de ce pôle au sein de la DGS, de la Direction générale des services, avec des projets. Nous en avons évoqué certains mais, globalement, « projets transversaux », cela fait référence à pas mal de projets importants, notamment autour de la gestion des risques psychosociaux. On peut imaginer que ces préoccupations seront peut-être encore plus importantes à l'avenir puisque toute la fonction publique, à l'image de ce qui se passe à l'université de Bourgogne, se préoccupe de ces questions et met en place des outils de prévention et de réparation.

Donc un ensemble de projets transversaux, de projets ambitieux autour de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Le pilotage des systèmes d'information RH, c'est aussi vraiment stratégique.

La question du handicap, on pourrait ajouter plus globalement l'ensemble des missions autour de la diversité et de l'égalité, c'est-à-dire la mise en œuvre des principes d'égalité professionnelle.

Donc ce qui explique ce rattachement transversal, mais une réalité autour de ce pôle RH, c'est l'extrême spécificité des compétences pour les deux grands publics que nous avons à l'université, les deux grandes catégories de personnel, les enseignants et enseignants-chercheurs, d'une part, et les BIATSS, d'autre part.

Vous retrouvez quatre unités.

Donc l'unité BIATSS qui a pour ambition :

- de mettre en œuvre la politique ressources humaines,
- qui prodigue des conseils aux composantes,
- toute la gestion individuelle administrative (le recrutement, l'avancement, les congés, le cumul d'activités) mais aussi financière pour titulaires et contractuels (recrutement, indemnités),
- la gestion des emplois,
- l'organisation des concours ITRF,
- en gestion collective, la préparation à l'organisation des commissions paritaires d'établissement, des comités techniques, et l'accompagnement à la mise en œuvre de la politique d'action sociale. Peut-être ai-je une mémoire qui me fait défaut mais il me semble que ce point avait été évoqué en groupe de travail en présence de la responsable de ce service et qu'on avait, dans le consensus, ajouté ce volet pour bien mettre l'accent sur l'importance de la dimension action sociale et non pas pour introduire un trouble sur le rattachement de telle personne.

Le contrôle interne de la paye, c'est là encore hautement stratégique. Notamment encore plus, bien sûr, depuis le passage aux responsabilités et compétences élargies.

Donc :

- contrôle qualité de la paye.
- vérification de l'application des textes réglementaires.
- traitement des allocations de retour à l'emploi.
- gestion de la retraite additionnelle de la fonction publique.

La formation des personnels. Là encore, c'est l'existant qui est repris et en tout cas mis sous le pôle RH. Identifiables en tant que tels, nous retrouvons heureusement des services ou des unités qui fonctionnaient jusque-là mais peut-être que, là encore, pour cette question de la formation, nous avons besoin d'une

cohérence beaucoup plus forte entre l'ensemble des unités. Il y a donc un périmètre renforcé autour de ce pôle :

- le développement d'actions de formation continue. C'est stratégique pour les personnels BIATSS mais aussi pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Bien évidemment, en lien avec les missions qui seront dévolues à l'ESPE ; pour le volet pédagogique, on peut imaginer que la conception sera développée au sein de l'ESPE mais la mise en œuvre et peut-être l'organisation de formations qui peuvent être transversales à l'ensemble de nos personnels. Ce sera bien au sein de cette unité que le plan de formation sera élaboré.

- rédaction du plan de formation annuel.
- coordination et suivi de l'exécution de ce plan.

Cela demande un très lourd travail de collecte des données issues des entretiens organisés chaque année avec l'ensemble des personnels. L'idée est bien d'avoir un outil stratégique de développement de nos personnels au service de la mise en œuvre d'une vision de l'université dans son ensemble. C'est un point important.

Et puis, bien évidemment, l'unité qui s'intéresse à la gestion des personnels enseignants et enseignants-chercheurs :

- mise en œuvre de la politique ressources humaines,
- préparation des campagnes d'emploi,
- gestion des emplois,
- gestion intégrée des personnels titulaires,
- paiement des heures complémentaires,
- gestion des vacataires,
- vie institutionnelle,
- élections,
- relations avec le ministère et les composantes dans le domaine d'activité.

Mme Mathieu.- Là, je tiens à insister sur deux points par rapport aux échanges que nous avons eus lors du CT. D'abord, par rapport aux deux services BIATSS et personnels enseignants et enseignants-chercheurs, je voudrais souligner plutôt que l'intitulé « codirection », la fonction de « référent », donc référent RH BIATSS pour le service BIATSS et la notion de référent personnels enseignants RH pour le service Personnels enseignants. Quand on en a parlé, c'est vrai que l'on a trouvé ce terme beaucoup plus adéquat que l'appellation « codirection ». Je tenais à en parler aujourd'hui.

Je tenais aussi à souligner le fait qu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre, par exemple, le service BIATSS et les deux unités Contrôle Interne de la paye et Formation des personnels. Le lien hiérarchique est direct pour le Contrôle Interne comme pour la Formation par rapport à la direction. Là, vous avez bien quatre entités. Il n'y a pas de lien hiérarchique entre ces quatre.

C'étaient les deux choses que je tenais à souligner.

Le Président.- Bien. Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Sur ce service, c'est vrai que cette réorganisation, ce pôle finalement posait le plus de problèmes. On en était conscient.

Je vais quand même faire un petit historique de pourquoi pour nous, représentants du personnel, quelle que soit l'appellation que l'on met sur le lien entre

les services du personnel et l'action sociale et le service social.... Il y a quinze ans, à l'université, il n'y avait pas de service social. L'action sociale était balbutiante à l'université de Bourgogne. On s'est battu pour qu'il y ait un véritable service social qui se mette en place. Il s'est mis en place à partir de l'action sociale. Et c'est à partir du moment où vraiment la gestion et la maîtrise complète des dossiers de l'action sociale ont été complètement indépendantes du service du personnel... et ce n'est pas une question de déontologie, je ne remets pas en cause la déontologie des personnes qui sont au service BIATSS. C'est la perception que les usagers de ce service ont de la confidentialité de ces dossiers. C'est une perception mais c'est important. Parce que là encore, cette semaine, j'ai encore reçu des mails de personnes qui me disent : « moi, je ne déposerai plus de dossier au service de prestations sociales ». Parce que pour eux, et surtout pour les personnes qui ont 15 ans, 25 ans à l'université, qui ont connu le service action sociale de l'université, ils ont encore l'image d'un service où c'était un moyen non pas de contrôler, mais...

Faire cette démarche de demande de prestations est très difficile pour un certain nombre de personnes. Et dans les prestations, il n'y a pas que des prestations, il y a aussi des prêts de secours, des prêts à court terme. Faire cette démarche est déjà difficile et se dire qu'il faut aller voir le responsable... Enfin, pour eux, c'est une perception quand même de ce service et pour nous, c'est un retour en arrière. Et moi, je m'y oppose.

J'ai mis dix ans bien avant la création de ce service d'action sociale pour qu'il prenne ce qu'il est actuellement. S'il y a un service sur lequel, je vous le concède, vous avez fait un effort énorme, les différents présidents et vous-même, vous avez continué, c'est là-dessus. Je vous l'ai déjà dit en comité technique et je ne souhaite pas que les personnels se mettent une barrière psychologique, parce que c'est une barrière psychologique, vis-à-vis de ce service.

Mon opposition est là. Elle n'est pas sur la déontologie. Elle n'est pas sur la manière dont les personnels sont capables de gérer cela. Il n'y a pas de lien, j'en suis conscient. Mais c'est la manière dont les personnels le ressentent par rapport à ce service. Et c'est ce que j'ai essayé depuis le mois de juin de vous faire passer comme message.

Je vois que finalement que ce n'est toujours pas passé parce que quand je vois votre présentation, Monsieur Mercier, vous avez l'impression que j'attaque une déontologie des personnels. Non, je sais que, que ce soit la responsable du service BIATSS ou même des personnels qui sont au service BIATSS, on peut discuter de cas particuliers sans que ce soit divulgué à l'ensemble de la communauté. Mais c'est surtout cette perception qu'ont les personnels et je pense que ce rattachement fera qu'un certain nombre de personnels et ceux qui en ont le plus besoin... Parce que moi, je m'en rends compte, quand je dis aux personnels « vous avez droit à telle prestation » et que, pour eux, c'est déjà difficile d'aller faire la démarche, se dire en plus, quand ils verront dans l'affichage, que c'est directement rattaché, parce que pour eux c'est un rattachement quel que soit le nom que vous mettez, c'est un rattachement. C'est cette perception qu'il faut arriver à comprendre.

M. Mercier.- Je comprends un peu mieux mais cela me fait penser un peu aux problématiques de CV anonyme quand on parle de recrutement, c'est qu'à un moment donné, si on veut donner la prestation à la personne demandeuse, il faut bien savoir d'où émane la requête. Il y a donc forcément, à un moment donné, des personnes qui doivent rencontrer d'autres personnes, décliner leur identité. En fait, je crois comprendre que c'est plus une perception. Il y a presque une erreur

fondamentale sur la mission du service BIATSS. Il y a sans doute des aspects disciplinaires autour du fonctionnement de ce service mais au sein du service BIATSS, je pense notamment que la responsable actuelle du service est quelqu'un qui croit profondément - je pense que ce que vous avez décrit était juste - à l'importance de l'action sociale. Et je crois qu'au départ, dans le groupe de travail, cela avait été rajouté pour bien mettre explicitement aussi ici l'accent sur l'importance d'avoir une politique d'action sociale.

Il ne vous avait pas échappé lorsque l'on vous avait présenté le bilan de l'action sociale il y a quelques mois en CA que l'université de Bourgogne se positionne plutôt favorablement sur ces questions si on se compare à d'autres institutions ou organisations. Donc il y a vraiment une politique d'action sociale qui s'est développée, sans aucun doute certainement en partie grâce à l'ensemble des acteurs et pas seulement, très récemment, grâce aux vice-présidents ou aux membres de l'équipe. Il faut donc s'en féliciter. Maintenant, je pense que dans les faits, lorsqu'il y a une commission d'action sociale, c'est bien les personnes en charge de ces questions qui se réunissent. Ce sont des dossiers anonymés qui circulent et dans lesquels il est impossible de pouvoir identifier la personne à l'origine de la requête. Et heureusement. Je crois que tout est fait pour anonymiser les dossiers. C'est un point important. La mise en œuvre de cette politique, à mon sens, est bien mise quelque part. Je crois que Marie-France Mathieu l'a rappelé.

Mme Mathieu.- Par exemple, quand on prépare le bilan social, on travaille avec les deux référents. Enfin, c'est ce genre de données tout à fait anonymées qu'ils utilisent, qu'ils manipulent. C'est cela que l'on veut faire savoir dans le terme « accompagnement ». Ce n'est pas une gestion directe des dossiers.

M. Rollin.- Je voudrais y revenir parce que vous essayez... Président, vous nous avez expliqué que vous aviez été maladroit. Malheureusement, je dis clairement que sur ce sujet, nous avons senti qu'il y avait une volonté de revenir en arrière. Je réexplique.

Lorsqu'on a reparlé de l'organigramme général au mois d'octobre sur les huit pôles, Madame Mathieu vous vous en souvenez, je suis intervenu pour rappeler que le service social ne devait pas être rattaché au service du personnel alors que dans l'organigramme général, présenté au mois d'octobre, il était encore rattaché au service du personnel. Nous dire que c'est maladroit, une maladresse une fois, je veux bien être naïf mais j'ai assez d'expérience de représentant du personnel pour avoir laissé ma naïveté depuis très longtemps de côté. Et quand on revoit arriver d'une manière très diffuse, vous me direz, vous pouvez mettre « accompagnement », vous pouvez mettre ce que vous voulez, mais on a l'impression que ce qui a été rejeté par la grande porte, on essaie de la faire entrer par le vasistas ou le soupirail. C'est mettre le doigt dans un engrenage que nous ne soutenons pas.

M. Mercier.- Oui, je comprends. Je crois qu'au sein du groupe de travail, déjà au sein des réunions de concertation... Parce que dans votre déclaration, je comprends que cela puisse en être ainsi, il semble apparaître que la concertation a été absente et je dois dire qu'en tant que vice-président et encore plus Marie-France Mathieu, qui pourra en témoigner, nous avons été sollicités par des réunions de concertation avec les responsables des unités impliquées par ces pôles et par des réunions de groupes de travail avec les organisations syndicales. Nous avons passé durant cet automne quand même un temps assez conséquent à

préparer, à formaliser et à faire évoluer les documents et à échanger et à voir comment faire évoluer les choses de façon que ce soit acceptable pour tous.

Autour de ces questions d'action sociale, à la limite, on peut très bien dire « on n'en parle pas dans le pôle RH, on ne fait pas apparaître cet accompagnement », mais les services ou les moyens qui sont mis en œuvre pour la mise en place de cette politique pourraient dire à juste titre et de façon légitime qu'en termes de reconnaissance, ils font le travail et que cela n'apparaît nulle part. Du coup, c'est quand même une méconnaissance de la réalité. Cela peut nous poser problème. Je comprends bien qu'en termes d'affichage, vous puissiez dire « gardons seulement le service social ou action sociale rattaché directement à la DGS et ne parlons pas dans le pôle de ces questions », mais la réalité du fonctionnement jusque-là - c'est peut-être historique, il y a peut-être plusieurs éléments qui peuvent conduire à cela et puis les moyens de l'université sont, hélas, limités -, c'est bien au sein du service BIATSS que des compétences et du temps précieux, peut-être pour d'autres aspects, sont investis au service de l'action sociale.

Je comprends qu'il ne faille pas forcément selon vous l'afficher mais vis-à-vis de ces personnes, c'est un peu compliqué. Si on s'engage à avoir une évolution qui ne traumatise pas les gens, si on cherche à respecter et à prévenir des risques psychosociaux, charger une personne avec un volet important et lui dire « non mais, en fait, l'affichage est ailleurs parce qu'on ne le souhaite pas », c'est aussi un peu maladroit. Vous voyez qu'on est sur ce point sur des questions délicates. En tout cas, pour ma part, je m'engage au nom de l'équipe et au nom de la DGS, il n'y a aucune volonté de nuire aux personnels, au contraire. C'est l'inverse. L'idée est de mieux faire connaître notre politique d'action sociale et que les personnels puissent y prétendre encore plus que par le passé.

Mme Mathieu.- Dès la première étape, dès la première fois, le premier groupe de travail, je ne connaissais pas toute la problématique. Donc quand j'ai présenté cet organigramme général pour la première fois, c'est sûr que je n'y ai pas fait attention, mais vous avez bien remarqué que dans l'immédiat, cela a été tout de suite modifié.

Le Président.- Et d'ailleurs, on remet cette diapo qui présente l'organigramme un peu synthétique. Vous voyez bien que le service social n'est pas rattaché à un pôle. Il fait partie des missions et services qui précisément sont rattachés à la Direction générale. Il n'y a vraiment pas d'ambiguïté de ce côté.

Par ailleurs, les documents qu'on vous montre sont des organigrammes fonctionnels. Ce ne sont pas des organigrammes hiérarchiques, c'est-à-dire qu'en termes de rattachement hiérarchique, c'est quelque chose qui n'apparaît pas sur l'organigramme du service BIATSS. Les documents qu'on vous présente sont des sortes d'explicitation fonctionnelle. Ce ne sont pas des organigrammes hiérarchiques.

Cédric, vous vouliez intervenir. Cédric Clerc.

M. Clerc.- Sur ce point, je pense qu'il est important de se référer à l'organigramme général où on voit... Ce qui est préoccupant dans le cas peut-être des collègues qui n'osent pas venir vers le service d'action sociale, c'est de savoir qu'il y a une porte effectivement où ils peuvent se confier et où on pourra leur apporter une aide. Et je pense que cela passe avant tout peut-être, pour les

personnes les plus en difficulté, par l'assistante sociale proprement dite. Je pense qu'elle est vraiment là...

Mme Mathieu.- La porte sera là.

Le Président.- C'est cela.

M. Clerc.- Et là, peut-être que vous parlez plus spécifiquement de la politique d'action sociale, enfin des actions sociales qui sont menées comme les différentes aides qui ont été mises en œuvre à l'université depuis le passage au RCE puisqu'avant, ce genre de choses existait également mais le personnel était rattaché au Rectorat. C'étaient des choses qui existaient déjà. Sur ce point, je ne pense pas... Il y a le terme « accompagnement ». Je suis convaincu qu'il faut aussi des données peut-être pour orienter les actions sociales que l'on souhaite porter.

Mme Mathieu.- Cela a un côté tout à fait matériel.

M. Mercier.- Je peux même apporter un témoignage personnel puisque j'ai été saisi, du coup, de façon non anonyme par un utilisateur, par un de nos personnels qui avait saisi le service d'action sociale pour savoir s'il avait droit à une prestation mais il avait dépassé la date pour des problèmes personnels et le service lui avait fait une réponse assez sèche. Il m'avait donc adressé un message pour témoigner du fait qu'il était parfois nécessaire d'avoir un peu plus d'humanité. J'ai donc envoyé un mail à ce service - ce n'est pas toujours évident, j'imagine, quand on doit répondre à plusieurs requêtes - en mettant l'accent sur l'importance d'écouter nos personnels et d'accompagner les réponses de façon humaniste, y compris lorsqu'un personnel sollicite et vous avez raison, il fait l'effort de savoir s'il a la possibilité de prétendre à une prestation mais quand la réponse est négative, ce n'est pas pour autant que les règles d'usage et de bienséance doivent être oubliées. Encore une fois, le rattachement hiérarchique est clair : le service social est rattaché à la Direction générale des services et tout ce que vous décrivez, c'est bien au sein du service social que cela se passe et uniquement.

Le Président.- Avez-vous d'autres questions, d'autres remarques, d'autres commentaires sur ce pôle RH ? Cédric Clerc.

M. Clerc.- Oui. C'est une question qu'on a souvent abordée. C'est cette fameuse direction où on souhaiterait qu'il y ait vraiment une personne dédiée qui soit donc directeur des Ressources Humaines.

Quand je vois tout ce qu'il y a sur ce tableau, c'est un sujet vaste qui nécessite sûrement un investissement total de la part de la personne.

Il y a une autre chose que je voulais dire, je vois qu'il y a dans la branche personnels enseignants et enseignants-chercheurs des relations avec le ministère et les composantes dans le domaine d'activité. Je ne comprends pas précisément ce que cela veut dire, si ce n'est qu'au niveau des relations avec le ministère, je sais, pour avoir déjà discuté avec des personnes du ministère, que régulièrement les DRH des universités sont convoqués pour des questions statutaires ou de réglementation. Au-delà du fait qu'on n'ait pas de DRH ici, le fait qu'on ne voit pas apparaître ces relations avec le ministère du côté des BIATSS me dérange un petit peu.

Ensuite, tout ce que je vois pour la mise en œuvre de la GPEC, personnellement, je ne sais pas comment cela est mis en œuvre à l'université, mais il est clair que c'est essentiel pour l'établissement, en plus, avec tout le panel en termes de compétences que l'on peut trouver à l'université. Je crois qu'il est essentiel de pouvoir se projeter. Donc au moins pour mon information personnelle, j'aimerais savoir comment cela est mis en œuvre à l'université. Et là encore, je pense que de telles missions nécessitent vraiment une personne dédiée à la direction des Ressources Humaines.

Si je prends aussi les projets transversaux, je ne sais pas tout ce qu'il y a dedans, mais probablement tout ce qui est aussi en lien avec la gestion, je ne vois pas si c'est marqué ici, tout ce qui est numérique, enfin tout ce qui est progiciels dédiés aux RH.

Mme Mathieu.- C'est mis sur le système d'information.

M. Mercier.- C'est la deuxième ligne, SI RH.

M. Clerc.- Je pense que quand il y a des projets, quand il y a des migrations au niveau logiciel, ce sont des projets assez lourds où il faut des porteurs de projets. Je ne vois pas comment cela peut être dissocié d'un DRH.

M. Mercier.- Il y a beaucoup de choses dans votre intervention. Je vais essayer d'être synthétique. Sur les relations avec le ministère, c'est sans doute une spécificité quand même de la partie personnels enseignants/enseignants-chercheurs. C'est par exemple le fait que l'on apprenne la vacance d'un poste dans un domaine comme droit, économie, gestion, où il faut une procédure spécifique pour montrer que l'on est d'accord pour mettre un poste au mouvement pour un prochain concours d'agrégation. Par exemple, en septembre, un poste a été libéré en droit et de façon très rapide. Nous avons saisi le ministère. Le délai était dépassé mais le ministère cherche des postes de droit pour le prochain concours d'agrégation et ils ont très vite accepté le fait que l'on puisse, dès la rentrée prochaine, pourvoir ce poste alors que, sinon, il aurait fallu attendre un an. Cela fait référence à ce type d'échanges assez réguliers. On a aussi des questions diverses sur l'organisation des concours d'enseignement ou on a besoin de l'éclairage du ministère sur certains aspects particuliers. Bien évidemment, le service BIATSS est lui aussi très en lien. Je crois que chaque travail avait été fait par le responsable de l'unité. L'harmonisation n'a pas forcément été totale dans la description des différentes activités de chaque unité. Je crois que c'est cela qu'il faut...

Mme Mathieu.- C'est pour cela que tout à l'heure j'ai parlé de référents RH parce que c'est vrai que pour les BIATSS, les relations peuvent être multiples avec le ministère. Il peut très bien y avoir aussi des réunions, des rencontres. Il y a des instructions et toutes sortes de liens, il y a les nombreuses circulaires, les nombreuses questions... Enfin, il y a plein de relations. C'est pour cela, j'insiste à nouveau, que le terme « référent RH » me semble plus approprié.

M. Mercier.- Sur les questions de GPEC, là encore d'une façon très rapide, le Président me corrigera si je m'engage trop au nom de l'équipe sans que cela reflète vraiment sa pensée, mais à l'image de ce qui s'est fait autour des risques psychosociaux, nous ne souhaitons pas afficher des choses uniquement pour que ce

soit affiché et que cela ne traduise pas une réalité. Donc la GPEC, je parle en connaissance de cause, cela rejoint un peu mon domaine de spécialité, c'est stratégique. C'est extrêmement important mais c'est extrêmement difficile à mettre en œuvre, même dans des contextes organisationnels où les contraintes semblent moins importantes. Arriver à avoir des outils performants dans ce domaine est extrêmement complexe. À la limite, cela sert, avec le recul on peut le dire, à décrire l'existant plutôt qu'à mieux se préparer pour la suite. Le futur est toujours incertain.

C'est une des ambitions qui est affichée de porter, de systématiser, cette approche mais, de façon pragmatique, la mise en place de nos DOM RH, dialogue objectifs/moyens RH, c'est déjà une première avancée parce que nous nous projetons sur plusieurs années dans le futur pour pouvoir anticiper les vacances de postes et en fonction de la démographie et de la pyramide des âges, pour pouvoir essayer d'aider à soutenir les stratégies des composantes. Donc, si on prend les personnels enseignants-chercheurs, même si on sait que le contexte de l'université est très spécifique dans ce domaine - il y a beaucoup de choses qui nous échappent -, il y a une volonté de se doter d'une réflexion qui est à peu près au point, on voit à peu près ce que cela recouvre, mais après, d'avoir une amélioration progressive parce qu'on ne peut pas tout faire très rapidement et surtout on pourrait mettre en avant des outils puis se rendre compte très vite qu'ils ne fonctionnent pas. Parce qu'il y a vraiment besoin de les tester. Il y a des tâtonnements et c'est progressif.

Un autre exemple pour les personnels BIATSS, je vous ai parlé des entretiens. Les entretiens nourrissent le plan de formation, et ce que nous pouvons exploiter à l'issue des entretiens annuels est extrêmement riche. Cela permet d'avoir des réflexions prospectives sur la façon de mieux positionner nos personnels les années suivantes. Peut-être avoir, pour l'instant on l'affiche peu, des réflexions en termes de gestion des carrières, de trajectoire, parce que cela aussi est un élément central de la motivation de pouvoir avoir une certaine sécurité et peut-être des voies d'évolution possibles. Ce sont des perspectives favorables qui permettent, je pense, de donner à nos personnels des motivations encore plus fortes pour accomplir leur mission et, là encore, c'est quelque chose d'extrêmement complexe. Il y a une interdépendance des différentes missions RH autour de ces questions de formation, de recrutement, d'évaluation. Cette ambition d'avoir une capacité à se projeter un peu plus dans le futur, aussi bien quantitativement que qualitativement, est portée en lien avec le service formation.

Pour l'instant, à ma connaissance, aucune université ne peut prétendre avoir fait le tour de la question, et je conclus avec cela pour le DRH : on pourrait afficher, donner un titre de DRH. Par exemple, on pourrait dire VPDRH mais aussi DRH ou quelque chose comme cela. Un DRH n'est pas quelqu'un avec une baguette magique qui va résoudre tous les problèmes de l'université. Je crois que je l'avais évoqué au CHSCT. C'est plutôt le profil du DRH qui pose problème, c'est-à-dire qu'il faut prendre quelqu'un qui maîtrise les spécificités des deux grandes catégories de personnel. Ce n'est pas simple. On va dire en caricaturant que les vice-présidents RH sont parfois plus proches en termes de connaissance, c'est certainement logique, de la carrière des enseignants et des enseignants-chercheurs et beaucoup moins de la carrière des BIATSS et je crains qu'on ait un DRH qui soit un DRH BIATSS uniquement, qui ne s'occupe pas des enseignants et enseignants-chercheurs, et un VP qui soit uniquement un VP enseignants/enseignants-chercheurs. Dans certaines universités, c'est d'ailleurs ce qui se passe. On a tous les cas de figure.

Notre idée est plus ambitieuse. Elle est de porter la politique RH vraiment au niveau de l'équipe de gouvernance, en lien avec le Président qui, lui, a une vision de l'université - l'ensemble des vice-présidents ont aussi leur vision, leur expérience - et d'avoir un système partagé. Plutôt que de spécialiser quelqu'un, c'est un rattachement au sein de la Direction générale des services de quelqu'un qui ait une sensibilité RH particulièrement importante de façon que les projets ambitieux puissent être portés par l'équipe de gouvernance et par la Direction générale des services. Si on n'a pas ce partage, à mon avis, on s'expose à un cloisonnement, à des conflits très rapides entre les uns et les autres. Sachant qu'à chaque fois qu'une décision RH est prise, il y a un impact financier et que moi, par exemple, en tant que Vice-président en charge des Ressources Humaines, ce n'est pas un domaine que je maîtrise. Donc nous avons nécessairement besoin d'une décision collégiale qui engage l'ensemble de l'université et non pas de cloisonnement. Donc faire apparaître un DRH à l'avenir, c'est peut-être ce qui sera retenu mais si on arrive à bien comprendre le profil nécessaire pour occuper cette fonction. Et à mon sens, il faut être bien sûr dans la dimension politique, stratégique, et avoir du recul, mais aussi connaître la réalité des métiers, la réalité du contexte de l'université. Donc on ne passe pas DRH d'une entreprise à DRH d'une université, et on n'est pas forcément facilement administratif au sein d'une université en évolution vers le poste de DRH stratégique. C'est peut-être des banalités mais...

Le Président.- Merci. Avez-vous d'autres... Cédric Clerc.

M. Clerc.- Je peux comprendre votre positionnement. Par contre, je supporte assez mal le fait d'entendre qu'on ne pourrait pas trouver une personne qui ait des compétences aussi bien sur le statut des enseignants-chercheurs, leur connaissance, l'intérêt, leur mission et des BIATSS. Je pense qu'il y a des personnels administratifs de haut rang. On en a connu et on en connaît. Je ne pense pas qu'on puisse dire ouvertement ce genre de choses.

Ensuite, que vous souhaitiez impulser vraiment une politique RH, c'est tout à fait normal. Dire que le rôle de DRH... En fait, je ne comprends pas votre positionnement. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a des missions importantes à mener et forcément, les orientations seront impulsées par la politique du Président ou du VP RH qui impulse cette politique. Mais en dessous, pour moi, il manque vraiment une personne qui coordonne tout cela. Et des gens qui ont des compétences, je pense qu'il y en a. Je pense qu'on en forme aussi suffisamment en France qui ont une connaissance de l'administration, des statuts. S'ils ne s'y connaissent pas bien en statuts, je pense qu'assez rapidement ils pourront se renseigner et être à la hauteur.

M. Mercier.- C'est sur le titre de DRH que je tique.

M. Clerc.- Non mais le titre...

M. Mercier.- Ne pas croire que prendre quelqu'un et lui dire « vous serez le DRH », cela permet de résoudre tous les problèmes. C'est cela ?

M. Clerc.- Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit. On n'attend pas le messie. On attend quelqu'un qui soit là, un référent, mais un, d'accord ? qui mettra en musique, j'ai envie de dire, la politique RH de l'université.

Le Président.- Très bien. D'autres remarques ou questions sur ce pôle ? S'il n'y en a pas, on passe sur le pôle suivant qui est le pôle Systèmes d'Information et Usages du Numérique.

Mme Mathieu.- Sur ce pôle, par rapport au CT, le plus grand changement est le changement d'appellation de la quatrième structure que vous avez sur la droite de l'organigramme. Avant, on avait le terme de « pédagogie numérique ». Nous en avons beaucoup débattu. C'est vrai que ce terme était peut-être, quand on en a parlé, un peu restrictif par rapport à la liste des activités et fonctions qui étaient répertoriées. On a donc évolué vers le terme « ressources numériques ».

Sur les autres, vous retrouvez le centre de calcul ; ensuite, la structure infrastructures réseau ; les systèmes d'information pour la partie technique et les ressources numériques dont j'ai parlé.

Vous avez également en transversal la politique de sécurité du système d'information et toute la coordination des correspondants informatiques.

Le Président.- Merci. Avez-vous des questions ou des commentaires sur ce pôle numérique ? Oui, Cédric ?

M. Clerc.- C'est le pôle, il me semble, sur lequel le CT était le plus en réflexion si on peut dire, pour essayer de l'améliorer éventuellement ou de le modifier parce que tout ce qui est ressources numériques, organiser les enseignements en ligne, etc., franchement, en en ayant discuté avec des membres du CT, personne ne comprend ce positionnement. La Passerelle est une entité, qui commence à être connue, qui est jeune, comme vous nous l'aviez précisé. Je pense qu'elle est sûrement encore en maturation. On verrait plus à porter la Passerelle que de l'englober comme cela dans un pôle. On ne comprend pas bien.

Il y a une question aussi que je me posais par rapport à « accompagner les acteurs aux usages pédagogiques du numérique », ce genre de choses. Je ne vois pas les liens avec une structure que je ne connais pas plus que cela mais qui s'appelle le CIPE et qui je pense aussi... On parlait d'innovation pédagogique, de choses comme cela. Je trouve que c'est plutôt déstructurer l'existant et pas de manière constructive qu'autre chose.

Par ailleurs, tout ce qui est pôle numérique - je crois que cela change de nom visiblement -, jusqu'à maintenant on nous présentait la DSI comme étant, là, pour le coup, une personne à la direction qui mettait en musique tous les besoins qu'on pouvait avoir. On nous parlait de tuyaux. On nous fournissait des tuyaux pour passer les informations, etc. Donc le système d'information, le centre de calcul, tout cela, je comprends très bien. Mais ce que l'on nomme ici « ressources numériques » et qui, en fait, représente la Passerelle, franchement pour moi il n'y a aucun intérêt. Je serai contre d'office ce positionnement.

Mme Mathieu.- Enfin, il y a un lien quand même dans la mesure où sur certaines entités, vous avez en quelque sorte des fonctions support et des fonctions soutien, comme vous le disiez vous-même, tout ce qui est tuyau. Et puis pour pouvoir véhiculer des informations notamment sur les systèmes d'information et ensuite sur les ressources. C'est pour cela que dans un premier temps, on avait utilisé le terme « pédagogie » au sens du contenu et c'est pour cela qu'on avait fait ce rapprochement entre les infrastructures et en quelque sorte les contenus.

M. Clerc.- Oui mais, vous voyez, je suis au bout d'un tuyau avec mon ordinateur, je ne me sens pas rattaché au pôle Systèmes d'Information. Je fais bien d'autres choses avec mon ordinateur que des choses qui peuvent être en lien avec cette direction.

Mme Mathieu.- J'entends bien, c'est pour cela qu'on a...

M. Clerc.- Excusez-moi. Juste à la Passerelle aussi, effectivement il y a des gens donc des informaticiens mais on en a dans les laboratoires qui ont des serveurs aussi importants. Il y a tout ce qui est au sein de la DSI et il y a tout ce qui se fait ailleurs. Cela existe partout. Ce n'est pas pour cela qu'on a décidé de tout réunir.

Et puis... Qu'est-ce que je voulais dire à ce niveau ?... Il y a aussi des métiers, des collègues de la Passerelle, donc il y a le support purement technique, informatique mais il y a tous les personnels qui font autre chose, qui font de la prise de son, des enregistrements, des films... Je n'ai pas tous les termes de ces métiers mais il y a tout cela. Et là-dedans, je ne vois pas où on les retrouve.

Le Président.- L'idée est quand même de faire en sorte que la DSI s'ouvre sur les usages et les fonctions, et qu'on arrive à désenclaver la DSI d'une vision qui est une vision strictement technique de sa mission. Et c'est précisément dans cette espèce de symbiose qu'on peut essayer de construire entre ceux qui ont des compétences réellement technologiques et ceux qui ont l'expertise pour utiliser cette technologie pour créer des contenus. C'est la pertinence de ce rapprochement qu'on essaie de construire, précisément pour faire en sorte que le numérique ne devienne pas qu'un projet d'infrastructure mais un véritable projet de fonctionnalités au centre de ce qu'on essaie de mettre en place dans l'université.

Maintenant, quand on fait des évolutions, je comprends qu'on puisse ne pas les partager. En tout cas, le rationnel est celui-ci.

Avez-vous d'autres remarques ou d'autres questions sur ce pôle numérique ? Non ? Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Ma question est plus sur la relation entre le numérique et la pédagogie. Comment va se faire cette relation ? C'est-à-dire qu'en termes de ressources numériques, la Passerelle vient en appui, mais comment se fait concrètement la relation entre la pédagogie et le numérique ?

Le Président.- J'avoue ne pas être suffisamment spécialisé pour pouvoir saisir et répondre de façon pertinente.

Mme Desseigne.- Pour moi, c'est un VP... C'est peut-être un petit peu exagéré de dire cela mais pour moi, c'est le VP Pédagogie qui doit s'emparer de la question du numérique pour la traiter. Ce n'est pas qu'une question de tuyaux justement.

Le Président.- D'accord.

Mme Desseigne.- C'est plutôt le sens de ma question.

Le Président.- D'accord. Je comprends votre question. Alors est-ce que ma réponse va être satisfaisante ? La réponse qu'on apporte à votre question, si je la comprends bien, c'est que sur cette unité Ressources numériques, on va organiser une sorte de comité de pilotage avec les enseignants pour que précisément il y ait, certes... bien sûr qu'il y a une responsabilité administrative et il faut qu'il y ait une responsabilité administrative, mais sur cette structure, on va mettre en place une sorte de comité collégial pédagogique qui, précisément, pourra inspirer, valider et représenter l'inspirateur un peu stratégique en matière de pédagogie. Maintenant, il faut aussi que toute structure ait quelqu'un qui en soit le responsable. Il y aura un responsable administratif mais, précisément là-dessus, c'est comme cela qu'on va faire ce lien entre le numérique et le pédagogique.

Mme Desseigne.- Oui parce que ce que je crains, c'est le cloisonnement justement du numérique dans sa fonction en tant que telle. Surtout à une époque où on parle de plus en plus de pédagogie inversée.

Le Président.- Oui, bien sûr. Tout à fait. On est d'accord là-dessus. D'ailleurs, ce que vous dites est important. Cela nous a déjà été souligné en conférence des directeurs de composante effectivement. Cela a déjà été souligné en comité technique également. En CHSCT également. On a bien conscience de la nécessité sur cette fonction d'organiser précisément une espèce de collégialité et de lier, en tout cas, une compétence administrative avec un comité pédagogique. Tout à fait.

Pas d'autre remarque ? Très bien. Je vous remercie.

Là encore, le débat a été long mais il est important, il est nécessaire, il s'inscrit bien dans la continuité de tous les débats que l'on a conduits depuis plusieurs mois sur ce dossier qui a connu des hauts et des bas, on est d'accord, et qui ont amené précisément à dissocier ces trois derniers pôles. On a bien conscience qu'ils sont un peu plus complexes que les autres, et si le débat a été à son terme, je vous soumets maintenant à votre approbation l'organisation de ces trois pôles.

M. Rollin.- J'ai quand même une explication de vote.

Le Président.- Oui, je vous en prie.

M. Rollin.- Je voulais rappeler que d'abord, finalement, cela fait plus de onze mois que l'on parle de la réorganisation des services. Je suis tenté de dire : tout cela pour cela parce que finalement on en revient au même point de départ même si on a changé de DGS entre-temps mais finalement c'est la même présentation que vous nous avez faite. C'est la même organisation. Il n'y a pas de grande nouveauté.

Je pense que sur ce sujet, on a loupé une occasion. Il y a une occasion de ratée. Cela a été une occasion où vous avez pu remarquer, quand, à la suite du premier échec, vous avez proposé de mettre en place un groupe de travail, nous y sommes allés, confiants. Je peux vous dire que le retour que l'on a des personnels sur ces groupes de travail, c'est de se dire que c'était une belle opération de communication pour vous mais que finalement, il n'y a pas de retour parce qu'ils n'ont pas... je parle des personnels des différents services, je ne mets pas tous les services mais beaucoup de services. Dans cette réorganisation, les personnels

directement touchés par cette réorganisation - je ne parle pas des chefs de service mais des personnels des services - ont l'impression de ne pas avoir été du tout écoutés. Ils n'ont pas été associés à cette discussion, à cette rénovation. Cela sera quand même en grande partie difficile pour eux de le faire. Je conçois qu'au niveau de la direction, la concertation se fasse au niveau des chefs de service et que si les chefs de service ne font pas cette constatation à leur niveau, c'est là où le bât blesse.

Je voudrais aussi rappeler que nous avons eu un CHSCT au mois de juin qui a donné un avis unanime contre, là-dessus. Deux comités techniques au mois de juin ont donné un avis unanime contre. Nous avons eu un CHSCT qui a donné un avis contre et un comité technique qui a donné sept voix contre et deux abstentions. C'est-à-dire que vraiment sur ces trois pôles qui posent problème, vous n'avez eu à aucun moment, je dirais même d'un des représentants du personnel, un avis positif, une seule voie positive. Et quand je dis qu'on est passé à côté et qu'on a loupé une occasion, c'est-à-dire que pour nous, c'est vrai que quand on tire le bilan de ces dix mois de discussion qu'on aurait pu avoir, on s'est aperçu que finalement, on nous a poliment écoutés et que pour nous, la concertation n'existe plus et n'existera plus. On sait maintenant dans quel rapport on se situe. Je voterai donc contre sur ces trois pôles.

C'est vrai que l'interprétation des votes du CHSCT au CT que vous avez faite, lorsque vous nous avez dit que le CHSCT avait émis un avis unanime, non, le CHSCT sur les huit pôles avait donné un avis favorable sur le principe de la réorganisation des services. Mais la manière dont vous avez présenté au congrès le vote positif alors que c'était un vote négatif fait que la confiance est complètement cassée. Je dirais que ce n'était pas forcément une confiance mais on s'était dit qu'il y avait peut-être une nouvelle ouverture qui se faisait et qu'on allait peut-être pouvoir travailler différemment. Moi, je ne peux pas travailler dans ces conditions où je me dis que finalement, on n'est rien, on est écouté mais c'est tout. On n'est qu'écouté. Moi, j'attends un peu plus.

Je tire un bilan de onze mois sur cette discussion qui était un enjeu majeur de l'université. Je crains qu'on ait à régler prochainement les grandes difficultés de certains personnels qui commencent déjà à m'envoyer des mails depuis la semaine dernière où les retours... Je dirais qu'à la maison de l'université, l'impression de victoire que vous avez donnée, l'impression qui a été donnée pour certains chefs de service fait que certains personnels se sentent très mal à l'aise. Je vous le dis. J'ai reçu des mails... Et si ma déclaration a été aussi virulente, c'est peut-être aussi parce qu'on a des personnels qui nous ont dit « on en a marre ». Moi, je voterai contre.

Le Président.- J'entends bien. J'entends bien qu'il y a des craintes et des incertitudes. Il va falloir que l'on s'attache à les lever, à reprendre le dialogue avec les personnels de façon directe. Peut-être qu'il y a eu un chaînon de discussion qui n'a pas été mené aussi loin qu'il aurait dû l'être. En tout cas, on va faire cela. Maintenant, j'entends bien vos remarques, Monsieur Rollin. Je ne crois pas qu'il faille... Je crois que votre appréciation est un petit peu sévère sur la qualité d'écoute et de dialogue dans laquelle nous nous sommes engagés.

En tout cas, à ce stade, je voudrais soumettre à votre approbation ce projet de réorganisation sur ces trois pôles.

Qui s'oppose à ce projet de réorganisation ? Quatre oppositions.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui ne prend pas part au vote ?

15 pour, 4 contre, 1 abstention

Très bien. Donc ce projet est adopté et soyez assuré, Monsieur Rollin, qu'on fera tout ce qu'il est possible pour nous pour lever les craintes que les personnels peuvent exprimer.

Il nous reste avant la pause du déjeuner à approuver les conventions et les contrats.

Marie-Geneviève, je te passe la parole.

VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- Comme d'habitude, deux points. Un premier point avec une approbation impliquant un volet financier. Sur le premier point qui entraîne un volet financier, avez-vous des commentaires à apporter ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

Unanimité (20 pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Un deuxième volet avec « seulement » un compte rendu des conventions sans subvention. Avez-vous des commentaires à apporter ?

Là, il n'y a pas de vote. C'est seulement un compte rendu.

Je vous remercie.

Le Président.- Très bien. Merci à tous. Je crois qu'un déjeuner nous attend salle R.32. Très bien. On a étalé un petit peu nos débats de ce matin. On reprendra donc à 14 heures sans faute pour la partie de l'après-midi.

Merci beaucoup.

(La séance, suspendue à 12 h 45, est reprise à 14 h 07)

Le Président.- On reprend nos débats sur cette deuxième partie de conseil d'administration, avec des points importants :

- questions statutaires,
- questions financières,
- rapport annuel d'activité, et
- un ou deux points un peu plus techniques qui ont trait à l'immobilier.

VIII) Questions statutaires

Le Président.- Sur les questions statutaires, je dois cet après-midi vous faire un compte rendu à la fois des travaux de la commission des statuts de l'université de Bourgogne et des travaux concernant les statuts de l'ESPE.

Sur certains points, on interviendra en duo avec les vice-présidents qui ont en charge les dossiers concernés.

Avant de commencer, je voudrais souhaiter officiellement la bienvenue à Madame Beau qui est la nouvelle Directrice Générale de notre CHU et qui, de fait, siège à notre conseil d'administration où elle prend la suite de Monsieur Pierre-Charles Pons qui était le précédent Président-Directeur Général.

Madame la Directrice Générale, nous sommes très heureux de vous accueillir...

Mme Beau.- Merci de votre accueil.

Le Président.- ...Et encore une fois, je voudrais dire que la présence du ou de la Directrice Générale du CHU dans le conseil d'administration de l'université est un acte fort qui marque le lien qui existe, en tout cas sur notre campus, entre le monde de la santé et le monde de l'université, deux mondes qui doivent avancer ensemble.

1. Statuts de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon (IAE)

Le Président.- Sur les statuts, je voudrais rapidement vous dire que le premier point qui a été examiné à la dernière commission des statuts sont les statuts de l'IAE. Bien entendu, aujourd'hui l'objectif n'est pas de dupliquer les débats qui ont eu lieu en commission des statuts. Donc je vous indique le rationnel et le cadrage politique dans lesquels ont été examinés ces statuts de l'IAE. La volonté de l'établissement est de permettre à l'IAE, qui jusqu'ici était un département de l'UFR Sciences Économiques et Gestion, de devenir une composante de plein exercice dont les statuts lui permettront le développement des sciences de gestion sur le campus dijonnais, ce que l'IAE ne peut pas faire dans le cadre d'un département de l'UFR Sciences Économiques et Gestion.

C'est dans ce contexte que les statuts ont été proposés et que l'avis favorable du conseil d'administration étant obtenu, nous transmettons le dossier de création administrative de l'IAE au ministère pour la création officielle de l'IAE à la prochaine rentrée universitaire.

Voilà, en gros, le contexte dans lequel se situe cette révision des statuts.

Je voudrais vous dire aussi qu'il y a une cohérence, vous le voyez, avec ce qu'on a vu ce matin, qui est la création du laboratoire CREGO qui est un laboratoire de sciences de gestion et qui va accueillir l'ensemble des collègues gestionnaires de l'université de Bourgogne et je pense une partie, ou la totalité peut-être, des collègues gestionnaires de l'université de Franche-Comté, l'idée étant véritablement de constituer ici, sur le campus dijonnais, un pôle puissant dans le domaine des sciences de gestion.

Ces statuts n'ont pas fait de difficulté en commission des statuts. Ils ont été votés... Ils n'ont pas été votés, d'ailleurs, puisque cette commission analyse et corrige éventuellement les statuts mais n'a pas vocation à voter. En tout cas, les statuts tels qu'ils vous sont présentés n'ont pas appelé de commentaire de la part de la commission des statuts.

Louis, tu veux peut-être intervenir.

M. de Mesnard.- Juste un complément. Ils ont été votés en conseil de l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion...

Le Président.- Tout à fait.

M. de Mesnard.- ...sans aucun problème. Et un petit complément sur ce que tu viens de dire, le passage de l'IAE au statut de composante, c'est aussi parce que c'est imposé par le réseau des IAE.

Le Président.- Tout à fait.

M. de Mesnard.- C'est-à-dire que pour garder la marque IAE qui est quand même la marque que voient les étudiants et pourquoi ils viennent s'inscrire par rapport aux grandes écoles de commerce - le domaine Sciences de Gestion est très spécial, il y a la concurrence des grandes écoles de commerce -, il est nécessaire que l'IAE change de statut. Ils ne pourront pas garder la marque IAE s'ils restent département d'UFR. Cela pourrait être un département de Sciences de Gestion mais, enfin, du point de vue attractivité, c'est le jour et la nuit entre IAE qui est très visible et tout autre intitulé inconnu.

Le Président.- Très bien. Merci, Louis, pour ces précisions. Avez-vous des questions ou des besoins de précision sur ces statuts de l'IAE ? Non, pas de remarque particulière. Je les sou mets donc à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de participer au vote ?

Ces statuts de l'IAE sont maintenant adoptés et on va pouvoir maintenant transmettre ce dossier pour la création administrative officielle de l'IAE.

Unanimité (23 pour)

2. Statuts de l'UFR des sciences de Santé

Le Président.- Le second dossier en matière de statuts est le statut de l'UFR qui va s'appeler « UFR des Sciences de santé ». C'est une UFR dont le projet de création résulte de la fusion de l'actuelle UFR de Médecine et de l'actuelle UFR de Pharmacie. Là encore, très rapidement, le rationnel de ce projet est le suivant. Il s'agit pour ces deux UFR qui ont des interfaces, des intrications extrêmement nombreuses, de pouvoir mener une stratégie véritablement harmonisée autour des sciences de santé au sens large. De plus en plus, dans le domaine de la formation des étudiants, dans le domaine de la recherche, à l'hôpital, les pharmaciens et les médecins travaillent ensemble dans des équipes pluridisciplinaires. Les deux composantes ont donc considéré qu'il était important qu'elles se rapprochent pour affirmer précisément cette identité des sciences de santé au niveau de notre campus.

C'est un projet qui est porté de longue date par les deux UFR qui ont largement débattu. Elles ont passé beaucoup de temps à construire ce projet de statuts. Ces statuts sont arrivés une première fois en commission des statuts dans le courant de l'automne. Ils étaient globalement approuvés par la commission des

statuts mais une remarque avait été faite qui était que dans la composition du conseil de la future UFR des Sciences de santé, la part des personnels administratifs et techniques paraissait insuffisante. Il y a, en effet, deux personnels administratifs et techniques dans les statuts de cette UFR sur un conseil de composante de 40 membres. La commission des statuts avait donc souhaité que les deux UFR examinent la possibilité d'augmenter la part des personnels administratifs et techniques dans le conseil de cette future composante.

Je crois que les deux communautés ont joué le jeu. Elles ont examiné cette possibilité qui leur posait un certain nombre de difficultés qui ne sont pas insurmontables mais, en tout cas, qui étaient réelles. Face à cette difficulté à faire évoluer, en réalité, la part des personnels dans leur conseil, ils ont réuni l'ensemble des personnels administratifs et techniques de l'UFR de Médecine et de l'UFR de Pharmacie et je crois qu'ils ont demandé un vote à bulletin secret sur le souhait qu'auraient eu les agents à voir modifier les statuts pour augmenter la part des personnels administratifs et techniques. Je n'ai plus exactement en tête les chiffres de ce vote mais, en tout cas, les personnels administratifs et techniques se sont assez largement prononcés pour ne pas demander une augmentation de leur représentation dans le conseil de la future UFR de Santé.

Les statuts ont donc été réexaminés en commission des statuts et la commission des statuts a souhaité qu'on puisse donner suite devant le conseil d'administration à ce projet d'UFR de Santé.

Pour autant, une modification a été proposée et ajoutée qui va dans le sens des recommandations qui avaient été faites, c'est que parmi les personnalités extérieures du conseil de cette future UFR de Santé, il y a deux personnalités qui sont non identifiées, si je puis dire, et qui seront choisies pour leurs compétences. La commission a proposé qu'une de ces deux personnalités puisse être un personnel BIATSS précisément, choisie parmi les personnels BIATSS des grands organismes de recherche, l'idée étant d'intégrer un personnel administratif ou technique de l'Inserm, représentation qui a du sens dans un conseil d'UFR de Santé. Cela peut permettre précisément, via les personnalités extérieures, de rééquilibrer ce ratio. On souhaitait le voir rééquilibré au profit des personnels administratifs et techniques.

La modification proposée par la deuxième commission des statuts est donc la suivante : « *sur les huit personnalités extérieures, deux personnalités extérieures choisies pour leurs compétences* » et donc la phrase est de dire « *l'une de celles-ci pourra être un personnel BIATSS désigné au sein d'un grand organisme de recherche* ».

J'ai le sentiment qu'en procédant de cette façon on arrive à retrouver l'équilibre que nous souhaitons.

Là encore, si vous avez des questions ou des compléments.
Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, on a déjà eu cette discussion en CT. Je comprends tout à fait les personnels. Ils se disent que ce soit deux ou trois sur quarante, cela ne changera rien à leur représentativité. On n'a pas lieu de changer parce que, finalement, le fond du problème là, c'est que petit à petit la représentativité, le pouvoir représentatif des BIATSS au sein des différents services de composante voire même au conseil d'administration de l'université - si je regarde aujourd'hui, je suis le seul alors qu'on était deux -, cela montre bien notre poids, que petit à petit, les personnels se désintéressent de cette question. Ils s'en désintéressent parce qu'ils se disent que, finalement, on n'a plus de rôle à jouer sauf à être l'aiguillon du coche.

C'est donc aussi cela qui fait que derrière, les personnels se lassent et nous disent que finalement, notre représentativité n'étant pas assez influente, le nombre ne change rien.

Ce que je regrette quand même c'est que l'IAE avait accepté lors de la première commission des statuts de passer de deux à trois, c'est la symbolique en termes de représentativité. Mais c'est un signal quand même donné qu'ils ont accepté quand même de plein gré, très rapidement dans la commission. Si je me souviens bien, il y avait eu un accord. Je n'ai pas le sentiment que cela avait été bloqué. Cette discussion avait été évoquée dès le départ. À partir du moment où il y a une diminution de la représentativité des personnels, je ne pourrai pas voter ces statuts favorablement.

Le Président.- Je comprends votre point de vue, Monsieur Rollin. Vous savez que je vous suis. Hélène vient de me donner les chiffres de ce vote qui a été mené. C'était 19 votants : 16 pour le maintien de deux BIATSS, 1 pour la modification à trois et 2 abstentions. Cette concertation, cette discussion ayant été menée, je pense que réintroduire... parce que finalement, Monsieur Rollin, on arrive à réintroduire via les personnalités extérieures ce qu'on n'a pas réussi à mettre en place via les membres élus du conseil.

M. Rollin.- Permettez-moi de dire un fait général. Je suis toujours gêné quand on nous dit qu'un BIATSS d'un grand organisme extérieur peut prendre une décision pour les composantes sur lesquelles certaines décisions ne s'appliqueront pas à eux-mêmes. Je parle très concrètement. Un BIATSS au conseil d'administration de l'université qui n'est pas membre de l'université, qui n'est pas personnel de l'université, vote les modifications d'organisation des services de l'université, alors qu'il n'est pas concerné par cette organisation en tant que grand organisme. Donc on ne peut pas dire qu'un BIATSS d'un grand organisme, autre que de notre université, sera forcément représentatif des BIATSS de l'université. Là-dessus, on a une approche qui est complètement différente mais je peux concevoir que dans les composantes, il est important qu'ils soient intégrés. On aurait pu aussi, par exemple, mettre dans cette phrase que sur les deux personnalités, l'une des personnalités soit un BIATSS d'un grand organisme. Mais là, ce n'est qu'une possibilité. Ce n'est pas une obligation.

Le Président.- D'accord. C'est quelque chose dont on peut discuter effectivement. Je ne suis pas opposé à ce qu'on impose. On peut avoir un débat là-dessus en conseil d'administration. Pour être tout à fait honnête, cette idée m'est venue en commission des statuts en lisant les statuts. J'ai donc proposé *ex tempore*, si je puis dire, je n'ai pas voulu faire apparaître quelque chose qui s'impose. J'ai voulu le faire apparaître comme une porte ouverte faisant appel au sens des responsabilités des responsables de cette UFR. Si, parmi les administrateurs, il y a un consensus pour qu'on soit plus autoritaire sur ce point, je n'y suis pas opposé. J'aimerais que vous puissiez vous exprimer sur ce point les uns et les autres.

Thomas puis Jean-Philippe. Vas-y, Thomas.

M. Monnet-Poupon.- On a été au cœur de ce débat puisque je suis aussi de l'UFR de Santé. Nous avons demandé justement à ce qu'il y ait une réunion du collège des personnels pour avoir leur avis sur cette augmentation de sièges. Il en est ressorti, en tout cas, qu'ils souhaitaient garder ce système de vote. Après, ils ont

mis deux remarques en évidence. Premièrement, la difficulté de trouver un représentant supplémentaire, ce qui était difficile pour leur collègue. Et la deuxième chose, c'est la nécessité d'amputer un autre collègue qui, pour eux, avait plus vocation à parler de leurs problématiques en conseil d'UFR. À partir de ce moment, on a respecté leur avis. On a voté en conseil de Pharmacie puis en conseil de Médecine. Et il en est ressorti la conservation de ces deux postes avec la possibilité, après la commission statutaire, d'avoir un personnel BIATSS dans les personnalités extérieures. Nous avons été contents, en tout cas, de la réaction de l'UFR vis-à-vis de cela et du respect de la décision du collège des personnels de l'UFR Santé.

Le Président.- Très bien. Merci. Jean-Philippe.

M. Rolin.- je ne connaissais pas le détail du débat mais je ne vois pas d'objection effectivement à ce que l'université demande que le représentant BIATSS soit un BIATSS de l'université. Au contraire.

Le Président.- Non, on ne peut pas. Si c'est une personnalité extérieure, à partir du moment où on le prend extérieur, cela ne peut pas être un BIATSS de l'université.

M. Rolin.- Oui, c'est extérieur. Pardon.

Le Président.- On peut proposer ou imposer. C'est le débat. On peut utilement enrichir un conseil d'UFR de Santé par un personnel de l'Inserm, par exemple, puisque, là encore, en santé, il y a des relations très fortes entre le centre de recherche Inserm, l'UFR de Médecine et le CHU si tu veux. Donc dire qu'on ouvre le conseil d'une UFR de Santé à un ingénieur ou à un personnel administratif de l'Inserm, c'est quelque chose qui a du sens. C'est vraiment quelque chose qui a du sens. Et c'est quelque chose qui peut permettre à la fois... Je rejoins Jean-Emmanuel Rollin là-dessus. Je pense que la problématique des BIATSS dans nos conseils, ce n'est pas trop : les conseils ont vocation ou pas à gérer les carrières des BIATSS, ce n'est pas cela. C'est que dans les conseils, les gens comprennent que les personnels administratifs et techniques ont une valeur ajoutée sur un conseil parce qu'ils ont des idées, ils alimentent les discussions, ils ont un apport propre à un conseil. C'est bien cela, l'idée, que l'on élargisse la part des personnels administratifs dans les conseils. Vous avez bien compris qu'on n'est pas toujours en phase, Jean-Emmanuel Rollin et moi, mais sur ce point, on est en...

M. Rollin.- Au moins il y en a un aujourd'hui.

Le Président.- On a ce point de convergence aujourd'hui...

M. Rollin.- Ce n'est pas le seul.

Le Président.- ...qui est de considérer que c'est vrai que sur une communauté comme la nôtre, ou sur à peu près 3 000 personnels, il y a un peu plus de 1 000 personnels administratifs et techniques, je trouve que dans un conseil d'UFR de 40 personnes, ce n'est quand même pas beaucoup d'avoir deux personnels administratifs et techniques.

En même temps, je comprends les difficultés qu'il y avait pour les composantes à prendre un poste de plus sur les élus. C'est vrai, Thomas le dit, et c'est tout à fait vrai, parce que ce qu'on voit là est le résultat de discussions et d'équilibres qui ont mis pratiquement deux ans à se construire.

En même temps, je tiens aussi à ce qu'il y ait davantage de BIATSS. La proposition est donc de le prendre sur les personnalités extérieures. Donc la question est de savoir si on est incitatif ou si on l'impose. C'est là-dessus que j'aimerais avoir votre avis.

M. Rolin.- Je pense que le commentaire qu'avait fait Jean-Emmanuel Rollin sur le début de désintérêt des BIATSS aux élections et au conseil est à prendre en compte. Il faut faire attention à cela.

Le Président.- Je suis d'accord.

M. Rolin.- C'est une source de grands tracas.

Le Président.- Bien sûr. Je suis totalement d'accord. Qui souhaite intervenir sur cette question ? Laurence.

Mme Maurel.- On n'est pas toujours d'accord non plus, Alain, sur un certain nombre de points mais, là-dessus, je te rejoins et je rejoins Jean-Emmanuel. Je suis tout à fait favorable au fait que les personnels BIATSS puissent être davantage représentés dans nos conseils comme tu le disais. Cette université ne fonctionnerait pas sans les personnels BIATSS.

Le Président.- C'est certain.

Mme Maurel.- Donc je pense qu'ils doivent avoir toute leur place dans tous nos conseils.

Le Président.- Donc tu es plutôt favorable à ce qu'on impose plutôt qu'à se qu'on soit incitatif.

Mme Maurel.- Oui.

Le Président.- D'accord. Je souhaitais plutôt faire appel au... Mais je voulais réserver ce débat pour aujourd'hui.

D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer sur ce point ? Louis.

M. de Mesnard.- En commission des statuts, j'avais poussé pour qu'il y ait un troisième membre. Au moins un troisième membre. On sait bien que c'est difficile d'aller au-delà parce que cela remettrait la réforme aux calendes grecques. Mais peut-être qu'imposer n'est pas très grave.

Le Président.- D'accord. Je sens qu'on est plutôt favorable à imposer un troisième BIATSS au vu de nos débats. Je vais donc soumettre cette proposition aux voix et je dirais un petit mot ensuite.

Thomas.

M. Monnet-Poupon.- J'ai juste une petite question. Quand vous dites « imposer », c'est-à-dire justement amputer sur un autre collègue.

Le Président.- Non, pas du tout !

M. de Mesnard.- Non, c'est sur les personnalités extérieures.

M. Monnet-Poupon.- D'accord, sur les deux extérieurs. Oui.

Le Président.- Il y a huit personnalités extérieures. Sur les huit extérieurs, il y a le Directeur Général du CHU, le Directeur de l'Agence de Santé, le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins, le Président régional de l'Ordre des Pharmaciens, un représentant du Conseil régional de Bourgogne, un représentant des praticiens hospitaliers et pharmaciens, et deux personnalités choisies pour leurs compétences sans qu'il soit... Donc cela laisse précisément toute liberté à l'UFR de choisir le profil de ces deux personnalités. L'idée, c'est que sur ces deux personnalités extérieures, on dise qu'il y aura un BIATSS d'un grand organisme de recherche, étant entendu que ce sera très probablement l'Inserm. C'est cela qui a du sens. Mais cela permet de donner du sens et d'arriver à ce que je souhaitais et à ce qu'on souhaitait tous, qu'il y ait une représentation. Mais cela ne prend sur personne. Et on ne prend qu'une personne. Simplement, on prive la composante du fléchage en termes de compétences d'une des deux personnalités extérieures non fléchées dont elle disposait. En fait, on leur impose un BIATSS d'un grand organisme de recherche. Voilà ce qu'on fait. Mais c'est notre responsabilité. Pour le coup, c'est notre responsabilité politique du conseil d'administration. On est complètement dedans. C'est-à-dire qu'on accompagne les UFR qui créent cette grande UFR de Santé, c'est normal. On les suit sur un certain nombre de choses mais, là-dessus, on est dans notre cœur de responsabilité.

Louis.

M. de Mesnard.- Je me demande si... Je crois me rappeler qu'un collègue de Médecine-Pharmacie m'avait dit qu'à ce moment-là, le deuxième serait forcément de la Maïeutique.

Le Président.- Possiblement, étant entendu que pour l'instant, pour la Maïeutique, c'est compliqué puisque l'intégration des sages-femmes à l'UFR de Santé n'est pas actée et que, pour l'instant, les sages-femmes sont plutôt réservées vis-à-vis de l'intégration à une grande UFR de santé. Peut-être qu'un jour cela sera le cas et qu'il y aura... Et peut-être qu'un jour, on modifiera les statuts également et qu'on les fera évoluer. Vous savez que l'on peut faire évoluer les statuts.

Je vous propose donc de remplacer « *une de celles-ci pourra être* » par « *une de celles-ci sera un personnel BIATSS désigné au sein d'un grand organisme de recherche* ».

Qui s'oppose à cette proposition ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Donc on valide.

Unanimité (23 pour)

Un petit point pour compléter, Monsieur Rollin, sur ces questions qui sont importantes. C'est une petite parenthèse. On a présenté au congrès, la semaine passée, des propositions partagées de l'uB et de l'UFC pour le conseil d'administration de la future université de Bourgogne Franche-Comté. Il n'aura pas échappé à l'ensemble des participants à ce congrès que l'on propose quelque chose qui, pour les membres élus, est dans le paysage actuel des universités quelque chose d'extrêmement audacieux, je ne devrais pas dire « audacieux » : parmi les élus, un professeur égal un maître de conférences égal un BIATSS égal un étudiant. Parité en nombre entre ces quatre collèges au conseil d'administration. Cela montre bien l'ambition et la volonté que l'on a d'opérer un vrai rééquilibrage au profit des personnels administratifs et techniques parce que, là aussi, c'est un des points de convergence que l'on a depuis plusieurs années, pour considérer que la part des personnels administratifs et techniques dans nos conseils d'administration, mais on n'avait pas le choix, LRU, était notablement insuffisante.

Statuts des sites, c'est toi qui intervient, Anne, sur les grandes orientations, les grands éléments.

3. Statuts des sites territoriaux : modification des statuts des sites d'Auxerre et de Nevers et création des sites du Creusot de Chalon et de Mâcon

Mme Girollet.- Bonjour à tous. Juste quelques mots d'explication pour les statuts des sites territoriaux. Tout d'abord, le but de cette rédaction des statuts était de renforcer les sites territoriaux en leur donnant les moyens d'avoir une stratégie de développement avec les moyens et les outils pour une meilleure concertation, une meilleure coordination des missions sur chaque site territorial et également la volonté de donner à chaque site territorial une identité forte. On a ce travail au niveau formation recherche mais on a également ce travail au niveau des statuts puisque le site Le Creusot - Chalon-sur-Saône va être dissous. Cela a été voté par son conseil en octobre 2013. Nous proposons donc de créer un site Chalon-sur-Saône, un site Le Creusot, un site qui n'existait pas du tout jusqu'à présent à Mâcon, donc un site à Mâcon, et la révision des statuts pour Auxerre et Nevers.

Une procédure de révision que nous avons voulu mener évidemment en concertation. Nous avons commencé par des premières réunions au printemps 2013. Des réunions techniques tout d'abord. Puis un premier projet de statuts envoyé en juillet à l'ensemble des principaux acteurs des sites. Il y avait les composantes évidemment, les responsables pédagogiques, les responsables administratifs, etc. Ensuite, une centralisation des retours de chacun de ces acteurs où nous avons pris en compte les observations et les suggestions qui ont été faites. Nous avons envoyé un deuxième projet en septembre, et ce sont ces projets pour chaque site qui ont été débattus dans les conseils des sites, soit des conseils, soit des comités en fonction des sites. Mi-novembre, encore une fois, deuxième centralisation des retours des différents conseils mais également aussi, pourquoi pas parfois, des positions individuelles. L'ensemble a été présenté en commission des statuts le 27 novembre 2013.

La commission des statuts a insisté sur la nécessité d'avoir des statuts harmonisés en disant que les spécificités locales pouvaient être prises en compte dans le règlement intérieur du conseil de chaque site. Les grands principes qui ont été proposés par la commission des statuts sont les suivants.

Tout d'abord, une gouvernance efficace tout en assurant la concertation. C'est pour cela qu'il y a une liste des membres à qualités mais également des

membres élus par collège et ensuite une liste d'invités permanents qui ont une voix consultative.

Le deuxième principe est une gouvernance locale en exigeant que le candidat à la direction du site soit un enseignant ou un enseignant-chercheur investi localement. C'est pourquoi la commission des statuts a proposé les mêmes conditions que celles pour être électeur dans un site, à savoir l'exercice d'au moins un tiers des obligations d'enseignement de référence sur le site. Donc les candidats à la direction du site devront être des enseignants ou enseignants-chercheurs exerçant au moins un tiers des obligations d'enseignement de référence sur le site localement. Ces directeurs recevront une prime de charges administratives d'intérêt général qui sera examinée ultérieurement par les instances avec l'ensemble des autres primes.

Troisième principe souhaité par la commission des statuts, c'est la question des élections des membres. La commission s'est prononcée en faveur des élections par collège et par composante et non pas par collège inter-composantes. Pour les modalités plus précises, elle propose de renvoyer au règlement intérieur.

Le dernier point, c'est l'entrée en vigueur de ces nouveaux sites qui nous sont proposés aujourd'hui ; le 1^{er} janvier 2014 pour les trois sites créés, donc Chalon, Le Creusot et Mâcon et la fin 2014, donc en décembre, pour Auxerre et Nevers puisque des mandats sont en cours.

Voilà pour les grands principes. Je reste évidemment à votre disposition pour des questions plus précises.

Le Président.- Merci, Anne. Là encore, ces statuts traduisent une vraie volonté politique de l'établissement qui est de dire « on souhaite mettre en avant une politique territoriale, une politique de site, et chaque site territorial doit avoir son site administratif qui sera le support de la politique que l'on va mener ». Voilà le message politique. Derrière ces statuts, il y a celui-ci. Avez-vous des questions ? Louis ?

M. de Mesnard.- Un point important du travail de la commission, elle a souhaité que tout électeur puisse se porter candidat à la direction du site.

Le Président.- Tout à fait.

M. de Mesnard.- Donc toute personne qui a un tiers de ses activités, etc., qui sera donc électeur, peut se porter candidat pour diriger le site. Il n'y a pas de candidat institutionnel.

Le Président.- Tout à fait.

Mme Girollet.- Un enseignant ou un enseignant chercheur. Il est vrai que dans certains sites c'était une direction systématique. C'étaient les directeurs des composantes qui tournaient automatiquement. Dans d'autres sites, il y avait d'autres candidats. C'était beaucoup plus ouvert. Là, le choix de la commission, c'est tout enseignant ou enseignant chercheur exerçant au moins un tiers de ses obligations sur le site.

Le Président.- Parfait. Merci. Avez-vous des remarques ? Laurence.

Mme Maurel.- Juste une question. Pourriez-vous m'éclairer sur les arguments qui ont amené la commission des statuts à faire le choix que les élections par collège soient par composante et non pas par inter-composantes ?

Mme Girollet.- C'était une proposition de Nevers. Quatre sites sur cinq étaient tout à fait d'accord sur le fait de le faire par collège et par composante et Nevers proposait de le faire uniquement par collège sans distinguer les composantes. Ce qui avait pour traduction de ne pas prendre exactement le même nombre par composante en disant que l'ISAT avait des effectifs beaucoup plus importants et qu'il était normal pour le conseil de Nevers de favoriser l'ISAT en tant que composante et donc de permettre ainsi des listes globales (une liste étudiante, une liste BIATSS, etc.), toutes composantes comprises, avec l'obligation quand même d'avoir au moins un membre sur la liste par composante. Du coup, on pouvait avoir un ESPE, un Droit, un ISAT et puis pour le reste que de l'ISAT. C'était la possibilité. Donc la commission des statuts a exprimé le vœu de rester par composante pour que les composantes soient représentées.

Il y avait aussi un autre problème qui était celui non pas de la représentativité mais du poids plutôt des électeurs des composantes dont l'effectif était moindre, ce qui était le cas pour l'ESPE et le Droit. Voilà les arguments.

Et comme la commission des statuts a vraiment souhaité harmoniser les principes essentiels sur chaque site, c'est donc une règle qui n'a pas été entérinée par la commission. On a donc pris la règle qui était admise par les quatre autres sites et on l'a harmonisée sur les cinq.

Mme Maurel.- Merci.

Le Président.- Merci. D'autres remarques ? D'autres interrogations sur ces statuts des sites ?

S'il n'y en a, pas je les sou mets à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ?

C'est adopté.

Unanimité (23 pour)

J'en profite pour remercier encore Anne pour le fantastique travail de concertation et de dialogue qui a été nécessaire avec tous les partenaires sur les sites. C'est difficile sur les sites parce qu'il y a également les collectivités territoriales. Il y a une mosaïque de composantes de l'université. C'est un travail d'une grande complexité. Merci à toi, Anne.

4. Statuts de l'ESPE

Le Président.- On a maintenant à voir les statuts de l'ESPE. Le circuit de préparation des statuts de l'ESPE, vous le savez, est différent. Ils ont été élaborés par une commission *ad hoc*, spécifique, qui n'est pas notre commission des statuts, mais c'est la loi qui l'impose. Ils ont été présentés au premier conseil plénier de l'ESPE qui a eu lieu le 6 décembre où quelques évolutions ont été proposées, je crois. Ils arrivent maintenant devant notre conseil. Annie, tu peux peut-être en dire quelques mots.

Mme Vinter.- Je vais aller assez vite. Comme tu le dis, c'est une commission *ad hoc* à parité entre membres uB et membres Rectorat qui a travaillé sur ces statuts. Elle a travaillé comme pour beaucoup de choses concernant l'ESPE, dans un rythme qui est rapide, on reste avec une tension sur cette école parce que tout doit être bouclé dans des temps qui sont imposés par la loi. Le texte de ces statuts qui a émané de cette commission est un texte qui était manifestement perfectible puisque lorsqu'ils ont été discutés au premier conseil plénier du 6 décembre de l'ESPE, ils ont été passablement..., je ne dirais pas « seulement quelques modifications », il y a eu quand même pas mal de modifications apportées, un membre du conseil ayant des suggestions tout à fait intéressantes et recevables. Les statuts se sont donc un petit peu étoffés après ces modifications. Ils restent extrêmement déterminés par la loi.

Les parties les plus propres à notre structure sont celles qui concernent l'existence d'un conseil scientifique qui n'est pas prévue par la loi, celle qui concerne les conseils de perfectionnement qui n'est pas forcément dans les statuts d'ESPE - ils ne sont pas dans tous -, et évidemment ce qui est lié à la structure même de notre ESPE en quatre départements.

Voilà les articles qui sont plus spécifiques à notre ESPE. Autrement, les autres articles sont plutôt les conséquences soit des missions de l'ESPE soit des textes de loi qui régissent les ESPE.

Ceci étant, je ne sais pas si c'est... - je pense que c'est possible - j'aurais encore quelques petites suggestions moi-même de modification dont je vais vous faire part et qui sont, en tout cas pour la plupart d'entre elles, liées au fait que l'on essaie d'avoir des statuts rédigés dans un mode le plus proche possible de ceux de Besançon.

Les modifications sont mineures mais cela nous permet d'avoir des formules en accord et en résonance avec celles de l'ESPE de Besançon. J'ai reçu seulement ce matin les modifications apportées aux statuts de Besançon lors de leur conseil d'école. Je les ai donc reportées aujourd'hui. Je vais vous les lire, c'est mineur.

Dans l'article 2.1, on dit que l'école organise des formations de préparation au concours. C'est à la fin de l'article petit 1. « *L'école organise des formations de préparation au concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation* ».

Besançon a modifié cette phrase en rajoutant la chose suivante : « *L'école organise des formations de préparation aux concours de recrutement et aux certifications complémentaires dans les métiers du professorat et de l'éducation* ».

J'imagine qu'ils ont dû anticiper un certain nombre de diplômes autres. Je ne suis pas sensible à ces aspects strictement liés à l'Éducation nationale mais j'imagine que l'on a intérêt à le mettre aussi. Donc je suggère que l'on rajoute après « *au concours de recrutement* », « *et aux certifications complémentaires* ». Cela donne donc « *L'école organise les formations de préparation au concours de recrutement et aux certifications complémentaires dans les métiers du professorat et de l'éducation* ».

M. de Mesnard.- Si je peux me permettre, ce doit être des formations à l'informatique, à l'anglais, etc. cela doit être des certificats de ce type.

Mme Vinter.- Très bien. Donc effectivement, elle fait du C2i... On l'avait probablement oublié, c'est donc une bonne chose.

Le Président.- Pas de souci.

Mme Vinter.- Toujours dans le même article, au petit 5, on dit que l'école participe à la recherche disciplinaire et pédagogique. On peut être plus exhaustif et reprendre la formule qui est dans les statuts de Besançon. Cela donnera : « *L'école participe à la recherche disciplinaire, pédagogique, didactique et pluridisciplinaire* ». On spécifie l'ensemble des dimensions. Je redis pour Hélène probablement. Au petit 5, toujours de cet article 2, proposition d'adjonction qui donne : « *Elle participe à la recherche disciplinaire, pédagogique, didactique et pluridisciplinaire* ». Donc de nouveau, c'est une modification mineure mais qui ne fait que préciser et élargir les types de recherche qui peuvent être conduites au sein de l'ESPE.

Le Président.- D'accord. Laurence, c'est bon ? Cela ne vous pose pas de difficultés non plus aussi ? D'accord.

Mme Maurel.- Il fallait peut-être que le mot « didactique » apparaisse.

Mme Vinter.- Toujours dans le même esprit d'élargir les choses, article 4 « *Attributions du conseil de l'école* », proposition d'ajouter une attribution au conseil de l'école, tout à la fin, qui consisterait à dire que « *le conseil de l'école délibère sur toutes questions qui lui sont soumises soit par le conseil d'orientation scientifique et pédagogique, soit par le conseil scientifique, soit par les conseils de perfectionnement* ». Elle délibère donc sur toutes questions qui lui sont soumises par le COSP et/ou le conseil scientifique et/ou les conseils de perfectionnement. De nouveau, cela fluidifie.

Le Président.- Cela a du sens.

Mme Vinter.- Il y a une petite faute de français à l'article 15, dernière phrase : « D'autres personnalités pourront également être invitées avec voix consultative selon leur degré d'expertise en fonction des points inscrits ». C'est marqué « les ». « Des points inscrits ».

Une proposition de précision dans l'article 9, toujours dans l'optique d'être sur des statuts rédigés de manière simple avec Besançon : « Douze personnalités extérieures dont six membres désignés par le Recteur de l'académie, six membres désignés par... », nous disions «... le conseil d'école », il est bon de mettre « un vote du conseil de l'école ».

Voilà pour les modifications que je suggérerais pour être dans des formulations plus complètes.

Le Président.- Très bien. Elles me paraissent ne pas poser de difficultés, au contraire, elles précisent et élargissent.

J'ai également une précision que je voudrais qu'on apporte à l'article 21 sur la désignation des directeurs adjoints. C'est l'avant-dernière page où il est dit : « *Le conseil d'école désigne des directeurs adjoints de l'ESPE parmi les personnels de l'université de Bourgogne, sur proposition du directeur de l'ESPE et après appel à candidatures* ». Je souhaite que l'on modifie et que l'on remplace « *parmi les personnels de l'université* » par « *parmi les personnels affectés à l'université* », ce qui permet d'élargir la possibilité aux personnels en affectation temporaire, qui se

trouvent *de facto* exclus de la formulation. Ce qui n'était sûrement pas l'objectif. Je pense que si on veut préciser les choses, il faut... Laurence ?

Mme Maurel.- Les propositions de modification dont nous a fait part Annie Vinter ne me semblent pas remettre en cause quelque chose de fondamental dans ces statuts. Je n'ai pas d'objection particulière à faire à ces modifications. En revanche, j'en ai une à faire à la tienne, Alain. Je considère, pour ma part, qu'il est important que les personnes qui seront amenées à se proposer pour diriger les différents départements de l'ESPE soient des personnes affectées à temps plein à l'université et pas des personnes à temps partagé parce que je crois que pour bien connaître une institution, bien la découvrir et bien comprendre comment elle fonctionne, il faut y être à temps plein et il faut avoir un employeur, qui est l'université de Bourgogne, et non pas deux, l'université de Bourgogne et le Rectorat.

Le Président.- Là, pour le coup, ce sera entre nous un point de désaccord. Précisément, les ESPE ont pour vocation d'ouvrir sur le monde professionnel et d'assurer cet ancrage entre l'université et le monde professionnel. Et sur ce point précis, il est légitime que l'on puisse permettre à des personnes qui ont un double ancrage et une double appartenance de pouvoir être en situation de responsabilité à l'ESPE.

Mme Vinter.- Oui, et juste pour précision, c'est un point auquel le Rectorat nous a rendus attentifs. C'est une participation des personnels également qui ont justement un pied aussi sur le terrain pour les départements MEEF.

J'ajoute que dans l'ESPE de Besançon, ils ont également un directeur adjoint nommé parmi les personnels de l'Éducation nationale. C'est d'ailleurs écrit tel quel dans les statuts. Je pense que c'est une dimension à laquelle le ministère a rendu attentifs tous les rectorats de France dans la constitution des ESPE. Cela va donc dans l'esprit de la loi.

On peut comprendre votre position, mais cette proposition est bien dans l'esprit de la loi de faire une école qui s'appuie sur les deux grandes tutelles pour ce qui concerne les départements MEEF. Pour les deux grandes tutelles, c'est-à-dire à la fois l'université et le Rectorat.

Le Président.- Tout à fait. On pourrait d'ailleurs imaginer que sur le département Diderot « Formation aux métiers de la culture » qui est également un département professionnalisant, se pose un jour, ce n'est pas le cas actuellement, également la même question et qu'un professionnel qui est professionnel et qui exerce à l'université, puisse, pourquoi pas ? - encore une fois aujourd'hui ce n'est pas le cas -, se trouver en situation de responsabilité pour des filières professionnalisantes qui affichent cette vocation professionnalisante. Je ne pense pas que ce soit quelque chose auquel on doit s'opposer de principe, en tout cas.

Laurence.

Mme Maurel.- Oui, j'allais aller dans ce sens, Alain. Je fais l'hypothèse, peut-être fautive, peut-être que mes collègues ici qui sont dans d'autres composantes vont me dire que j'ai tort, mais je fais l'hypothèse que dans une autre composante de l'université, je ne suis pas persuadée que les collègues enseignants et enseignants-chercheurs, BIATSS, seraient particulièrement satisfaits de voir que leur département ou leur composante est dirigé par quelqu'un qui n'est là que 40 %,

50 %, 60 % du temps. Je pense que cela pose un problème. Je pense que c'est une réalité qui ne sera que celle de l'ESPE parce qu'effectivement, comme le disait Annie Vinter, il y a une double tutelle. Je ne suis pas sûre qu'il faille aller jusque-là pour dire qu'on prend en compte la professionnalisation. Je crois que les personnels qui sont bi-affectés et dans des établissements scolaires et au MEEF ont toute leur place à l'ESPE, ce n'est pas la question. Mais il me semble, encore une fois, que pour vraiment connaître une institution, il faut y être et il faut y être à temps plein. Donc si cette modification est intégrée en plus, sans possibilité de discuter avec les élus de ces conseils, parce que je vous rappelle que moi-même je ne suis pas élue du conseil de l'ESPE, je ne suis qu'élue au conseil d'administration, je voterai contre.

Le Président.- Évidemment, il faut connaître l'institution universitaire pour y être efficace mais tout aussi évidemment on peut penser que pour préparer à un métier ou à un domaine de métier, cela a du sens d'avoir un lien professionnel avec l'administration qui prépare à ce métier. Encore une fois, l'ESPE est une composante de typologie particulière. C'est véritablement une école professionnelle qui a vocation à former des professionnels du terrain et que finalement, avoir en situation de responsabilité quelqu'un qui ait cette expérience du terrain me paraît être quelque chose de tout à fait précieux. Encore une fois, Laurence, c'est exactement comme la délibération que l'on vient de prendre sur l'UFR de Santé : on modifie une proposition des statuts parce que nous sommes le conseil d'administration et que c'est notre responsabilité politique exactement comme on vient de le faire dans le cas de l'UFR de Santé.

Avez-vous d'autres... Louis ?

M. de Mesnard.- Un point vraiment de détail. Dans les modifications qu'a proposées Annie le « et/ou » peut être remplacé par « ou »...

Mme Vinter.- Oui.

M. de Mesnard.- ...Je pense que cela suffit.

Le Président.- OK, ça marche.

M. de Mesnard.- J'ai validé cela avec mon collègue. Cela doit suffire.

Le Président.- Très bien. C'est de l'algèbre booléenne, c'est cela ?

M. de Mesnard.- Oui... je pars de la logique aristotélicienne.

Le Président.- Très bien. Avez-vous d'autres remarques sur cette question des statuts de l'ESPE ? Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Je vais faire la même remarque que j'avais faite au comité technique sur l'ESPE. Je ne voterai jamais favorablement pour des statuts où les élus sont sous-représentés. C'est-à-dire que majoritairement, ce n'est plus un conseil d'élus, c'est un conseil de gens nommés. Je ne peux donc pas accepter ce genre de statuts.

Le Président.- Mais ce sont les statuts tels qu'ils ont été fixés par la loi. Très bien. Ceci étant dit, j'entends bien cela.

Je sou mets ces statuts à votre approbation avec l'ensemble des modifications qui ont été présentées par Annie Vinter et avec ce point précis : « *Le conseil de l'école désigne des directeurs adjoints de l'ESPE parmi les personnels affectés à l'université de Bourgogne* ».

Qui s'oppose aux statuts ainsi présentés ? Quatre oppositions.

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Très bien. Je vous remercie.

18 pour, 4 contre

5. Élection d'un représentant étudiant du Conseil Scientifique au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD)

Le Président.- Sur les questions statutaires, il nous reste un point, je crois, mais qu'on ne va pas pouvoir aborder aujourd'hui qui est l'élection d'un étudiant du Conseil Scientifique au Conseil Documentaire. Un élu étudiant par les étudiants. Mais nous n'avons pas encore d'étudiant candidat. À l'occasion du prochain Conseil Scientifique, on va lancer un appel à candidatures parmi les étudiants. On reviendra donc devant le conseil d'administration sur cette question. Il n'y a pas d'urgence absolue à cette question. On va donc aborder les questions financières, dont le budget 2014. Je passe la parole à Dominique.

IX) Questions financières

M. Delmas.- Chers collègues, chers amis, il s'agit aujourd'hui de vous présenter et de voter le budget primitif 2014. Dans un premier temps, je vous rappellerai quelle a été notre démarche pour construire ce budget 2014 et les différentes actions que nous souhaitons mener mais j'irai assez rapidement puisque c'est la quatrième fois que je vous présente les contraintes et les axes stratégiques choisis par la gouvernance. Puis je vous présenterai les deux nouveaux Programmes Pluriannuels d'Investissement pour lesquels il vous sera demandé de voter ainsi que la mise à jour des cinq PPI précédemment votés lors de la DBM 2 du mois de juillet. Nous pourrons alors examiner de manière plus précise ce budget primitif 2014 au travers tout d'abord de l'équilibre général, de l'étude de la première section où un focus sera effectué notamment sur notre plafond global d'emploi et l'étude de la seconde section. Je terminerai ensuite cette présentation par le projet d'autonomisation financière de l'étude pilote concernant l'ICB, l'ICMUB et le LEAD.

1. Vote du budget 2014 et du plafond d'emplois

M. Delmas.- Tout d'abord, très rapidement, le calendrier où, après concertation avec les différents acteurs de notre établissement et présentation la semaine dernière en commission des finances, nous nous retrouvons donc aujourd'hui en CA afin d'émettre un vote concernant ce budget primitif 2014 pour sa mise en exécution dans SIFAC au 2 janvier prochain.

La construction de ce budget primitif s'est inscrite dans le respect d'une double contrainte, à savoir une grande prudence sur l'estimation des financements

attendus et l'assurance de la soutenabilité des actions politiques engagées dans le passé et de celles proposées pour l'année à venir. En effet, ces objectifs se sont révélés d'autant plus difficiles à atteindre que le contexte économique national a conduit le Gouvernement à annoncer un certain nombre de mesures pouvant impacter la dotation attendue et que dans le cadre de la mise en place des PARI 2, le Conseil régional de Bourgogne nous a indiqué que l'année 2014 serait une année transitoire de sorte que les subventions de notre principal financeur après l'État sont en baisse.

Notre stratégie de répartition des crédits s'est donc inscrite dans une démarche raisonnée de manière à maintenir un budget stable, à maîtriser notre masse salariale qui, comme vous le savez, est l'un des facteurs pouvant peser fortement sur notre budget, à maîtriser nos heures complémentaires selon les recommandations des magistrats de la Cour des comptes, à soutenir les composantes et les laboratoires et, enfin, à maintenir une réserve de précaution conforme aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

J'aimerais néanmoins vous rappeler ici les raisons qui nous ont contraints à cette approche prudente. Tout d'abord, comme je vous l'ai présenté lors du dernier CA, l'une des contraintes est bien évidemment notre masse salariale. Et si pour cette année nous avons une bonne nouvelle concernant l'évolution du CAS Pensions dont le taux est stabilisé au niveau de 2013, il n'en demeure pas moins que notre masse salariale évolue en raison du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et également des recrutements qui seront programmés, d'une part, dans le cadre de la campagne d'emploi 2013-2014 qui portera ses pleins effets sur l'exercice 2014 et, d'autre part, dans le cadre de la campagne d'emploi 2014-2015 qui pèsera sur les quatre derniers mois de l'exercice 2014.

Également du maintien du taux de pensions civiles à 74,68 % et l'évolution du SMIC.

Tout ceci représentant une augmentation de plus de 1,2 M€ contre 638 000 € en 2013. Et malheureusement, à ce jour, nous ne disposons d'aucune information sur le financement par l'État de tout ou partie du GVT.

Mme Gigarel.- Il n'est pas financé aujourd'hui.

M. Delmas.- Il est financé aujourd'hui ?

Mme Gigarel.- Non, il n'est pas financé.

M. Delmas.- Il n'est pas financé. Donc une contrainte supplémentaire.

Autre contrainte, la réserve de précaution. Il faut savoir que jusqu'à maintenant, nous disposons d'un régime dérogatoire avec un taux de mise en réserve réduit. Or, l'on ne sait pas si ce dispositif sera reconduit comme cette année si cette réserve de précaution qui nous est imposée est identique en pourcentage à celle des autres opérateurs de l'État. Si c'est le cas, elle pourrait s'élever à 1 M€ contre 517 380 € en 2013. Montant auquel a été ajoutée une contribution au redressement des comptes publics de 841 000 €.

Pour l'année 2014, on considère que les universités dont un nombre important, malheureusement, accuse aujourd'hui des déficits, seront encore épargnées par le régime de droit commun. Pour autant, il convient de rester prudent car effectivement, le contexte national est difficile puisque, comme vous le savez, l'État prévoit pour l'année à venir de réduire ses dépenses publiques de 14 milliards

d'euros. Il faut savoir que dès cette année, nous avons contribué fortement au redressement des comptes publics de sorte qu'avec la réserve de précaution, notre dotation de fonctionnement a fortement diminué de près de 1,5 M€. Cela a eu pour conséquence extrêmement importante lors de la DBM 2 de juillet de transformer notre capacité d'autofinancement en une insuffisance d'autofinancement, ce qui signifiait en d'autres termes que l'ensemble des ressources financières dégagées par l'activité de notre établissement et dont elle peut disposer pour couvrir ses besoins n'était plus suffisant.

Aussi cette insuffisance d'autofinancement générée a donc appelé à la plus grande prudence lors de l'exécution de la DBM 3 afin de restaurer l'équilibre. Cette situation tendue s'explique en partie par l'évolution des recettes en provenance du ministère.

En ce qui concerne le BP 2014, comme je l'évoquais précédemment, les conséquences financières de la contribution de l'uB pourraient approcher les 1,3 M€. À cela vient s'ajouter le fait que les textes nous interdisent désormais de bénéficier d'une rémunération liée aux placements de trésorerie, ce qui prive notre établissement d'une recette de l'ordre de 150 000 €, compte tenu des niveaux actuels des taux.

Enfin, l'évolution de la subvention pour charge de service public, notre ex-DGF, risque d'être atone de sorte que l'exigence d'équilibre budgétaire nécessitera bien évidemment la plus grande prudence en matière de dépenses.

Par ailleurs, la suppression du dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires privera l'établissement du remboursement effectué jusqu'à présent chaque année, ayant pour conséquence financière, vous le voyez ici, un manque de 0,4 M€.

Donc l'ensemble de ces contraintes nous amène à estimer un manque attendu pouvant se situer, vous le voyez, autour de 2,430 M€ pour notre établissement.

Ainsi, en tenant compte des contraintes que je viens de vous présenter, nous avons essayé de construire un budget primitif pour 2014 permettant de maintenir un équilibre, somme toute, délicat entre précaution et maintien ou soutien à des actions que nous pensons majeures à l'essor de notre université au cours de cette seconde année de contrat quinquennal.

Tout d'abord, un certain nombre d'actions initiées l'année dernière sont maintenues. Elles concernent à la fois le maintien de la soutenabilité de notre nouvelle offre de formation. Lors de notre audition par les magistrats de la Cour des comptes, ces derniers nous ont fait remarquer que nos heures complémentaires n'avaient cessé de croître ces dernières années et qu'il était impératif de diminuer ce nombre d'heures, recommandation qui figure dans leur rapport. Aussi nous avons fait le choix politique pour l'année à venir qu'il n'y ait ni baisse ni augmentation de nos heures complémentaires. Il n'y aura donc pas de réajustement en cours d'année en ce qui concerne les heures complémentaires, comme cela a pu être le cas l'année dernière. Cela est une nécessité absolue.

L'aide financière pour des dispositifs pédagogiques récents et transversaux sera maintenue à hauteur de 375 000 €. L'année dernière, l'équipe de gouvernance avait fait le choix d'augmenter de plus de 22 % les crédits alloués à l'équipement pédagogique. Nous avons décidé malgré des conditions, vous l'avez vu, difficiles de maintenir ce volume financier, soit 500 000 €. Toutefois, comme nous l'avons annoncé dans une réunion des directeurs de composante, la réflexion sur ces projets pédagogiques devront s'inscrire bien évidemment, lorsque cela s'avère judicieux,

dans une démarche pluriannuelle et/ou sur des thématiques d'acquisition groupée, et ce afin d'optimiser la politique d'achat de l'université, tout en prenant en compte les opérations pouvant être attachées à des PPI transversaux.

Enfin, toujours dans un souci de concrétiser le rapprochement entre nos deux universités, un Bonus Qualité Formation Bourgogne Franche-Comté sera maintenu pour une enveloppe financière, vous le voyez ici, de 25 000 €.

Maintenant, concernant la Recherche, les crédits alloués seront maintenus ainsi que la revalorisation moyenne de 10 % qui avaient été appliqués au budget primitif 2012 en tenant compte des périmètres 2013 des laboratoires et des structures fédératives de recherche. Avec, pour cette année, vous le voyez, un soutien de recherche de 30 000 € à l'ESPE. Le tout représentant une enveloppe financière de 5,2 M€.

Comme vous l'avez vu précédemment, notre enveloppe de fonctionnement attribuée par le ministère malheureusement ne nous permet pas de lâcher du lest sur le fonctionnement de nos structures. Aussi nous avons décidé de renouveler une enveloppe budgétaire concernant la gestion en central des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection à concurrence de 100 000 €.

Par ailleurs, toujours dans cet esprit de soulager les charges pesant sur les composantes, nous nous proposons d'augmenter de 100 000 € la prise en charge de l'amortissement pesant sur les composantes, soit pour l'établissement, vous le voyez, une enveloppe de 500 002 € compte tenu des arrondis.

Parallèlement au maintien ou à l'augmentation de certaines enveloppes financières initiées l'année dernière, l'équipe de gouvernance a souhaité mettre en place de nouvelles actions pour cette seconde année de mandat.

Il s'agit tout d'abord de l'ouverture d'enseignements internationaux en master qui était une priorité forte de notre Président afin d'ouvrir notre université à l'international. Cela représente une enveloppe, vous le voyez, de 68 000 €.

Notre attractivité, et cette fois-ci au niveau régional, passe également par un renforcement de la liaison lycées et université. C'est pourquoi nous avons attribué cette année une enveloppe financière de 5 000 € à cette action.

La troisième action à prendre en compte dans ce budget primitif 2014 est l'ouverture d'un second appel à projets concernant les cinq PPI transversaux à concurrence de 4,5 M€ sur toute la durée du mandat. Un certain nombre de dossiers déposés lors du premier appel à projets n'ayant pas satisfait aux critères, il y a eu un second appel à projets lancé au début de cet été qui verra son application au début de 2014.

La quatrième action de première importance sera l'ouverture de deux nouveaux PPI pour l'année 2014. Le premier, très urgent, sera consacré à la rénovation du bâtiment Droit-Lettres qui était dans un état de désuétude extrêmement important pour 3 M€. Et le second PPI sera consacré, lui, aux plateformes de recherche et axes de recherche transversaux pour 1 M€.

Ce qui est très important, c'est que vous notiez que l'amortissement de l'ensemble de ces PPI sera pris en charge en central, ce qui pèsera d'ailleurs fortement sur l'équilibre financier de notre établissement.

Enfin, la règle majeure pour cette construction budgétaire a été, vous l'avez bien vu, de stabiliser notre subvention par rapport à 2013 car cela peut nous amener à une situation d'insuffisance d'autofinancement pour nous conduire à une situation de déficit de notre établissement. Pour ce faire, nous avons reconduit les crédits 2013 pour 2014 quasi à l'identique pour les services, à quelques exceptions près, pour tenir compte de contraintes très particulières.

Nous avons également traité, pour la première fois, de manière différente des autres années l'enveloppe financière de la DSI et du STU de manière à faire apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer de l'investissement, ce qui va nous permettre de dégager quelques marges de manœuvre en termes de fonctionnement.

Si l'on regarde plus précisément ici les composantes, la dotation de fonctionnement augmente, vous le voyez, d'un peu plus de 258 000 € par rapport à 2013, ce qui n'est absolument pas négligeable compte tenu des contraintes extrêmement difficiles que nous rencontrons.

Comme je vous l'ai présenté en début de cette présentation, le CA doit aujourd'hui se prononcer sur l'ouverture et la mise à jour de PPI. En effet, à l'automne 2012, le CA a voté la mise en place de cinq PPI transversaux. Pour rappel, il s'agit de l'infrastructure numérique, infrastructure sportive, infrastructure et maintenance des sites territoriaux, projets innovants des composantes et renouvellement des équipements de travaux pratiques. Lors de l'examen de la DBM 2 en juillet dernier, les autorisations de programme de ces cinq PPI ont été relevées, vous le voyez, de 0,3 M€ à 1,3 M€ pour les infrastructures numériques, de 0,3 M€ à 0,8 M€ pour les quatre dernières thématiques. Soit une enveloppe globale de 4,5 M€.

Aujourd'hui, il est proposé d'ouvrir deux autres PPI au budget 2014, le PPI rénovation du bâtiment Droit-Lettres, avec une ouverture d'une Autorisation de Programme (AP) de 3 M€ et d'un Crédit de Paiement (CP) de 2014 de 200 000 €, étant précisé qu'un financement de 657 000 € pourra être affecté en recettes courant 2014. Second PPI, qui est le PPI « Plate-forme scientifique et axes de recherche transversaux », avec une ouverture d'une AP de 1 M€ et d'un CP de 200 000 €. Soit une enveloppe globale de 4 M€.

Les crédits ouverts au titre des cinq PPI transversaux et des deux PPI dont la création est proposée au BP 2014 s'élèvent, vous le voyez, à un peu plus de 1,2 M€ en dépenses. Les crédits non consommés inscrits sur l'exercice 2013 feront, eux, l'objet d'un report.

En DBM 2 du mois de juillet prochain, les CP des cinq PPI transversaux pourront être ajustés afin de tenir compte, bien évidemment, des résultats du second appel à projets actuellement en cours d'instruction. Aussi il est demandé aux membres du CA de bien vouloir se prononcer sur les modifications des crédits de paiement des cinq PPI transversaux que je viens de vous présenter et d'autoriser l'ouverture de deux nouveaux PPI en 2014.

Le Président.- Merci, Dominique. Ce premier point est soumis à vos questions si vous le souhaitez.

C'est donc un élément de délibération, un élément de budget qui se situe dans la parfaite continuité de ce que l'on a décidé ensemble l'an passé à la même époque, qui est, vous vous en souvenez, de reventiler à partir du fonds de roulement l'ensemble des ressources qui ont été dégagées par la communauté au cours des années passées. Finalement, cette structuration en cinq puis sept PPI est le reflet de la politique que nous souhaitons mener puisque vous voyez qu'on arrive à travers ces PPI à soutenir la plupart des grands axes de développement que nous avons souhaité afficher.

Je voudrais insister sur l'ambition de tout ceci. Dans le contexte actuel de financement des universités, il y a probablement très peu d'établissements qui sont en situation de mettre en place une politique d'investissement aussi ambitieuse que

de remobiliser sur le fonds de roulement à hauteur de 8 M€ sur quelques années. Je crois que c'est une chose dont nous pouvons être collectivement très fiers.

Alain.

M. Dereux.- Je voulais aller dans ce sens justement parce que je crois que c'est quelque chose d'assez rare en ce moment en France puisque dans pas mal de contrats collaboratifs que l'on a dans les universités françaises, on se trouve en relation avec des collègues dont certaines universités se trouvent en situation de cessation de paiement. Ils ne peuvent même plus se déplacer pour l'exécution de projets ou autre. On a vraiment une situation relativement plus favorable par rapport à ce que l'on constate autour de nous. Je crois que c'est un signe d'un bon management.

Le Président.- Merci, Alain. C'est à la fois, bien sûr, un signe extraordinairement encourageant pour notre université, la capacité de s'engager dans cette dynamique. On verra aussi tout à l'heure, et vous pouvez commencer à l'entrevoir, que la situation reste quand même tendue, c'est-à-dire que la situation financière de notre université est saine mais, pour autant, elle reste tendue. En pratique, vous voyez qu'on est en permanence sur la crête de l'équilibre de façon à pouvoir investir pour préparer l'avenir et, en même temps, maintenir année après année cet équilibre budgétaire.

Pas de questions particulières sur ces cinq puis deux nouveaux programmes pluriannuels d'investissement ?

Si vous n'avez pas question, je les sou mets à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de participer au vote ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (23 pour)

On peut donc continuer sur le reste des opérations budgétaires, Dominique.

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président.

Nous allons donc voir maintenant plus précisément l'examen du budget primitif avec tout d'abord l'équilibre général du budget.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'équilibre de première section. En charges de fonctionnement, en dépenses, nous avons un peu plus de 43,5 M€. En charges de masse salariale, un peu plus de 179,7 M€. En ce qui concerne les recettes de première section en produits de fonctionnement, un peu plus de 222,7 M€. Ce qui nous entraîne, vous le voyez, lorsqu'on fait ces produits de fonctionnement moins l'ensemble des dépenses, à un déficit de première section de 583 117 € pour pouvoir arriver à l'équilibre de première section d'un peu plus de 223 285 516 €.

Il s'agit donc, vous le voyez, d'une situation extrêmement tendue malgré le fait que l'on ait pu maintenir justement un certain nombre d'actions en direction des composantes. Il n'en demeure pas moins que cela entraîne, vous le voyez, un déficit important de première section. D'où également la nécessité d'avoir une maîtrise absolue de nos heures complémentaires.

En ce qui concerne l'équilibre de seconde section, « investissement », nous avons ici en dépenses en équipements de travaux un peu plus de 4 M€.

Ici, malgré le fait que l'on ait un déficit de première section, nous avons une capacité d'autofinancement, on va le voir, c'est ce qui nous permet justement d'équilibrer notre budget. Cette capacité d'autofinancement qui est d'un peu plus de 4,4 M€ se décompose de la manière suivante. On retrouve notre déficit de première section plus notre dotation aux amortissements d'un peu plus de 13,8 M€. À cela se retire la neutralisation des amortissements, un peu plus de 2,5 M€, et les quotes-parts de subventions rapportées au compte de résultat pour 6,3 M€. Ce qui nous entraîne, vous le voyez, une capacité d'autofinancement de 4,4 M€.

En termes de subventions, un peu plus de 1,3 M€. Ce qui entraîne ici une augmentation du fonds de roulement, vous le voyez. Lorsque l'on fait donc cette capacité d'autofinancement plus la dotation des subventions moins, bien sûr, les dépenses en équipements de travaux, entraîne ici 1,7 M€ pour le fonds de roulement. Ce qui nous amène ici à un équilibre de seconde section à hauteur de 5 740 623 €.

Le tout nous amène à un total général d'un peu plus de 229 026 139 € pour ce budget primitif 2014.

Vous voyez donc que la situation est extrêmement complexe. Il sera très important cette année de bien suivre notre budget, notamment de manière à ce qu'on ne se retrouve pas comme cette année en DBM 2 en insuffisance d'autofinancement puisque cela serait extrêmement critique pour pouvoir maintenir un équilibre budgétaire global de notre établissement.

Ici, je vous ai mis en résumé l'équilibre du budget primitif et démontré clairement les tensions qui font peser sur sa construction puisqu'on a une première section qui présente un déficit. Les dépenses de fonctionnement sont stables entre 2013 et 2014. Le budget primitif, c'est quelque chose de positif, et à bien noter, génère une capacité d'autofinancement d'un peu plus de 4,4 M€. Il permet un apport au fonds de roulement de 1,7 M€.

En 2009, l'uB avait présenté un budget primitif avec un déficit de première section d'un montant, vous le voyez, encore plus important, de 733 697 €. Malgré tout, elle avait pu afficher au compte financier un excédent égal à 1,8 M€, ce qui montre que ce budget est parfaitement viable.

Si l'on regarde plus précisément la première section, donc la section de fonctionnement, qui présente un déficit de 583 117 €, cette section concerne tout d'abord, je vous laisse regarder les chiffres, les ventes de produits et de services, les subventions en exploitation, les produits exceptionnels, et les reprises sur amortissements et provisions, pour un peu plus de 6,3 M€.

En ce qui concerne les recettes de première section, donc une construction prudente sur les financements attendus en provenance de l'État qui tient également compte, comme je vous l'ai annoncé au début de ma présentation, de la pause annoncée pour l'année 2014, en tout cas, dans les financements du PARI 2.

Ces dépenses de première section concernent les achats et variations de stocks, les services extérieurs, les autres services extérieurs, les impôts et taxes, les charges de personnels, les charges exceptionnelles, et les dotations aux amortissements.

L'analyse des évolutions de dépenses se révèle assez complexe dans la mesure où l'année 2014 constitue le deuxième exercice budgétaire pour lequel les composantes doivent prévoir leurs crédits à l'imputation budgétaire la plus fine et non plus au niveau du chapitre, les données de 2013 ne semblant pas complètement fiables.

L'UB également ne disposant pas d'information sur la délégation éventuelle d'emplois dits « Fioraso », il est proposé au CA de ne pas modifier le plafond global des emplois qui depuis, je vous le rappelle, le vote de la DBM 1 de 2013, est fixé comme suit :

Tout d'abord, notre socle de masse salariale déléguée, c'est-à-dire notre plafond 1, à hauteur de 2 524 ETP, et notre plafond 2, soit l'ensemble des personnels rémunérés sur nos ressources propres, à hauteur de 380 ETP, le tout représentant donc un plafond global, comme vous le voyez, de 2 904 ETP.

Le niveau des recettes inscrit prend en compte la mise en place de la réserve de précaution et la contribution au redressement des comptes publics pour un montant de 1,5 M€, d'une part, et la pause annoncée des financements de recherche en 2014 avec le lancement des PARI 2, d'autre part.

Le niveau de recettes ne permet donc pas de couvrir les dépenses. D'où un déficit prévisionnel de 583 517 €.

En dépit de ce déficit prévisionnel, l'établissement est en mesure de dégager de la capacité d'autofinancement pour un montant d'un peu plus de 4,4 M€.

Pour la deuxième année consécutive, l'université de Bourgogne appliquera le dispositif de report des plans pluriannuels d'investissement et des conventions de recherche. Cela signifie que les crédits à la fois dépenses et recettes non consommés en 2013 seront reportés sur l'exercice 2014. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le conseil d'administration sera informé bien évidemment des montants lors de l'examen de la décision budgétaire modificative n° 1 en début d'année.

La mise en place également des opérations de report a donc pour conséquence de réduire par rapport aux années antérieures les inscriptions des écritures d'investissement au budget primitif.

Les dépenses d'investissement proposées intègrent les crédits de paiement 2014 du premier appel à projets lancé en 2013 pour les cinq PPI dits « transversaux », soit à hauteur, vous le voyez, d'un peu plus de 820 000 €.

Par ailleurs, le conseil d'administration, comme on l'a vu, a été sollicité sur l'ouverture des deux nouveaux PPI, à la fois la rénovation du bâtiment Droit-Lettres, je vous le rappelle ici, et la plate-forme de recherche et axes de recherche transversaux, pour une autorisation de programme de 1 M€.

Ici vous sont listées les dépenses d'investissement pour un peu plus de 5,7 M€ qui sont dépôts et cautionnements, concessions, droits et brevets, autres immobilisations corporelles, construction, installations techniques, autres immobilisations corporelles en cours, immobilisations corporelles en cours et les prêts accordés pour 5 000 €.

Donc la différence entre les recettes inscrites et les dépenses budgétées fait apparaître un différentiel positif qui permet d'abonder le fonds de roulement à due concurrence.

En conclusion, le budget 2014 s'équilibre, vous le voyez, à hauteur de 229 026 139 €. Il met en exergue les tensions pesant sur la section de fonctionnement et la difficulté croissante de notre établissement à équilibrer le compte de résultat prévisionnel. Malgré tout, l'établissement dégage une CAF lui permettant d'autofinancer sa croissance et tout particulièrement le grand programme des PPI porté par l'équipe politique.

Les hypothèses de travail retenues sur les évolutions des différentes masses permettent de penser que ce budget reste soutenable s'il est géré, bien évidemment, avec la plus grande rigueur.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce budget primitif 2014 et sur le plafond global d'emplois.

Le Président.- Merci, Dominique. Quelques commentaires.

Sur les postes Fioraso, on en aura *a priori* huit mais l'information n'est pas encore notifiée de façon officielle. C'est une information qu'on a eue par la presse avant de s'en voir donner notification. On ne peut donc pas les intégrer pour l'instant dans notre projet de budget.

Je voudrais simplement revenir sur ces grandes masses financières pour dire qu'on voit très bien à travers ce budget primitif 2014 l'extrême tension dans laquelle nous sommes, qu'on pouvait anticiper dès le mois de juillet dernier avec l'apparition d'une insuffisance d'autofinancement au moment de la DBM 2. L'insuffisance d'autofinancement a pu être compensée par l'ensemble de l'activité du second semestre. Pour autant, vous voyez bien qu'en termes de fonctionnement, la situation reste fragile. Ce qui n'est finalement pas très étonnant quand on voit qu'en gros, il va nous manquer entre 2 et 2,5 M€ par rapport à la réalité de ce que devrait être notre dotation et qu'*a priori* on n'a toujours pas d'information sur ce que pourrait être la compensation du GVT au titre de l'année 2014. Donc une situation qui est tendue. C'est quelque chose qui s'explique assez bien par l'argent qui est ventilé d'un côté et remis en réserve par différents mécanismes de l'autre. Finalement, si les 2,5 M€, vous voyez, qui sont neutralisés, étaient dans notre budget, on se retrouverait avec un exercice positif en première section dès le budget prévisionnel d'environ 2 M€.

Deuxième commentaire, malgré tout, on arrive à équilibrer le budget et on y arrive parce qu'on dégage de la capacité d'autofinancement. Le deuxième message, c'est cela, c'est que finalement l'activité de l'établissement est capable de créer suffisamment de richesses pour que les richesses que nous créons viennent compenser l'insuffisance de dotation en fonctionnement.

Donc les deux messages politiques que l'on peut tirer de cela, c'est en termes de fonctionnement, il faut que nous continuions sur une politique sérieuse et rigoureuse, qui n'est pas une politique de rigueur au sens strict, qui est une politique rigoureuse. Je veux dire que ce n'est pas une politique de rigueur, quand même pas, parce que quand on regarde l'argent que l'on reventile aux composantes en plus de la DGF comme les 500 000 € d'aide à l'amortissement, comme les 100 000 € pour venir compenser le coût des comités de sélection, il y a un ensemble de masses financières conséquentes qui viennent s'ajouter à la DGF et qui donnent de réelles marges de fonctionnement aux composantes. Mais on doit être strict, on doit être rigoureux. Il est tout à fait clair que sur la grande ligne de dépenses qui est celle des heures complémentaires, il n'y aura pas de deuxième négociation en cours d'année parce qu'on ne pourra pas le faire cette année.

Donc situation difficile mais le deuxième message c'est : continuons à développer des ressources propres parce que ce sont ces ressources propres qui finalement vont venir nous permettre d'équilibrer notre budget.

Au bout du compte, et malgré ce budget qui est difficile, cette CAF positive permet de dégager suffisamment de ressources pour qu'au bout du compte, on abonde le fonds de roulement en fin d'année. On se retrouve non pas avec un prélèvement sur réserve mais avec un abondement du fonds de roulement. Ce qui veut dire qu'on est plutôt dans un cercle qui reste relativement vertueux en matière de grands équilibres financiers mais qui n'est vertueux que parce que nous sommes vertueux en termes de dépenses de fonctionnement. Si nous dérivons sur les

dépenses de fonctionnement, très rapidement ce cercle vertueux pourrait se transformer en un cercle vicieux, situation dans laquelle se trouvent de fait un grand nombre d'établissements en France.

Voilà la reformulation politique que j'ai été capable de faire à partir de ces éléments de budget qui sont présentés par Dominique et par le pôle Finances.

Avez-vous des questions ou des commentaires à faire ? Laurence.

Mme Maurel.- J'aurais trois remarques à faire. La première remarque, c'est que généralement, en tous les cas, quand on fait des comparatifs depuis un certain nombre d'années, on s'aperçoit, c'est assez normal, qu'il y a une augmentation de la masse salariale qui correspond en général en grande partie au GVT, mais pas cette dernière année puisqu'on constate une diminution de la masse salariale, alors qu'il y a pourtant les 12 emplois Fioraso. Ce qui nous interroge parce qu'il n'y a *a priori* pas de raison que le GVT soit plus favorable à l'université de Bourgogne qu'il ne l'était les années précédentes. Ou alors est-ce la trace des gels de postes ? C'est la première remarque.

Si j'ai mal compris le budget, vous m'expliquerez tout à l'heure. Je déroule mes trois remarques puis j'attendrai vos explications et vos réponses.

La deuxième remarque, c'est qu'on a encore une diminution forte, plus de 9 % de diminution, du budget de fonctionnement de l'université, et ce malgré la contraction de la masse salariale. Cela commence véritablement à poser un problème, me semble-t-il.

La troisième remarque, mais vous l'avez envisagée vous-même au début, c'est une remarque en relation avec la réserve de précaution qui va passer à 8 %. Sommes-nous toujours assurés que l'on est dérogatoire concernant cette réserve de précaution ? Sinon, le budget n'est pas sincère.

Le Président.- Tu veux répondre, Dominique.

M. Delmas.- La diminution du budget pour le fonctionnement, vous l'avez vu, elle est essentiellement due au fait que le principal financeur, l'État, ne nous finance plus, contribution au redressement des comptes publics. Tout cela forcément va peser sur le fonctionnement global de l'université et sur les composantes. C'est quelque chose que l'on ne peut pas changer malheureusement.

En ce qui concerne la diminution de la masse salariale, je vais laisser Sylvie parce que c'est quelque chose de plus technique. On a été sincère mais, en fait, on a été le plus proche possible, je crois. Je vous laisse la parole, Sylvie.

Mme Gigarel.- L'année dernière, effectivement, en budget primitif, nous étions à 179 990 000 €. Cette année, on constate une diminution de 180 000 €. Pourquoi ? La masse salariale est composée, en fait, de différents éléments. On a tout le plafond 1 globalement qui correspond à la gestion en central au niveau du chapitre 77. Et puis on a toute la masse salariale qui est financée sur ressources propres par les composantes. En fait, dans les prévisions budgétaires pour 2014, la masse salariale des services centraux, donc du plafond 1, augmente de 500 000 €. Et la masse salariale prévue dans les composantes diminue, elle, de 700 000 €. D'où le différentiel.

Ensuite, par rapport aux prévisions budgétaires que nous avons les années précédentes, on a essayé de mettre en place des outils qui nous permettent de mieux cerner quelle sera la masse salariale en fin d'exercice. À titre d'exemple, sur

l'année 2013, on a aujourd'hui une inscription budgétaire de 184 M€ et après le déversement de la paye du mois de décembre, nous serons à 180,415 M€ de consommation sur l'année 2013. Donc le fait de budgéter trop de masse salariale par rapport à la réalité de l'exercice au mois de décembre et après intégration des écritures de clôture fait que, du coup, on gère à tort des crédits qui auraient pu être dépensés ailleurs. Donc l'idée est d'avoir une prévision au plus juste de la réalité sans pour autant être dangereuse, puisqu'il faut quand même que l'on arrive à financer cette masse salariale, tout simplement pour pouvoir débloquer des crédits sur le fonctionnement. Puisqu'une partie de la masse salariale qui nous est déléguée par l'État n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble de nos dépenses, on prend sur la dotation de fonctionnement que l'État nous verse également en partie. L'idée est d'essayer d'avoir un différentiel le plus faible possible pour pouvoir réaffecter différemment les crédits.

Le Président.- Et cela, on ne peut y arriver que parce qu'on arrive petit à petit et au fil des années à affiner nos méthodes de pilotage et qu'en particulier, le pôle Finances et le service Pilotage ont développé des outils qui permettent de suivre très précisément, en tout cas avec beaucoup plus de précision qu'on ne pouvait le faire au début du passage aux compétences élargies, la consommation de notre masse salariale. Donc cela nous permet effectivement d'affiner considérablement, de réduire le *gap* entre le prévisionnel et l'exécuté.

Mme Maurel.- Merci, Alain. C'est une des questions que je voulais poser, c'est-à-dire comment vous faites précisément pour être plus précis.

J'en ai une autre, si vous pouvez y répondre également. Vous venez de dire dans votre réponse qu'il y avait une baisse de 700 000 €, si je ne dis pas de bêtises, du côté des composantes et une augmentation de 500 000 € du côté des services centraux. Pouvez-vous nous expliquer ?

Mme Gigarel.- Oui, parce qu'en fait, notre modèle nous permet d'identifier le GVT puisqu'on a modélisé chaque agent. On a repris l'ensemble des 3 000 agents de l'université. On connaît précisément leur situation indiciaire aujourd'hui. On connaît également l'ensemble des charges patronales qui sont appliquées. C'est un modèle, je vous le concède, qui fonctionne depuis le début de l'année 2013. Il doit être un petit peu affiné parce qu'il dépend également de la saisie des informations des gestionnaires. Mais on connaît aujourd'hui également les évolutions, les changements d'échelons pour l'année à venir. Du coup, on arrive à déterminer la masse salariale telle qu'elle devrait être sur l'année 2014. Étant précisé qu'effectivement, pour 2014, je pense que les évolutions que l'on a constatées les années précédentes, on voit en fait que l'asymptote finalement arrive à sa limite. Pourquoi ? Parce que le CAS Pensions est identique à l'année dernière. Et puis l'année prochaine, la réforme de la filière de la catégorie C sera financée notamment par une réduction de la cotisation de la branche Famille de -0,15. Tout cela fait qu'*a priori*... C'est le premier élément.

Le deuxième élément rapport aux composantes, c'est le fait qu'il y a une pause dans les PARI. Cela veut donc dire que les conventions qui avaient été prévues les années précédentes ne vont pas se retrouver. Première chose.

Deuxième élément, par rapport à l'année dernière, on maîtrise mieux la notion de report de convention pluriannuelle. C'est un exercice que l'on pratique pour la deuxième année cette année. Cela veut dire que l'année dernière, et d'ailleurs on

voit bien le différentiel constaté au mois de décembre entre 184 et 180 M€, à tort, les composantes avaient inscrit des crédits qui auraient pu, en fait, ne pas être inscrits l'année dernière.

C'est pour cela. C'est ce que disait Dominique, en fait. Aujourd'hui, les comparaisons infra-annuelles sont relativement compliquées dans la mesure où on cale notre dispositif de prévision budgétaire mais on est très tributaire également de la prévision des composantes.

Mme Maurel.- D'accord. Merci.

Le Président.- Merci, Sylvie. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Vous avez déjà répondu à la première partie de ma question puisque j'allais vous poser la question de savoir si la réforme de la politique salariale du ministère pour les catégories C avait déjà été prise en compte dans ce budget car cela va avoir un impact important. De plus, cet impact aura lieu sur deux ans puisque cela va jusqu'en 2015 et après il y a les catégories A et les catégories B... Enfin, les catégories B et les catégories A. Vous avez donc répondu.

J'avais deux questions. La première, il m'a semblé lire que le GVT n'était pas compensé mais j'ai peut-être mal lu. J'avais cru le lire mais je ne le retrouve pas. Peut-être que je me suis trompé.

Les deux questions sont les jours de carence. Le ministère a prélevé les jours de carence des fonctionnaires, jusqu'à maintenant. Le jour de carence a été abandonné. Le ministère s'est engagé à reverser aux universités ou dans les services publics ces jours de carence. Ce n'est pas négligeable. Cette somme est-elle revenue dans le budget de l'université ?

La deuxième, les compensations des frais d'inscription des étudiants boursiers. Actuellement, cela n'est pas pris en compte dans le modèle SYMPA. Qu'en est-il exactement ? Cela est-il compensé complètement ? En partie ?

Mme Gigarel.- Sur le GVT, nous avons reçu la notification définitive de l'année 2013. Pour l'année 2013, en début de semaine, nous avons reçu 222 000 € au titre du GVT de 2012. Cela ne couvre donc pas l'intégralité du GVT. On est en dessous de 50 %.

Pour l'année 2014, nous n'avons pas d'information sur le GVT aujourd'hui. Comme chaque année, dans la construction du budget primitif, on ne le prévoit pas et si la bonne nouvelle arrive, elle arrive.

Ensuite, sur le jour de carence, l'État au niveau de la notification définitive de 2013 ne nous a pas remboursé les jours de carence.

S'agissant de la compensation boursière qui se met en place au budget primitif 2014, l'État a retiré, dans la dotation qui est déterminée par le système d'allocation des moyens dit SYMPA, dans les 18 M€ qui sont calculés pour l'université de Bourgogne, 1,6 M€ au titre de la compensation boursière. Il a fait apparaître cette somme sur une ligne bien identifiée et, pour l'université de Bourgogne, en fonction des informations dont on dispose aujourd'hui, on nous dit qu'on sera remboursé à l'euro près en fonction du nombre d'étudiants boursiers. D'ores et déjà, concernant l'université, selon les informations dont on dispose par notification initiale 2014, nous aurions une somme de 99 000 € supplémentaires, alors que l'année dernière, nous avons 89 000 €. Ce dispositif, pour l'instant, n'est pas compensé à 100 %. Cela va se mettre en place, en fait, sur quatre ans. Pour

l'instant, on est sur la première année. C'est-à-dire que l'État, si j'ai bien compris le dispositif, reverse les trois quarts et le quart restant est réparti entre toutes les universités en fonction de la situation de celles-ci.

Le Président.- Merci beaucoup, Sylvie, pour ces informations précises. Avez-vous d'autres interrogations sur ce budget prévisionnel 2014 ? Sinon, je le soumets...

M. de Mesnard.- Juste une remarque. Sur la non-compensation du GVT par l'État, j'ai déjà eu l'occasion de le dire mais cela risque de pousser l'université à une politique irresponsable. L'université en général en France. C'est-à-dire privilégier le recrutement de gens jeunes par rapport à des gens vieux parce qu'ils coûtent moins cher. Le recrutement de maîtres de conférences par rapport à des professeurs, donc on convertirait des postes de professeurs en postes de maîtres de conférences, cela coûte moins cher. De maîtres de conférences en PRAG, etc. À mon avis, c'est une politique qui ne tient pas la route longtemps, qui est irresponsable.

Le Président.- C'est une politique difficile. Ce qu'on nous annonce, en tout cas ce que l'on nous a indiqué en CPU, c'est que des négociations sont engagées avec l'État pour que le GVT soit inscrit dans la loi de finances 2015-2016-2017. Cela ne veut pas dire que l'on aura une compensation totale. En tout cas, cela veut dire que l'État réfléchit quand même à inscrire le GVT dans le budget pour tout ou partie. Cela pourrait nous permettre, parce que vous voyez qu'on en touche un petit peu de GVT, mais pas tout, de faire un meilleur pilotage pluriannuel de notre budget, ce qui pour l'instant est très difficile puisqu'on essaie d'être rigoureux, on l'inscrit en dépenses, on le prévoit dans les dépenses, et bien sûr les recettes éventuelles, on ne peut pas les inscrire puisqu'on n'en a pas la certitude et on se prive de marges budgétaires parce que les 200 000 € qui arrivent, on ne va pas les dépenser donc ils vont tomber dans le fonds de roulement.

Très bien. Une dernière remarque parce que le temps passe et il faut qu'on avance dans l'ordre du jour.

Mme Maurel.- C'était juste pour dire que si tu voulais passer au vote maintenant, j'aurais une explication de vote à faire. Je ne sais pas si c'est le moment.

Le Président.- Vas-y.

Mme Maurel.- Merci. De manière provocatrice, je pourrais dire pourquoi accorder une quelconque importance à la sincérité du budget ? Puisque notre ministre, Madame Fioraso, est elle-même non sincère quand elle veut nous faire croire que les dotations d'université sont en progression, alors qu'elles sont en réalité en baisse. Bel exemple d'insincérité du côté de notre ministère !

Les choix que nous devons faire aujourd'hui en matière de budget sont le résultat du fait que les charges et les missions de service public de l'université ne sont qu'en partie, et en partie seulement, prises en charge par les moyens donnés par l'État. Autrement dit, par notre dotation.

Aujourd'hui, les universités comme la nôtre se trouvent dans l'obligation de rogner, parfois de ruser, pour éviter la mise sous tutelle rectorale.

Encore une fois, à quel prix reste-t-on à l'équilibre ? En piochant dans les fonds de roulement, en gelant des postes, en supprimant des formations, en fixant des capacités d'accueil, en mutualisant les parcours.

Selon nous, cette situation est la conséquence prévue et que nous avons annoncée de la LRU 1 à partir de laquelle les moyens budgétaires ont été distribués non plus par rapport aux besoins des universités mais par rapport à leur efficacité.

Nous avons tous connaissance de la situation de Montpellier et de l'annonce faite par sa Présidente, pour alerter le ministère, de la fermeture d'un site.

Nous connaissons tous la situation de Versailles Saint-Quentin en cessation de paiement et qui ne doit sa survie qu'à un prêt consenti par notre ministère.

Alain, toi-même, lors de notre conseil d'administration du 23 octobre, tu disais ton inquiétude du montant de la CAF, de l'épaisseur d'un cheveu, as-tu dit toi-même.

Tu disais ton inquiétude aussi du fait que, je te cite : « *nous avons commencé l'année avec un déficit relatif de presque 2 M€* » ce qui vient de nous être redit.

Tu t'inquiétais également au sujet des emplois Fioraso qui nous coûtent et créent du déficit.

C'est pourquoi, nous, l'intersyndicale SNASUB-CGT, proposons à l'ensemble des administrateurs, premièrement, une motion sur cette question dont vous avez tous dû être destinataires puisque les services de l'université l'ont transmise à chaque administrateur.

J'ajoute pour ma part qu'en tant que représentante de cette intersyndicale SNASUB-CGT, je ne voterai pas le budget pour ces raisons, mais qu'il n'est évidemment ici, pour moi, pas du tout question de remettre en cause le travail fait par les équipes qui ont tenté de construire ce budget, bien sûr.

Le Président.- Merci. Bien sûr, la motion que tu as présentée sera discutée en fin de conseil d'administration.

Mme Maurel.- Alain, excuse-moi. Il se trouve que je suis de surveillance d'examen à 17 h 30, donc je ne serai pas là.

Le Président.- On la regardera après les questions budgétaires, d'accord.

Mme Maurel.- Merci.

Le Président.- Très bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce point du budget ? Sinon, je le sou mets à votre approbation.

Qui s'oppose ? 4 oppositions.

Qui s'abstient ?

Qui refuse de prendre part au vote ?

Très bien. Je vous remercie.

20 pour, 4 contre

Je sais qu'on est dans des conditions budgétaires difficiles et je vous remercie d'autant de la confiance que vous faites à l'équipe pour poursuivre cette politique d'équilibre pas facile.

On continue sur les questions financières, Dominique.

2. Autonomisation financière de l'ICB, de l'ICMUB et du LEAD

M. Delmas.- Merci à tous pour ce vote du budget.

Maintenant nous allons aborder le cadre de la modernisation de nos pratiques financières au sein de notre établissement à travers une étude pilote concernant l'autonomisation financière de trois laboratoires de notre établissement.

Juste pour rappel ici du calendrier. Nous avons porté dès le 7 novembre la réflexion justement sur cette autonomisation financière des laboratoires en conférence des directeurs de composante, puis le 14 en conférence des directeurs de laboratoire. Ce qui nous a permis de nourrir notre réflexion afin de porter ce débat à la fois devant le conseil scientifique exerçant les compétences de la commission de la recherche le 13 novembre et devant le CFVU exerçant les compétences de la commission de la formation et de la vie universitaire, conformément aux dispositions de la loi ESR, le 5 décembre dernier. Ensuite, nous avons présenté et débattu de cette autonomisation financière lors du congrès, la semaine dernière, et nous nous retrouvons aujourd'hui, en conseil d'administration, pour débattre et voter sur cette étude pilote.

Juste pour vous rappeler. Les objectifs de cette modernisation étaient à la fois de nature politique et technique. Politique car à côté de l'attractivité de la réussite de nos formations au sein de notre établissement, il nous est apparu indispensable pour pouvoir exister au sein d'une carte universitaire comptant dans notre pays, de présenter ou d'accroître également notre visibilité en termes de recherche qui passe nécessairement par une globalisation des activités de recherche en termes de gestion financière mais également en termes de lisibilité afin d'afficher l'ensemble des moyens affectés à la recherche et puis surtout, enfin, en termes de spécialisation au travers soit des unités de recherche soit au travers de la création de plateformes financières dédiées à la gestion des crédits de recherche.

Ces objectifs politiques, bien sûr, sont en réalité en parfaite adéquation avec des objectifs techniques qui sont à la fois d'assurer une proximité et surtout une réactivité plus grande dans la gestion des crédits attribués aux unités de recherche, qu'ils soient de nature récurrente ou contractuelle, et deuxièmement, d'assurer un meilleur suivi dans la justification des conventions de recherche.

Cette approche moderne de la gestion des crédits de recherche de plus en plus complexe a été mise en place dans notre région Grand Est dès 2009 à l'université de Strasbourg où le budget de recherche n'est plus intégré dans le budget des composantes. Les directeurs des unités de recherche ont reçu une délégation de signature de la part du Président pour la gestion budgétaire de leurs unités de recherche et, par ailleurs, la gestion des unités de recherche est effectuée soit par des correspondants au sein des composantes soit, pour certains sites, par des pôles de gestion qui ont été mis en place au 1^{er} janvier 2011.

Cette autonomisation financière des laboratoires de l'université de Strasbourg a eu pour conséquence directe une meilleure traçabilité des lignes budgétaires et de détermination des ressources recherche et une meilleure justification financière, réactivité, et un meilleur accompagnement des recherches. Le succès de cette modernisation réside dans le fait qu'actuellement, vous le voyez, près de 80 % des contrats des unités de recherche sont gérés par l'université et non par les grands organismes, ce qui représente pour Strasbourg près de 45 M€ de contrats de recherche actifs en 2012. Et là, en début de semaine, je n'ai pas mis la diapo, je ne l'ai pas actualisée, j'ai été à l'université de Reims. Il se trouve que

l'université de Reims a adopté exactement le même principe de gestion financière pour l'ensemble de ses laboratoires sur son université.

Également un deuxième exemple que l'on peut prendre pour le cas de l'université de Bourgogne, au sein même de notre établissement, ou à travers ce que l'on dénomme l'Ub Recherche, qui n'est autre qu'une unité budgétaire dans laquelle sont alloués tous les crédits destinés au CSGA, le CSGA, vous le voyez, sur cet exemple de 2012, se voit confier à la fois son budget en termes de masse de fonctionnement, de personnel et d'investissement. Il se trouve donc en parfaite autonomie financière, ce qui règle d'ailleurs de nombreux problèmes notamment du fait que cette grosse UMR est la somme de nombreuses équipes qui se trouvent à la fois dans plusieurs UFR, que ce soit Pharmacie, Sciences Humaines ou SVTE.

Afin d'évoluer, nous vous proposons de réaliser pour l'année 2014 une étude pilote portant sur l'autonomisation financière de trois laboratoires, à savoir l'ICMUB et l'ICB pour l'UFR Sciences et Techniques, et le LEAD de l'UFR Sciences Humaines.

Ces laboratoires ont été proposés tout d'abord sur la base du volontariat et sur le fait que l'ICMUB et l'ICB sont de grosses UMR avec de nombreuses antennes sur les sites territoriaux, ce qui nous permettra d'appréhender les éventuels problèmes liés à une gestion multisites, et le LEAD qui est une unité CNRS n'ayant pas de personnel formé à ce type de gestion et que le pôle Finances, bien évidemment, devra épauler et former pour cette autonomisation.

De manière technique, lors du CA du 23 octobre dernier, il a été proposé aux membres du CA de voter la création d'Ub techniques et expérimentales pour ces trois laboratoires de manière à ce que si les membres du CA décident lors de cette séance de voter cette étude pilote, nous soyons en mesure d'abonder par virement ou par DBM au cours de l'exercice 2014 les crédits nécessaires.

Il vous sera donc demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette étude pilote d'autonomisation, et je dis bien financière, de l'ICB, de l'ICMUB et du LEAD pour cette année 2014.

Le Président.- Merci, Dominique. Je crois que le débat a été conduit très largement depuis le dernier conseil d'administration puisqu'on l'a mené d'abord en CA., il a été porté en conseil scientifique, il a été porté en CFVU, en conférence des doyens, en conférence des directeurs de laboratoire et dans le cadre de notre congrès. Je ne suis donc pas certain qu'il soit utile de répéter ce débat, à moins que quelqu'un ait des remarques qui viennent alimenter le débat et qui n'ont pas été formulées au cours de ces longues semaines.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, j'en ai une simplement. Je me souviens d'un comité technique où on avait abordé la question. Vous nous aviez répondu que ce n'était pas le lieu puisque ce n'était qu'une question financière. À l'exposé de Monsieur le Vice-président aux Finances, je m'aperçois que finalement cela va plus loin puisqu'on nous parle de plates-formes financières, on nous parle d'autonomisation. Je vois le CSGA avec l'autonomie de la gestion de la masse salariale. Cela a donc un impact direct sur les personnels. Or, c'était la question que nous avions surtout voulu aborder. À partir du moment où de gros laboratoires, comme l'ICB et l'ICMUB, deviennent indépendants, autonomes au moins sur la partie financière dans un premier temps, parce que comme vous nous l'avez bien dit, de toute façon, vous voyiez une autonomie complète des personnels, quand même la problématique qui est en fond derrière, c'est : que va-t-il devenir des UFR, si un jour, ce ne sont plus

que des UF et plus des UFR ? Que va-t-il devenir des personnes ? Actuellement, peut-être que l'ICMUB et l'ICB sont gérés complètement par les personnels qui sont propres à ces laboratoires mais certains laboratoires n'ont pas de personnel. Va-t-on déplacer les personnels des composantes ou seront-ils rattachés ? Voilà les questions que nous avons souhaité aborder à un moment donné en comité technique et vous ne l'aviez pas souhaité. Étant donné que ces questions n'ont pas été réglées, je voterai contre cette autonomisation tant qu'on n'aura pas eu cette discussion de fond.

Le Président.- On a eu la discussion de fond et j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce point et de dire les choses bien clairement, je crois, dans plusieurs instances. C'est, un, pour l'instant, l'autonomisation n'est que financière. C'est déjà important. Pour les raisons qu'indique Dominique : réactivité et adaptabilité de la recherche, d'une part, et, d'autre part, dans la perspective d'un mandat de gestion unique, la possibilité pour l'université de se mettre dans des conditions de performance de gestion identiques à celles des grands organismes de recherche.

Et deux, je ne veux pas le cacher, c'est ce que je perçois comme une évolution à long terme nécessaire, c'est une véritable autonomisation des laboratoires qui deviendraient des composantes de plein exercice de grandes universités qui sont ambitieuses en termes de recherche. Je crois que de grands laboratoires tels qu'ils se dessinent ont vocation, au même titre que les composantes de formation, à être des porteurs politiques et des partenaires politiques dans la construction de la politique d'un établissement comme le nôtre.

Pour autant, et là encore je l'ai déjà dit et je le répète, cette évolution que j'imagine nécessaire, ne pourra pas se construire vite. Il faudra du temps. Il faudra du temps parce que, effectivement, il faut qu'on organise des plates-formes de services support mutualisées entre les laboratoires et, évidemment, à budget constant et à personnel constant, ces plates-formes de services support devront inmanquablement être structurées par redéploiement de personnels à partir des composantes. C'est donc un chantier qui est long, qui est difficile, qui nécessite d'avoir une réflexion en matière de ressources humaines, qui nécessite d'identifier les collègues qui souhaiteraient vouloir s'engager dans ces plates-formes, qui nécessite de leur apporter la formation nécessaire, qui nécessite aussi une réflexion sur les locaux pour pouvoir savoir où ces plates-formes seront installées. Tout cela est un chantier compliqué qui va nécessairement s'étendre sur plusieurs années.

Pour l'instant, on propose, comme l'a dit Dominique, une étude qui est de nature pilote sur trois laboratoires. Si cela se passe bien, et j'espère que cela se passera bien, on étendra ceci à d'autres laboratoires qui le souhaiteront au fil des années. L'autonomie complète se profile, à mon avis, dans un pas de temps qui va être de cinq à dix années. Mais encore une fois, si on veut mener des politiques ambitieuses, il faut qu'on donne le point de départ à un moment ou un autre. Je crois que le moment est venu de donner ce point de départ.

Je n'ai jamais cherché à occulter ni les objectifs ni les difficultés que cela représente, Monsieur Rollin. J'en ai parlé avec beaucoup de clarté dans toutes les instances où on a abordé cette question.

Cédric Clerc.

M. Clerc.- Si l'autonomisation financière des laboratoires est le premier pas vers une autonomisation complète des laboratoires sans savoir vraiment dans quoi on met les pieds, puisqu'on n'a pas encore les solutions pour créer les plates-formes,

etc., je voterai contre également. Alors que je comptais voter le contraire. D'après les éléments que vous nous indiquez, il s'agit de la première étape.

Par ailleurs, autonomie financière, à ce moment-là, j'aimerais aussi qu'on puisse avoir les chiffres de tout ce que prend en charge l'université. Je pense notamment à la gestion des déchets dus à l'activité des laboratoires qui est assez importante. Je ne suis pas sûr qu'il y ait un suivi. En fait, je n'ai jamais vu les chiffres entre ce que coûte le recyclage des déchets à l'université et en face le tableau de ce que cela reviendrait aux laboratoires de faire prendre en charge par l'université ou par les laboratoires à travers les différentes contraintes.

Le Président.- Alain, vas-y.

M. Dereux.- Si on veut aller dans ce genre de débat, on peut aussi demander ce qu'on fait des frais de gestion, sur les projets que les différents laboratoires remontent directement en central. Si on commence à entrer dans ce genre de comptes d'apothicaire, on n'en sortira pas. Il est clair que les frais de gestion de recyclage des déchets sont pris en charge par l'hygiène et la sécurité en central de l'université, à ma connaissance. Cependant, il ne faut pas ignorer que sur tous les contrats de recherche, publics ou privés, des frais de gestion sont prélevés et arrivent dans le budget central de l'université. Une partie de ces frais de gestion que l'on appelle pudiquement « frais de gestion », mais en fait ils couvrent autre chose, ce sont des *overheads* au sens large, probablement rattachés au recyclage. Si on veut entrer dans ce genre de détail, je crois qu'on n'en finira pas. Parce que l'organisation financière de l'université ne permet pas de retracer de façon aussi claire à quoi servent tous les frais de gestion qu'on remonte en central. Je crois que là, c'est une question qui est, à mon avis, mal posée.

D'autre part, c'est le pourcentage de frais de gestion... Dans le contexte que Monsieur Delmas a expliqué, on le voit bien, tu as cité un chiffre de 45 M€, c'est cela ? C'est au minimum 4 %, quand ce n'est pas plus, qui sont liés à des frais de gestion. 4 % c'est le taux français. Le taux européen, c'est plus cher. Le contrat avec les industries, c'est encore plus cher. Lorsqu'on donne plus de flexibilité de gestion à ces laboratoires, plutôt que de mettre les contrats en gestion auprès de grands organismes, ils les mettent dans leur université. Cela veut dire que cet argent dont je parle vient dans l'université et pas dans les grands organismes.

Ce que je constate dans mon laboratoire, c'est que ces dernières années, j'ai un nombre croissant de gens qui choisissent pour des raisons de flexibilité de faire gérer leur contrat par le CNRS et, conséquence, c'est que les frais de gestion échappent à l'université alors que le projet est hébergé ici.

Il me semble que la question qui vient d'être posée, si on veut entrer là-dedans, je pense qu'elle est très mal posée.

Le Président.- Je pense, de toute façon, si je peux répondre, Cédric, tel que je perçois votre question et la réponse, il me semble que, pour l'instant, cela n'a pas de changement. C'est-à-dire que le budget hygiène et sécurité est en partie alimenté par de la dotation au service Hygiène et Sécurité et en partie alimenté par le budget de fonctionnement des laboratoires. Le système que l'on met en place ne va pas changer substantiellement cette chose-là. Il ne va pas réduire le budget global hygiène et sécurité des équipes. Autrement dit, on ne va pas modifier la politique du laboratoire, on va simplement permettre au laboratoire de construire sa politique financière de façon autonome sans que cette politique financière ne passe par le

filtre d'une composante qui est un filtre supplémentaire, un écran supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

Alain ?

M. Dereux.- « Autonomisation financière » est un bien grand mot quand même. Je pense qu'il ne faut pas monter sur ses grands chevaux pour cela. « Autonomie financière » ne veut pas dire que les laboratoires vont avoir toute latitude pour gérer les postes de l'université ou encore moins ceux du CNRS, de l'INRA ou de l'Inserm. C'est l'autonomie financière pour gérer les actions fléchées, c'est-à-dire les projets qui sont décrochés par les laboratoires auprès diverses agences de moyens. Dans « autonomisation financière », je n'ai jamais entendu parler dans la réunion qui a eu lieu, ni même dans le CA, que la gouvernance annonçait que cela concernait le dialogue objectifs-moyens qui a à voir avec les postes. Cela n'a rien à voir avec cela. On parle d'autonomisation financière pour avoir davantage de souplesse, de flexibilité au niveau des actions qui sont fléchées, c'est-à-dire l'argent qui est donné par des agences de moyens et dont l'usage est fléché. C'est de cela dont on parle surtout. C'est là où l'on veut gagner de la flexibilité. Il n'y a pas plus que cela pour moi dans la mesure qui est proposée.

Le Président.- C'est déjà pas mal. Cédric, qui a dégainé le premier, puis Laurence.

M. Clerc.- Je suis d'accord pour le dernier point, sauf que j'entends aujourd'hui que c'est le premier pas vers une autonomisation complète. C'est dans ce sens que je me positionne.

Ensuite, sur l'aspect des déchets, le côté hygiène et sécurité, ce sujet avait déjà été abordé il y a quelques années, ici, sur ce suivi. Notamment à propos des prestations qui sont faites pour des entreprises extérieures, nous ne sommes pas certains que ce ne soit pas l'université qui paye la gestion de ces déchets pour des prestations extérieures. J'aimerais bien avoir un suivi à ce niveau car je ne trouverais pas normal que l'université soit sur des contrats... enfin, des contrats assez particuliers mais que pour des prestations de services, ce soit l'université qui ait à assurer la charge des déchets, dans ce cas-là, si elle ne les facture pas.

Le Président.- Je pense, Cédric, que votre question est une vraie bonne question mais, à mon avis, elle est dissociée de la question dont on débat aujourd'hui.

M. Clerc.- Mais c'est beaucoup dans les laboratoires que...

Le Président.- Oui mais c'est néanmoins une question qui est importante et qu'il faudra qu'on aborde mais je ne pense pas qu'elle soit impactée par ce dont on débat aujourd'hui.

Laurence, tu voulais intervenir.

Mme Maurel.- Oui, simplement pour expliquer également mon vote même si comme tu l'as demandé, je ne re-déroulerai pas un argumentaire, mais simplement pour reprendre les derniers mots prononcés par Cédric. Effectivement, si cette décision doit nous mener à une autonomie pleine et entière des laboratoires avec un poids politique identique à celui des composantes de formation et donc des

laboratoires qui deviennent des composantes de plein exercice comme les composantes de formation actuelles, je voterai contre cette proposition.

Le Président.- Très bien. Encore une fois, cette évolution est la vision que j'ai, qui est une vision à moyen et long terme et qui, si elle se met en place, ne se mettra en place que probablement bien longtemps après que je ne serai plus Président. Simplement, je le dis parce que je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté sur la vision que je peux avoir et qu'on puisse penser que je ne dialogue pas de façon loyale avec l'ensemble de la communauté sur ces questions.

S'il n'y a pas d'autre intervention sur ce sujet qui est important, je le soumetts donc à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ? Cinq oppositions.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Ce projet est donc adopté.

18 pour, 5 contre

Merci à Dominique, merci à Sylvie, et merci à Marie-France aussi qui a fait un gros travail avec l'université de Strasbourg pour nous apporter des éléments techniques supplémentaires.

Nous avons maintenant deux points de comptabilité qui vont nous être présentés par l'Agent comptable.

Le premier porte sur une série d'admissions de créances en irrécouvrable.

3. Remises gracieuses et admissions de créances en irrécouvrable

M. Genet.- Je dois vous présenter 13 dossiers dans lesquels j'ai besoin de l'autorisation du conseil d'administration pour pouvoir classer en cote irrécouvrable, et ceci après avoir pris l'avis de la Directrice du pôle des Finances sur le constat d'impossibilité de recouvrer.

Je les récapitulerai en trois grandes catégories. Les dossiers qui classiquement présentent des montants faibles, et quand je dis « faibles », je mettrai la barre jusqu'à 400 €. Ce sont des dossiers dans lesquels, comme au dernier CA, je vous expliquerai que le montant de la créance à recouvrer, au regard des coûts qu'il y aurait à engager pour en obtenir le paiement, est suffisamment dissuasif pour que l'on n'entreprene pas ces poursuites. On a dans cette catégorie six dossiers qui représentent moins de 400 €.

Ensuite, on a des dossiers qui présentent des montants anormalement un petit peu plus élevés que ce que l'on voit d'habitude, notamment un dossier qui est quand même relativement standard aussi mais qui fait 1 500 €. C'est un dossier de surendettement dans lequel la commission de surendettement a fait savoir qu'il n'existait aucune possibilité de recouvrer des factures qui représentent 1 548,83 € à l'encontre d'un particulier.

Après cette catégorie des situations standard, on a une deuxième catégorie de situations dans lesquelles on a des titres anciens qu'il ne me paraît pas possible de régulariser en termes de recouvrement parce qu'ils sont établis depuis fort longtemps à l'encontre de personnes morales contre lesquelles je ne peux pas envisager de faire des poursuites. C'est le cas du dossier qui est établi au nom de Fongecif, au nom de l'ANR Paris INRA, et au nom d'University of York. Dans ces dossiers, on a des factures qui ont été établies en 2008, en 2005, et pour lesquelles

on ne retrouve pas la justification par ailleurs qui nous permette d'être sûrs d'avoir bien facturé. On aurait pu acheminer ces dossiers vers une annulation pure et simple, ce qui veut dire qu'on ne vient pas devant le CA. Néanmoins, ne disposant pas de toutes les informations et par souci de transparence, et pour les classer parce que mon rôle est aussi de classer les recettes à partir d'un certain moment, elles sont ici présentées sous forme d'admission en irrécouvrables. Je vous ai donc dit qu'ici c'était le cas de Fongecif, d'University of York et d'ANR Paris.

On a, enfin, une troisième catégorie qui sont des dossiers dans lesquels on a un problème qui est assez proche du problème de la justification, de la question de la justification. Ce sont là aussi des dossiers établis au nom de personnes morales, donc on ne peut pas envisager sereinement d'entreprendre des poursuites.

Un dossier à l'encontre de la CCI de la Nièvre. C'était un dossier dans lequel il s'agissait de financer en 2010 et 2011 un poste d'enseignant-chercheur à l'ISAT et pour lequel la CCI s'est retirée de son engagement de financer.

Un dernier dossier qui est celui de la communauté du Châtillonnais dans lequel on avait une subvention de 2009 pour les fouilles du site Vix. Là, la situation est un petit peu différente même si le résultat est identique. Entre le moment où la promesse de subvention a été formulée et le moment où on a pu justifier, ce qui prend toujours un certain temps, il est intervenu un changement dans l'exécutif, et le nouvel exécutif n'entend plus accompagner l'université sur ce dossier. De la même manière, je me dois de reconnaître qu'on ne peut poursuivre la communauté de communes.

J'ai oublié un dossier qui appartenait à la deuxième catégorie. C'était un dossier à l'encontre d'un particulier ressortissant suisse qui doit 2 100 € à l'université pour une action de formation continue, et j'entends bien dans les réactions qu'il serait assez logique d'entreprendre les poursuites, n'étant pas si loin de la Suisse, mais quand je prends des renseignements pour mandater un huissier en Suisse, on nous demande déjà une provision de 500 francs suisses pour recouvrer 2 100 €. Ne sachant pas où on met les pieds, je pense qu'il vaudrait mieux en rester là.

Le Président.- Bien. Merci, Gilles. Ce sont des choses, comme vous le voyez, très techniques. Si vous n'avez pas de... Oui, Jean-Philippe ?

M. Rolin.- Justement, à propos de la CCI de la Nièvre. Comment se passe ce genre de choses ? Y a-t-il des signatures ou ce sont juste des paroles données ?

Mme Gigarel.- Il y a une signature.

M. Genet.- Il y a des signatures et ici, il y a même un courrier qui est signé par la CCI. Alors, si je retrouve le dossier rapidement... Je peux vous donner lecture de l'extrait mais, à la base, il y avait une signature, je pense. Ce ne sont pas des choses que je vois, Sylvie peut le confirmer.

Mme Gigarel.- Si, il y avait effectivement une convention qui avait été signée. Un engagement écrit avait été formulé par la CCI et quand nous avons fait le titre de recettes, ils avaient clôturé. Ils étaient en période de revue des commissaires aux comptes. Ils avaient clôturé leur exercice et ils ont considéré que, pour cette raison, ils n'honoreraient pas leur engagement. Un bras de fer a eu lieu, et on n'a jamais réussi à les faire changer d'avis.

M. Genet.- La CCI a écrit précisément au mois de juin dernier : « *Comme nous vous l'avons rappelé à différentes reprises, nos comptes 2010 validés par nos commissaires aux comptes et entérinés par l'assemblée générale de juin 2011 ne peuvent plus faire l'objet d'une quelconque modification. Je pensais pourtant que les services de l'université de Dijon en avaient pris bonne note depuis* ». Cela était en réaction à une relance que j'avais entreprise en direction de la CCI.

M. Rolin.- Je pense qu'on n'y peut pas grand-chose visiblement. J'entends bien. Je trouve cela navrant que ce genre de choses arrive. C'est quand même une sacrée somme. Et je trouve que ce n'est pas bien.

Le Président.- C'est exact, Jean-Philippe. La situation entre la CCI de la Nièvre et l'université est un petit peu complexe, avec l'ISAT au centre du jeu. Il y a des éléments de complexité aussi dans ce dossier, je pense.

Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts cette demande d'admission en non valeur à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (23 pour)

Le deuxième point, Gilles, c'est la reconduction de l'autorisation qui nous est donnée de ne pas consolider les comptes de la filiale.

4. Reconduction de l'autorisation donnée au CA de décembre 2011, de ne pas consolider les comptes de la filiale pour 2012 et 2013

M. Genet.- Le deuxième point, avec un petit rappel de la réglementation. Les établissements publics de l'État, dès lors qu'ils exercent une influence notable dans les conditions prévues par le code de Commerce, sont tenus, conformément à cette réglementation, de publier et d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de la gestion du groupe mère et filiales. Ceci est la règle. Mais comme toute règle en droit français, il existe des exceptions. Et notamment, le code de Commerce explique que sous réserve d'en justifier, dans l'annexe des comptes individuels, une participation ou une filiale doit être laissée en dehors de la consolidation lorsque la filiale ou la participation ne représente seule ou avec d'autres entités à consolider qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble.

Cette exception posée par le Code de Commerce ne nous dit pas en pratique sur quels critères apprécier de l'intérêt négligeable. Et quand je dis « intérêt négligeable », c'est bien le terme qui est employé par le Code de Commerce, il m'est toujours un petit peu difficile de dire « intérêt négligeable » et de penser à la filiale. Il n'existe donc pas de critère précis pour déterminer ce que devrait être l'intérêt négligeable. Il faut donc procéder à une analyse au cas par cas. C'est donc à l'établissement de décider l'exemption d'établir des comptes consolidés. Cette exemption nous l'avons déjà autorisée, vous l'aviez déjà autorisée au CA du mois de décembre 2011 en prenant acte de ce que les comptes de la filiale représentaient et représentent encore, de manière approximative, 3 % seulement de la valeur des comptes consolidables - je parle de compte de résultat - et 3 % aussi des bilans consolidables, c'est-à-dire bilan de l'université plus ceux de la filiale.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de proroger l'autorisation qui avait été donnée en 2011 de ne pas procéder à la consolidation des comptes uB plus filiale, en 2012 de manière rétroactive, parce qu'on n'avait pas abordé ce point en 2012, et en 2013, c'est donc ici de manière prospective.

C'est une décision de nature à clarifier le sujet lorsque les organes de contrôle posent la question de savoir pourquoi on n'a pas consolidé les comptes, l'argumentation étant ici importance négligeable de la filiale. C'est une situation qui est, me semble-t-il, patente lorsqu'on parle d'uB Filiale, et qui ne sera peut-être pas reproductible lorsqu'on aura examiné l'éventualité de consolider les comptes de la SATT et ceux de l'université, tout au moins pour le temps où le lien existera directement entre l'université et la SATT.

Voilà ce que j'avais à vous présenter.

Le Président.- Tout à fait. Merci, Gilles. En réalité, cette nécessité d'une validation rétrospective vient du fait que la transformation de la filiale en SATT ayant duré plus qu'on ne l'avait initialement prévu, le *no man's land* juridique s'est étalé sur deux années supplémentaires par rapport à ce qu'on anticipait en 2008. Là encore, on est sur quelque chose qui est extrêmement technique. J'imagine qu'effectivement, cela changera encore quand la SATT sera adossée non plus sur l'uB mais sur l'université de Bourgogne Franche-Comté. Cela amènera à nouveau un changement dans les relations juridiques entre les deux partenaires.

M. Genet.- La vision que j'en ai, c'est que pour la période où le lien juridique existe entre l'université et la SATT, c'est-à-dire depuis le 28 novembre jusqu'à une date de l'année prochaine, peut-être que l'affaire reviendra à l'ordre du jour, avec une vision qui serait différente si jamais l'activité de la SATT est substantiellement plus importante que celle de la filiale. En revanche, pour la période suivante, lorsque la SATT sera « accrochée » à la communauté d'universités, si je ne me trompe pas d'analyse, à ce moment-là, l'université n'aura plus à se poser la question de savoir si elle ne devrait pas consolider ses comptes et ceux de la SATT puisque le lien juridique n'existera plus entre les deux. C'est la vision que j'en ai aujourd'hui et qu'il nous faudra éventuellement faire valider par les commissaires aux comptes.

Le Président.- Très bien. Merci. Avez-vous des questions sur ce point ? Si vous n'en avez pas, je le mets à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

Unanimité (20 pour)

Avant le point très technique sur les tarifs et les sorties d'inventaire, Marie-France peut peut-être nous présenter la question sur les tarifs d'hébergement qui est, en fait, là aussi, une évolution d'une délibération antérieure. On abordera ensuite les deux derniers points qui sont vraiment des points très techniques.

7. Complément de dérogation à l'arrêté du 03 juillet 2006, relatif à la prise en charge des frais d'hébergement

Mme Mathieu.- Le point est intitulé comme suit : « Complément de dérogation à l'arrêté du 3 juillet 2006 relatif à la prise en charge des frais d'hébergement ». Pourquoi une dérogation ? Tout simplement parce qu'au CA du 3 avril, une première dérogation pour la prise en charge de ces frais d'hébergement a été approuvée après délibération. La dérogation portait, en fait, sur une prise en charge à 90 € pour une nuitée pour Paris et la région parisienne. La prise en charge était maintenue à 60 € pour la province.

Je propose comme dérogation une prise en charge plus importante que ces tarifs, avec la rédaction suivante qui serait proposée comme instruction pour cette prise en charge. Je vais vous lire la proposition de rédaction : « La prise en charge de circonstances exceptionnelles, invitation d'experts notamment, est soumise à l'accord préalable de l'ordonnateur principal afin de permettre la prise en charge d'une nuitée à un tarif supérieur » – donc tarif supérieur aux tarifs qui avaient été présentés en avril 2013 et de manière tout à fait spécifique et après validation de ces circonstances exceptionnelles.

Le Président.- Cela veut dire, de façon pragmatique, accepter l'idée que dans certaines circonstances le coût d'hébergement de personnalités particulières, d'experts, peut conduire à les héberger dans des conditions qui dépassent 60 € à Dijon et 90 € à Paris. Donc concrètement cela veut dire demande dérogatoire et accord du Président de l'université.

Mme Mathieu.- C'est vrai que cela peut apparaître comme une régularisation mais tant qu'à faire, il vaut mieux se mettre en accord dans les modalités avec une application tout à fait prévue des textes.

Le Président.- Mais encadrée quand même par un accord spécifique au coup par coup du Président.

Laurence ?

Mme Maurel.- Je comprends tout à fait cette dérogation. Pourquoi n'y a-t-il pas dans la rédaction de la dérogation que vous venez de nous lire, par exemple, un montant maximum ? Parce que quand il n'y a pas de montant, je sais bien que ce n'est pas l'objet...

Mme Mathieu.- Pourquoi pas ? Mais c'est déjà difficile à apprécier et puis ne serait-ce qu'entre les prix à Paris et les prix en province. Vous voyez, il faudrait déjà commencer à faire en quelque sorte une carte des tarifs. Je pense qu'une appréciation au coup par coup n'est pas gênante plutôt que de commencer à définir les circonstances exceptionnelles puis à dire de manière spécifique « pour tel cas, on n'ira pas au-delà de tel montant ».

Le Président.- D'autres remarques ? Annie puis Alain.

Mme Vinter.- Non, c'était juste au cas où Laurence Maurel aurait insisté. En plus, province, si on compare Nice et Dijon, cela n'a rien à voir. Si on compare

Clermont et Lille, cela n'a rien à voir. Donc si on commence à mettre des montants maximaux, on n'en finit plus.

Mme Mathieu.- Après, il faut entrer dans des tables et après regarder le motif...

Le Président.- Essayons de se donner un peu de souplesse dans des conditions qui seront forcément limitées et, de toute façon, qui seront forcément limitées par la nécessité d'une signature du Président.

Alain puis Laurence à nouveau.

M. Dereux.- Cela concernera-t-il aussi les gens que l'on hébergera à Dijon ?

Le Président.- Oui, bien sûr.

M. Dereux.- Dans ce cadre, je pense qu'effectivement, il faut laisser à l'appréciation au coup par coup parce qu'on peut très bien arriver tout d'un coup... Je connais dans mon domaine des chercheurs éminents qui pourraient être invités ici et qui ont été anciens ministres dans leur pays, on ne va pas les mettre dans une chambre d'étudiant. Un moment donné, on doit, au coup par coup, pouvoir apprécier suivant la qualité de la personnalité que l'on reçoit.

Le Président.- Tout à fait. C'est un petit peu l'idée de ce point. Laurence ?

Mme Maurel.- Je suis bien d'accord mais, enfin, il me semble qu'entre la chambre d'étudiant et le palace de luxe, il y a quand même des marges et qu'on aurait pu, malgré tout, mettre un montant parce qu'il me semble que si on double les 90 pour aller à 180, on est quand même dans une fourchette de prix d'hôtel, me semble-t-il où on a une chambre correcte. Il ne faut pas exagérer quand même.

Mme Mathieu.- Je dirais aussi que ce que je présente là aujourd'hui est un peu une modalité transitoire parce qu'un groupe de travail a été constitué pour réfléchir de manière plus générale sur les conditions d'accueil des enseignants-chercheurs ainsi que des enseignants-chercheurs étrangers et étudiants étrangers. Sur le court terme, on représentera des choses plus précises. Mais je ne suis pas sûre que l'on arrive à définir un maximum parce que là, comme on l'a dit à plusieurs reprises, je crois qu'il y a tellement de situations que c'est un peu complexe à préciser ici.

Le Président.- Là encore, Laurence, on est dans une espèce de situation de vide juridique, de *no man's land*. On n'a pas de délibération de conseil d'administration pour gérer ce type de situation. Donc le groupe de travail a été mis en route mais avant, parce que le chantier est complexe, on propose cette délibération qui permettra de donner un cadre juridique et d'attendre le moment où le groupe de travail aura finalement rendu son avis.

Mme Mathieu.- J'ai des instructions qui attendent que j'aimerais bien adresser aussi à toutes les composantes. Comme cela, cela me permettrait de les envoyer.

Le Président.- D'accord. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter cette proposition.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ? Quatre abstentions et pas de refus de vote.

Très bien. Merci.

18 pour, 4 abstentions

On a donc maintenant les questions sur les tarifs et les sorties d'inventaire. Tu as regardé cela, Marie-Geneviève.

5. Tarifs, Propositions d'attribution (subventions, bourses, prix), droits d'inscription (associations, colloques)

Mme Gerrer.- Je ne sais pas si vous avez des questions particulières sur ces listes.

Si vous n'en avez pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (22 pour)

6. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Même chose pour les sorties d'inventaire. Je ne sais pas si vous avez un commentaire particulier.

On passe donc au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Comme indiqué tout à l'heure, je vous propose qu'on examine tout de suite la motion qui a été transmise par Laurence Maurel que vous avez tous reçue et que je vais peut-être vous lire. Ensuite, je vous donnerai mon avis personnel sur cette motion.

La motion est la suivante : « *Malgré les mesures d'austérité budgétaire sans précédent, 27 postes gelés sur la campagne d'emploi 2014, mutualisation de parcours de masters (Informatique, Lettres), mise en place des capacités d'accueil des étudiants dans certaines filières (Gestion, Économie, Psychologie), la dotation ministérielle ne permet pas à l'université de Bourgogne de remplir sa mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche. En conséquence, le conseil d'administration de l'université de Bourgogne demande à l'État d'assumer pleinement ses responsabilités vis-à-vis des universités, afin de maintenir un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, accessible au plus grand nombre. En particulier, et tant que le retour à une gestion nationale de la masse salariale n'est pas effectif, le conseil d'administration de l'université de*

Bourgogne exige, d'une part, la sécurisation de la masse salariale des universités par un financement national et, d'autre part, la remise à niveau des établissements sous-dotés. »

Bien entendu, on va mettre cette délibération au vote. Je voudrais dire mon commentaire personnel. Il y a des éléments avec lesquels je suis en accord et d'autres avec lesquels je suis en désaccord. Je ne me reconnais pas dans le premier paragraphe. « Mesures d'austérité budgétaire sans précédent », on ne gèle pas des postes idéologiquement pour geler des postes. On ne met pas idéologiquement en place des capacités d'accueil pour faire des économies. Quand on fait cela, c'est pour répondre à des objectifs qui sont vraiment stratégiques. Par ailleurs, dire que la dotation ne permet pas à l'université de remplir sa mission de service public, je la trouve un petit peu exagérée.

Deuxième point, je ne sais pas ce que tu entends par « retour à une gestion nationale de la masse salariale ». Est-ce que cela veut dire, dans la suite de ce qu'avaient demandé certains présidents l'an passé, de demander à l'État de reprendre la responsabilité de la masse salariale, c'est cela ?

Mme Maurel.- Exactement.

Le Président.- D'accord. Là également, personnellement, je ne suis pas d'accord avec cette proposition. D'ailleurs, je n'avais pas signé ce courrier des présidents l'an passé, parce que je considère, pour ma part, que l'évolution vers l'autonomie des universités, même si c'est difficile, est aussi un enrichissement. Je vois plutôt de façon positive et favorable le fait que les établissements puissent mener des stratégies indépendantes et se différencier sur leurs points d'excellence.

Soit on propose cette motion mais je souhaite qu'on ne la vote pas sous cette forme, soit l'autre proposition que je voudrais faire parce que je trouve qu'il y a des éléments intéressants dans ta motion, Laurence, c'est de ne pas retenir le premier paragraphe et dans le second, tu ne seras probablement pas d'accord, de ne pas faire référence au retour à une gestion nationale de la masse salariale...

Mme Maurel.- Tu vas être étonné, Alain, j'avais prévu cette remarque. On est d'accord pour enlever cette phrase.

Le Président.- D'accord. Très bien. Je prendrai donc le deuxième paragraphe. Je dirai : « Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne demande à l'État d'assumer pleinement ses responsabilités vis-à-vis des universités afin de maintenir un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, accessible au plus grand nombre ». Cela me paraît tout à fait bien... et « En particulier, le conseil d'administration demande – et non pas « exige » – la sécurisation de la masse salariale des universités – je pense que là-dessus on peut tous se retrouver sur le concept de sécurisation –, la remise à niveau des établissements sous-dotés ». Je suis d'accord avec cela. Il n'y a pas de raison.

Mais je voudrais qu'on ajoute un troisième point qui, moi, me fait particulièrement soucieux qui est le fait que des établissements comme le nôtre, qui font des efforts, qui imposent à leur communauté une politique difficile mais qui maintiennent un équilibre, cela montre que cela est possible même si on est sous-doté. J'aimerais que l'on soit doté et que l'on reçoive des financements un petit peu incitatifs. Autrement dit, que l'argent n'aille pas qu'à ceux qui ont une politique de cercle vicieux mais à ceux qui font des efforts vertueux. Je rajouterai donc un

troisième point qui est : « En particulier, le conseil demande que des financements incitatifs soient attribués aux établissements qui ont fait des efforts de restructuration et qui réussissent à maintenir leur équilibre financier dans un contexte économique qui est actuellement difficile ». L'idée est : « Madame la Ministre, encouragez aussi les établissements qui font des efforts ». Je le dis d'autant plus que je n'avais pas l'information précise puisqu'elle est arrivée chez Sylvie. On ne va toucher que 200 000 € de GVT au titre de 2012, c'est cela ?

Mme Gigarel.- Oui, 222 000 €

Le Président.- Alors que notre GVT 2012 n'est pas loin de 1 M€.

Mme Gigarel.- Il avait été identifié à hauteur de 600 000 €

Le Président.- Donc on touche un tiers de notre GVT. Il y a des établissements qui vont toucher 50 %. Je trouve que c'est profondément injuste. D'une certaine façon, j'imagine que le calcul qui est fait est de se dire « eux ne sont pas trop mal donc on ne va leur mettre que 200 000 € ». Et je trouve que cela n'est pas un dispositif qui encourage les communautés à bien gérer, à mener une véritable politique et à essayer d'être courageuses dans le dialogue avec leur communauté. C'est cela que je veux dire par là. Donc que l'on remette à niveau les établissements sous-dotés, je suis d'accord, je n'ai pas d'état d'âme avec cela mais nous, uB, nous ne sommes pas trop dans cette typologie. Nous, nous avons besoin d'être récompensés parce que nous faisons du bon boulot. C'est plutôt cela que j'aimerais voir dans cette motion.

Alain ?

M. Dereux.- Je suis d'accord avec cela. Je suis d'accord pour remettre à niveau les établissements sous-dotés mais pas au prix que ceux qui ne sont pas en difficulté se voient infliger des restrictions supplémentaires. Ça, c'est quand même, comme tu le dis, à rappeler dans cette motion.

Le Président.- Je l'ai déjà dit à la ministre, je le lui ai écrit en juillet dernier notamment, quand on a fait un bilan assez précis de la situation financière de notre université, des déséquilibres, on l'a dit, je le lui ai dit oralement, on l'a dit par écrit. Et ce que j'apprends là du GVT me peine parce que je vois qu'on fait des efforts et que ces efforts finalement vont aller dans les caisses d'autres universités. D'une certaine façon et indirectement, c'est cela. Et c'est quelque chose qui ne me paraît pas approprié. Voilà ce que je voulais vous dire sur cette motion.

Autrement dit, il y a des points sur lesquels je me retrouve avec toi et d'autres... Sur « politique d'austérité budgétaire sans précédent », non, je ne suis pas d'accord. Et j'aimerais qu'on ajoute cette phrase supplémentaire.

Mme Manciaux.- Monsieur le Président, pourriez-vous relire la phrase, s'il vous plaît ?

Le Président.- Oui. La phrase peut être modifiée mais c'est l'idée qui compte. Ce serait : « En particulier, le conseil d'administration de l'université de Bourgogne demande :

- la sécurisation de la masse salariale des universités,

- la remise à niveau des établissements sous-dotés,
- un financement incitatif pour les établissements qui ont consenti des efforts de restructuration et qui maintiennent leur équilibre financier dans un contexte économique difficile ».

Par « efforts de restructuration », j'entends tous les efforts qui ont été conduits depuis plusieurs années pour prendre des mesures qui sont des mesures structurelles pour maintenir l'équilibre et qui ont été des mesures difficiles pour toute la communauté universitaire.

Laurence ?

Mme Maurel.- Pour essayer de trouver quelque chose qui conviendrait à tout le monde, puisque c'est l'objectif de cette motion, puisqu'évidemment l'objectif de cette motion c'est que le conseil d'administration la signe, c'est pourquoi nous sommes prêts à un certain nombre de modifications. Évidemment je ne suis pas surprise que ce premier paragraphe te gêne. Néanmoins, il me semble qu'on peut tout de même parler aujourd'hui à l'université, tu l'as dit toi-même, Alain, quand tu disais qu'il allait falloir que nous fassions le dos rond pendant un certain temps et que nous ayons une gestion très rigoureuse et très scrupuleuse. « Budgétaire sans précédent », le « sans précédent » et les exemples entre parenthèses te gênent. Je suis assez partante pour qu'on les enlève, mais ne pourrait-on pas garder une phrase, pour rejoindre un petit peu aussi ce que tu disais en dernier point, c'est-à-dire que malgré les mesures de rigueur budgétaire, la dotation ministérielle n'est pas suffisante ou n'est pas à la hauteur des besoins de l'université de Bourgogne ? Cela pourrait-il te convenir ?

Le Président.- Pourrait-on dire « malgré une situation financière difficile, qui impose à l'université de Bourgogne une politique rigoureuse qui ne lui permet pas de satisfaire à ses ambitions » ? La construction de la phrase n'est plus grammaticalement correcte mais dire « dans un contexte financier difficile, l'université de Bourgogne doit maintenir une politique rigoureuse qui ne lui permet pas de satisfaire à l'ensemble de ses ambitions ». Est-ce que cela irait ?

Mme Maurel.- « Et de ses missions ».

Le Président.- « Et de ses missions »... « Missions », je ne suis pas d'accord. Honnêtement, Laurence, je ne suis pas d'accord. « Ambitions » oui, « missions » non. On satisfait à nos missions. C'est difficile mais on y satisfait.

Mme Maurel.- Oui mais quand on est obligé de geler des postes, Alain, parce qu'on ne sait pas si on va pouvoir les financer, ne prive-t-on pas, à un moment donné, dans des formations, des étudiants d'enseignants et de groupes de TD ouverts ?

Le Président.- Cela pourrait être le cas si on décidait de ne pas ouvrir les postes au recrutement de façon idéologique pour faire des économies. Les postes qu'on n'ouvre pas au recrutement ne sont pas des postes qu'on n'ouvre pas au recrutement pour faire des économies. On ne les ouvre pas parce qu'à un moment donné, ils ne sont pas l'objet d'un vrai projet pédagogique.

Je prends pour exemple les adaptations de la campagne d'emploi que Samuel vous a présentées. Ces deux postes qu'on ne va pas ouvrir au recrutement.

On avait prévu de les ouvrir. Simplement, à un moment donné, le doyen nous dit : « Moi, dans ma politique de composante, je souhaite surseoir ». Tu vois ?

De fait, ce que l'on a fait depuis un an et demi, c'est qu'on a précisément dit aux doyens ou aux directeurs de laboratoire : « quand vous n'êtes pas certains de la pertinence de l'ouverture d'un poste, s'il vous plaît, ne l'ouvrez pas parce que vous allez recruter pour un temps qui est long et si on fait un mauvais recrutement, ce n'est pas une bonne idée. On vous promet que si on sursoit, on le rouvre l'année prochaine ou dans deux ans ». Les gens se sentent confortables avec cela et on tient nos engagements, de fait. Ils préfèrent, et je trouve que c'est plutôt très vertueux, ne pas ouvrir au recrutement qu'ouvrir mal au recrutement. Mais dans nos postes et dans les postes qu'on n'ouvre pas, je ne pense pas qu'il y en ait un seul qui ne soit pas ouvert pour des raisons financières.

Évidemment, cela nous arrange financièrement. Je ne veux pas cacher qu'il y a une convergence entre les impératifs financiers et cela mais la clé d'entrée, la clé là-dedans, c'est la stratégie. On ne gèle pas des postes pour geler des postes. On ne peut pas le dire.

Oui, Cédric ?

M. Clerc.- Quand vous parlez d' « établissements qui maintiennent leur équilibre financier en consentant des efforts... », je pense que c'est aussi les personnels qui consentent des efforts...

Le Président.- Bien sûr. Évidemment.

M. Clerc.- Si on pouvait le préciser... C'est ma petite marotte, la politique indemnitaire. On nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour le faire, par exemple. Cela fait aussi partie des efforts que font les personnels.

Le Président.- Ce ne sont même que les personnels parce que les établissements ne sont que ce que sont les personnels. On est donc d'accord. Donc on pourrait dire : « demande qu'un financement incitatif soit attribué aux établissements dont les personnels ont consenti des efforts de restructuration et arrivent à maintenir l'équilibre dans un contexte économique difficile ». On est d'accord. Ce ne sont que les personnels qui font des efforts. Cela vous va-t-il ?

La première phrase pourrait être : « Dans un contexte financier difficile, l'université de Bourgogne mène une politique financière rigoureuse qui ne lui permet pas de satisfaire à toutes ses ambitions ». D'accord ? Cela vous va-t-il ?

Avez-vous noté, Hélène ? Est-ce bon ?

« Dans un contexte financier difficile... »

Mme Gerrer.- Je crois qu'on a dit « financier » deux fois.

Le Président.- Alors « Dans un contexte économique difficile, l'université de Bourgogne mène une politique rigoureuse qui ne lui permet pas de satisfaire à toutes ses ambitions. Dans ce contexte... » Non, on a déjà mis « dans ce contexte ». « Le conseil d'administration demande donc à l'État d'assumer pleinement ses responsabilités vis-à-vis des universités afin de maintenir un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, accessible au plus grand nombre. En particulier, le conseil d'administration de l'université demande :

- la sécurisation de la masse salariale des universités,

- la remise à niveau des établissements sous-dotés,
- un financement incitatif pour les établissements dont les personnels ont consenti des efforts de restructuration et assurent l'équilibre financier dans un contexte économique difficile. »

Est-ce noté, Hélène ?

Mme Gerrer.- Attention ! on a commencé par « le contexte économique difficile » et on a terminé exactement sur le même terme.

Le Président.- Oui, « et assurent l'équilibre financier ».

Si on présente cette motion de cette façon, peut-on avoir un consensus entre nous ? Oui ? Cela vous va-t-il ?

Mme Maurel.- Oui.

Le Président.- Je la soumetts à votre approbation sous cette forme.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Très bien.

Unanimité (21 pour)

X) Approbation du rapport annuel d'activité présenté par le Président

Le Président.- On va maintenant aborder l'avant-dernier point de notre ordre du jour qui est la présentation et l'approbation du rapport annuel d'activité qui doit, c'est la loi, être présenté chaque année par le Président de l'université.

Vous l'avez tous reçu. Je voudrais vous dire, en dehors de tous les désaccords qu'il peut y avoir entre nous, c'est normal, et les polémiques qu'il peut y avoir parfois entre nous, c'est normal également, que pour moi cette présentation est un moment plutôt heureux parce que je dois dire que l'instant où on se retourne sur douze mois d'activité, où on regarde derrière son épaule, est un moment où on arrive à mesurer l'ampleur des évolutions qu'on a imprimées à notre établissement en une année, des choses structurelles. On peut ne pas être d'accord mais je pense qu'on imprime un certain nombre d'évolutions structurelles qui préparent l'avenir et on fait des choix. On mène une politique. Et je dois dire que je suis heureux et plutôt fier de mener une vraie politique.

Je voudrais dire aussi que le moment où on présente ce rapport annuel d'activité, pour moi, est le moment où on peut mesurer aussi la force d'une équipe parce que ce travail est, bien sûr, juridiquement le rapport d'activité présenté par le Président mais c'est vraiment le rapport d'une équipe puisque c'est vraiment dans le cadre d'une équipe et seulement dans le cadre d'une équipe, je crois, qu'il est possible de conduire ces évolutions. Et par équipe, j'entends l'équipe des Vice-présidents bien sûr, le cabinet bien sûr, mais également la Direction générale des services et également les chefs de service des grandes directions de notre établissement dont je ne dirai jamais assez à quel point ils jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre établissement.

C'est également le moment où on peut mesurer à quel point toute notre communauté et tous ses personnels, je suis d'accord avec vous, Cédric, sont

capables de faire preuve de réactivité, de capacité d'innovation, de capacité d'anticipation, et là encore, si on arrive à faire tout cela, c'est bien parce que toute la communauté s'inscrit dans cette démarche même si cette démarche, bien entendu, ne peut pas faire consensus.

Avant d'ouvrir ce rapport d'activité à votre et à notre discussion, je voudrais simplement en extraire quelques grandes lignes et quelques grands chantiers que l'on a menés et qui me paraissent être des chantiers importants, peut-être qui me paraissent les plus importants. Je ne vais pas reprendre tout le rapport annuel d'activité.

Je dois dire que, pour moi, les chantiers qui ont été les plus prégnants, les plus structurants, les plus difficiles aussi, c'est probablement le chantier du rapprochement avec l'université de Franche-Comté qui reste un travail complexe, difficile, qui est passé, vous avez bien suivi, par des étapes de tension, des étapes d'apaisement. On est plutôt actuellement dans une phase d'apaisement et j'en suis heureux mais cela fait partie des grands chantiers emblématiques pour lesquels toute l'équipe s'engage et qui construisent l'avenir.

Un second très grand chantier pour notre équipe, je pense qu'on commence à s'en rendre compte aussi, et c'est lié au rapprochement avec la Franche-Comté, c'est le vote à l'unanimité du CS et à l'unanimité du CA, de la carte d'identité scientifique de notre université en six grands domaines scientifiques. Je pense que c'est quelque chose qui est extraordinairement structurant pour notre université dont on n'a probablement pas fini de mesurer le caractère structurant. Je dois dire que tous ceux d'entre nous qui se sont engagés dans les débats sur le PARI, sur le CPER, sur le FEDER, sur le rapprochement avec la Franche-Comté, sur l'Idex, mesurent bien à quel point ces grands domaines scientifiques que l'on a affichés vont maintenant canaliser et guider notre réflexion et donner une vraie lisibilité scientifique à notre établissement.

Et puis un troisième grand chantier qui nous a considérablement mobilisés cette année, c'est la SATT qui a été un projet d'une grande complexité administrative, comptable, financière, juridique et d'une grande complexité politique également, puisque vous savez qu'on a fait le choix d'adosser la SATT, non plus à la fondation, mais à l'université de Bourgogne Franche-Comté et qu'on a fait le choix de permettre aux écoles d'ingénieurs de devenir actionnaires directs de la SATT. Et cela, c'était également un vrai engagement politique. On a aussi fait le choix de donner un siège à l'université de Franche-Comté au conseil d'administration de la SATT, un de nos deux sièges. Et cela aussi est un très fort engagement politique que nous avons pris et une formidable main tendue à l'université de Franche-Comté. On verra quels en seront les résultats mais, en tout cas, je suis heureux et fier d'avoir tendu cette main et d'avoir joué ce jeu.

On a également, dans le conseil d'administration de la SATT, conclu un pacte d'actionnaires avec l'uB, l'UFC et les trois écoles d'ingénieurs, qui nous permet de voter tous ensemble, donc de peser tous ensemble, dans la gouvernance de la SATT, et cela aussi est quelque chose qui construit l'espace interrégional de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'espère que les décisions que j'ai prises et la confiance que j'ai donnée aux établissements partenaires seront suivies de retour dans ce domaine. En tout cas, on pourra dire que l'université de Bourgogne a joué complètement le rôle de la confiance et a tenu ses engagements dans la construction de l'espace interrégional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Voilà trois grands chantiers qui me semblent être parmi les plus structurants de l'avenir.

Dans le domaine de la formation, on a fait beaucoup de choses également, et là encore, je dois vous dire que quand on regarde ce qui est fait en une année, on a fait beaucoup de choses. On a fait l'ESPE, je ne vais pas y revenir. L'ESPE a été un chantier d'une extraordinaire complexité politique, pédagogique, administrative, qu'on a pu mener à bien que parce que nous avons une relation de confiance qui était bonne avec le Rectorat, nous n'avons pu construire l'ESPE que parce que nous étions en confiance. Et puis parce que toutes les équipes se sont mobilisées, et en premier lieu Annie qui a joué un rôle absolument crucial de cristallisation de toutes les difficultés et qui a résolu toutes les difficultés politiques de ce dossier. Et maintenant, l'ESPE est en route. On a commencé en janvier, on n'avait même pas les textes, et le 6 décembre, le conseil d'administration est réuni, le président est élu, la directrice est élue, les statuts viennent d'être votés, et donc l'ESPE est en marche.

On a fait le Master Areva, première chaire d'entreprise dans notre université, à l'heure où les grandes entreprises ferment leurs chaires universitaires. Là aussi, c'est un cap qui est clairement tracé en direction de l'insertion professionnelle des étudiants et en direction de notre ouverture vers le monde économique.

On a fait l'Europa Master. Là aussi, c'était quelque chose de pas facile. Les derniers mois de discussions ont été complexes pour finaliser, pour concrétiser l'Europa Master qui est une belle traduction de notre ambition internationale.

On a lancé les appels à projets sur des masters en anglais qui vont venir compléter. Alors, on peut ne pas être d'accord sur l'enseignement en anglais. Pour ma part, je reste persuadé qu'en complément, bien sûr, d'un enseignement en français - 90 % de notre enseignement restera en français, c'est évident - mais ouvrir nos enseignements à l'anglais est un élan extraordinaire que l'on donne à notre université. C'est parti et ce n'est pas que des mots puisqu'on a mis 68 000 € au budget pour venir en appui de la construction de ces masters en anglais. Donc là encore, on affiche une politique et on fait des choix, et ces choix ont une traduction budgétaire.

On a lancé la certification en anglais dans le cadre du Centre des Langues et des Cultures. Alors le Centre des Langues et des Cultures n'est pas formellement créé mais l'an passé, on a attribué trois postes de PRAG d'anglais sur les emplois Fioraso pour l'enseignement de l'anglais en licence. Dès cette année, on a pris des groupes d'étudiants en L3 qu'on va tirer vers le haut et qu'on va amener à la certification. Donc ça y est, le dispositif est enclenché.

On va ouvrir un diplôme d'université d'intelligence économique. Là aussi c'est un signe d'ouverture vers le monde économique, vers la compréhension que l'on veut donner à nos étudiants mais aussi à nos personnels, des contraintes du monde économique. Nos étudiants ne seront pas tous fonctionnaires. Beaucoup d'entre eux seront dans le secteur privé et ils ont besoin d'appréhender ces difficultés.

Et puis on a créé quelque chose de très innovant qui est l'UE, l'unité d'enseignement transversal entrepreneurial, qui fait que l'on transforme les entrepreneuriales, qui est une sorte de travail tutoré avec des entrepreneurs qui permet à des étudiants de construire des projets d'entreprise. On en fait une unité d'enseignement. C'est-à-dire que l'on donne des crédits de ECTS à un projet tutoré de création d'entreprise.

Ce sont des éléments, je crois, de modernisation très forts de notre université.

Dans le domaine du patrimoine, on a voté notre SDIA qui va être un peu le guide pour les vingt années qui viennent, et puis on a signé le contrat de partenariat « Campus innovant ». Là aussi, je voudrais remercier Anne pour le travail qui a été fait. C'était un travail là aussi d'une grande complexité politique, administrative, financière.

Dans le domaine de la vie sur le campus, c'est pour les étudiants mais pas que, on a réservé des crédits pour une salle de musculation. On avait fait cette promesse, les crédits sont réservés. Je crois même, Anne, que le travail est en cours sur la salle de musculation.

Mme Girollet.- Oui.

Le Président.- Elle va être faite. C'est une promesse et on l'a tenue.

On a réservé des crédits pour un terrain de sport synthétique. Là aussi, cela figure dans le PPI. On avait fait cette promesse. C'est un engagement considérable. C'est au moins 7 ou 800 000 €. Cela va être cofinancé mais on va le faire, et cela aussi est un engagement pour toute la communauté.

Et puis on fait deux choses dont je suis très profondément heureux, on va faire le Centre de santé. On va transformer notre service de médecine préventive qui fait de la médecine de prévention, du conseil, de la vaccination, etc. On va le transformer en un centre de santé qui va permettre d'accueillir pour l'essentiel des étudiants mais aussi des personnels, mais cela sera surtout des étudiants, pour des consultations de médecine générale. C'est-à-dire que les étudiants vont pouvoir sur le campus venir consulter un médecin. Cela est très important pour tous les étudiants qui sont dans des situations sociales défavorisées. C'est très important en particulier pour les étudiants étrangers qui peuvent être dans des situations sanitaires précaires et qui sont en dehors des circuits et qui n'avaient pas recours à un médecin. Cela va être fait. Anne-Valérie WOILLARD porte ce dossier sur le plan administratif, Samuel sur le plan politique. En gros, cela va se mettre en place dans le milieu de l'année, je pense, maintenant. Cela a été aussi d'une très grande difficulté technique à mener.

Et puis on va faire une dernière chose qui n'est peut-être pas en rapport, je ne sais pas mais je vous en parle parce que j'en suis heureux aussi, une épicerie solidaire qui est sur notre campus. Ça y est, on a trouvé les locaux. Avec des associations, on va mettre en place une structure qui permet aux étudiants qui sont dans des situations sociales très précaires d'avoir accès à des aliments dans des conditions financières qui soient très bon marché, et qui leur permet de se nourrir alors même que certains étudiants ont des difficultés à le faire. Là aussi, c'est pratiquement acquis puisqu'on a trouvé les locaux. La démarche administrative est lancée.

Thomas ?

M. Monnet-Poupon.- Je voulais juste souligner qu'on se félicite d'avoir une épicerie solidaire à Dijon. Il y en a une dizaine en France pour l'instant et cela nous fait plaisir que Dijon ne soit pas la dernière et se range plutôt dans les premières universités à avoir une épicerie solidaire sur son campus.

Le Président.- Je dois dire que c'est un projet qui, quand on me l'a présenté, m'a vraiment séduit. Il a fallu qu'on trouve la démarche administrative, il a fallu surtout qu'on trouve les locaux. On n'avait pas les locaux. On aurait pu attendre la

salle multiplex mais, honnêtement, je voulais que l'on fasse cela avant la multiplex. Maintenant, tous les clignotants sont verts. On va le faire.

Et puis je voudrais terminer par des actions importantes qu'on a menées en faveur des personnels et en faveur des ressources humaines. Alors, ce n'est peut-être pas assez et je comprends qu'on puisse penser que ce n'est pas assez mais quand même. Le bilan social a été fait pour la première fois depuis 2009. Il a été voté. Cela a été un gros travail. Il fallait le faire.

Les risques psychosociaux, on en avait pris l'engagement. Tout le travail préparatoire est fait. Les marchés sont passés. C'est-à-dire que le cabinet qui va nous aider est sélectionné. C'est donc sur les rails. Cela va commencer dès le début de l'année.

On a travaillé sur la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels BIATSS. Cela a été difficile. Cela a probablement été insuffisant mais, dans le contexte financier dont je vous ai parlé, qui est difficile, je crois qu'on a au total consacré, on a ventilé entre 100 et 150 000 € par an dans les décisions politiques qui ont été prises l'an passé sur l'indemnitaire des personnels BIATSS et en particulier sur les personnels de catégorie C pour lesquels on a fait l'an passé une revalorisation très significative de l'indemnitaire. Très honnêtement, consacrer 100 à 150 000 € de plus pour cette revalorisation indemnitaire n'est pas neutre.

On a fait une autre chose qui a été techniquement difficile, on a construit des parcours de carrière pour les personnels en CDI. Jusqu'à présent, les personnels en CDI, qui peuvent rester toute leur vie et toute leur carrière dans l'université, n'avaient pas de profil de carrière. Donc ils entraient avec un salaire et ce salaire ne progressait jamais. Dans le dialogue avec les organisations syndicales, on a construit des profils de carrière qui vont leur permettre d'entrer avec un certain indice et de progresser avec des paliers de progression de carrière qui sont maintenant votés, avec des grilles, qui sont, là encore, peut-être pas tout à fait assez ambitieuses mais, en tout cas, qui sont une première étape pour mieux intégrer les personnels en CDI et puis surtout leur construire des vies et des parcours plus proches de ce que sont les personnels titulaires.

Et puis en matière de dialogue, on a quand même relancé un dialogue avec les organisations syndicales. Là encore, j'assume bien que l'on ait des désaccords mais on se voit plusieurs fois dans l'année, on discute, on s'informe, on s'écoute mutuellement et moi, cela me permet d'évoluer. Et même si je ne fais pas exactement toujours ce que souhaitent les organisations syndicales, c'est normal, je suis dans mon rôle, la gouvernance doit gouverner, cela me permet aussi de m'enrichir en écoutant et de faire évoluer les choses. On a fait cela.

On a mis en place un cycle de réunions publiques que, je pense, peu d'universités font. En janvier l'an passé, on a fait 15 réunions publiques. Cette année, il y en aura 16 parce qu'on fait une réunion spécifique sur les bibliothèques. L'an dernier, on a touché plus de 600 personnes en contact direct en allant expliquer ce qu'on fait, en allant écouter ce que disent les gens. Ce n'est quand même pas rien de faire cela.

Et puis on a fait aussi des rentrées solennelles, et les rentrées solennelles sont aussi des moments où l'on vient expliquer la politique à la communauté et cela permet surtout de le faire sur tous les sites territoriaux. Cela est aussi quelque chose d'important. C'est un message qui est de dire « vous, sites territoriaux, vous voyez qu'on vous traite, qu'on vous considère, qu'on vous valorise exactement comme le campus dijonnais puisqu'on fait une cérémonie avec les collectivités, avec les maires, avec exactement comme on le fait sur le campus dijonnais ».

Voilà quelques grandes mesures, et vous voyez que l'on n'a pas rien fait. On a fait beaucoup de choses. On a modernisé, on a beaucoup travaillé. Il y a beaucoup d'autres chantiers qui sont en route et dont on vous parlera l'année prochaine parce que j'espère qu'ils aboutiront en cours d'année.

Ceux que je vous présente sont ceux qui m'ont probablement le plus marqué, qui me paraissent les plus importants. J'imagine que vous avez lu le rapport annuel d'activité. Bien d'autres choses sont présentées.

Tout ceci est donc maintenant soumis à vos questions auxquelles je répondrai ou nous répondrons avec grand plaisir.

M. de Mesnard.- Juste un complément. Je ne sais pas si tu l'as dit mais on a voté la création de l'IAE comme véritable composante qui va pouvoir se développer. Pour le secteur de l'IAE, c'est extrêmement important.

Le Président.- Tout à fait. Cela figure dans le rapport. Les questions statutaires sont dans le rapport mais c'est vrai que les évolutions statutaires ne sont pas forcément spectaculaires mais ce sont des choses très structurantes qui préparent très bien l'avenir. Je pense que ce qu'on a fait va libérer une énergie dans le domaine des sciences de gestion et j'espère que les sciences de gestion vont pouvoir véritablement se développer au meilleur niveau dans notre université et, de fait, se trouver en situation d'apporter un équilibre aux écoles et notamment à l'École de commerce. Ce que je dis n'a rien d'opposant à l'École de commerce. Je pense qu'il est bien que l'on ait dans l'agglomération dijonnaise une école de commerce de statut privé mais je pense qu'il était normal qu'on donne aux Sciences de gestion publiques le moyen de se développer de façon équilibrée par rapport au secteur privé, et c'est bien le sens de ce qu'on a essayé de faire. Tout à fait.

Merci, Louis, pour cette remarque. Avez-vous d'autres commentaires, d'autres remarques ? Non ? Rien d'autre ? Je soumetts donc formellement à votre approbation ce bilan annuel d'activité. Une fois qu'il sera approuvé, on le diffusera à l'ensemble de la communauté universitaire.

Y a-t-il des oppositions à ce rapport annuel d'activité ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ? Pas de refus de vote.

Merci.

18 pour, 2 abstentions

En tout cas, soyez assurés que toute l'équipe, parce que c'est vraiment un travail d'équipe, est terriblement et profondément engagée dans l'ensemble de ces activités. Donc rendez-vous l'année prochaine, à la même époque, pour faire le bilan de ce que nous aurons fait au cours de l'année 2014.

Mme Gerrer.- Juste, Alain, si tu me le permets, j'aurais voulu qu'on félicite aussi officiellement Virginie Fidon pour tout le travail de mise en page qu'elle a fait à l'arrachée sur ce rapport d'activité.

Le Président.- C'est vrai. Bonne remarque. Le rapport annuel d'activité, on s'efforce de le faire annuel et donc de le présenter au dernier conseil d'administration mais c'est très compliqué parce que vous voyez que dans le rapport figurent des choses qui ont été votées aujourd'hui. On s'y met au tout dernier moment pour

pouvoir être le plus précis possible mais, effectivement, pour les collègues du service Communication, pour Virginie et pour Étienne Perlot, chef de cabinet, qui a assuré la rédaction, cela a été un vrai *challenge* que de tenir les délais. Tu as raison, Marie-Geneviève. Je te remercie de le souligner.

J'en ai terminé sur cette question. Anne va maintenant intervenir sur deux points qui sont relatifs au patrimoine immobilier, sur le transfert d'affectation du bâtiment Épicure à AgroSup et la déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier dénommé « IUFM de Chalon ».

Anne, à toi.

XI) Questions relatives au patrimoine immobilier

1. Transfert d'affectation du bâtiment Épicure de l'uB à AgroSup

Mme Girollet.- Pour Épicure, tu ne voulais pas en parler ?

Le Président.- Vas-y. Parles-en. S'il y a lieu, j'interviendrai. Vas-y.

Mme Girollet.- Le premier point est sur le bâtiment Épicure, ex-AgroSup Nord, ex-ENSBANA, pour faire l'historique des différentes appellations de ce bâtiment.

Il vous est proposé qu'on transfère l'affectation de ce bâtiment de l'uB vers AgroSup.

C'est un choix avant tout politique puisqu'AgroSup est un partenaire privilégié de l'université. La relation avec AgroSup est excellente et déterminante au sein du Grand Campus et pour l'avenir de l'UBFC. Mais il y a également des arguments juridiques puisque France Domaine considère que ce bâtiment aurait dû être transféré lorsqu'AgroSup a été créé. Donc l'université vous propose d'accepter ce transfert d'affectation du bâtiment de l'uB vers AgroSup.

Le Président.- Merci, Anne. Donc en gros, des arguments politiques, des arguments techniques. Finalement, on peut le lire aussi d'une façon assez positive pour nous dans la mesure où c'est AgroSup qui utilise pour l'essentiel ce bâtiment et pas nous, mais il figure pour l'instant à notre patrimoine immobilier. En fait, il pèse de façon positive dans les surfaces dont bénéficie l'université. Or, dans le cadre du prochain CPER, nous avons tout intérêt à présenter le patrimoine immobilier de l'établissement comme minimal si nous voulons pouvoir justifier la construction de bâtiments nouveaux. D'une certaine façon, reconnaître la situation réelle qui est qu'AgroSup est l'utilisateur du bâtiment et déléguer ce bâtiment peut nous permettre de convaincre de la construction de bâtiments pour l'avenir.

Laurent ?

M. Brachais.- Qu'en est-il des équipes de recherche qui sont accueillies au sein de ce bâtiment ?

Mme Girollet.- Pour les utilisateurs du bâtiment, cela ne change rien. En revanche, les charges du propriétaire seront assumées par AgroSup. De toute façon, nous avons un système de reversement pour répartition des fluides, etc. Donc là, cela ne changera rien. Financièrement, ce qui change surtout pour l'université, c'est

la maintenance puisque la maintenance, en revanche, sera à la charge d'AgroSup. Sinon, pour les utilisateurs, cela ne change rien.

Le Président.- On va, de fait, faire un petit peu d'économie en termes de maintenance. Louis ?

M. de Mesnard.- Oui, je voudrais moduler un tout petit peu ce qui vient d'être dit sur « le bâtiment ne nous sert pas beaucoup ». Il y a quand même les cours de master de biologie et de microbiologie qui sont, par un accord entre l'Ub et AgroSup, gérés par AgroSup. Ils ont lieu dans ce bâtiment. Moi-même, je donne cours de microbiologie dans plusieurs M2, et c'est quand même important. Donc il faut s'assurer que les accords avec AgroSup continuent pour ne pas qu'on se trouve à la rue avec nos M2, sachant que nous sommes logés.

Mme Girollet.- Oui.

Le Président.- Bien sûr. Ce que tu dis est très important et cela mérite qu'on le prolonge et qu'on s'y appesantisse. AgroSup est effectivement un des partenaires forts. C'est un des acteurs majeurs de notre Grand Campus. Précisément, cette décision a aussi beaucoup d'importance politique pour AgroSup parce que l'école souhaite faire de ce bâtiment le siège de son administration centrale et de son conseil. Pour AgroSup, c'est dire : « vous voyez, le cœur d'AgroSup est sur le campus universitaire ». Ce n'est pas neutre en termes d'image et en termes politiques et en termes d'affichage du lien entre AgroSup et l'université. C'est aussi pour cela qu'indépendamment des questions de mètres carrés, indépendamment des questions qu'on nous l'impose plus ou moins ou, en tout cas, que c'est souhaitable pour des questions de France Domaine, politiquement, compte tenu de la qualité et du caractère assez profond des relations que l'on a avec AgroSup, je souhaitais depuis très longtemps, depuis bien longtemps, qu'on puisse faire cette opération que je vois aussi comme un marqueur de la qualité relationnelle que l'on est en train de construire avec AgroSup.

Je prolonge encore un petit peu pour dire que c'est absolument essentiel, absolument crucial, que cette qualité que l'on a de relations de coconstruction politique avec AgroSup est essentielle parce que sur beaucoup de grandes opérations, le périmètre de ce qu'on fait n'est pas l'uB, c'est le Grand Campus. Et dans le cadre du Grand Campus, avec AgroSup, avec le CHU, avec le Centre Leclerc, avec le CNRS, avec Inserm, avec l'INRA, avec l'IRTESS, avec le CEA, on construit vraiment tous ensemble la politique depuis maintenant dix-huit mois. Et pour ceux d'entre nous qui avons travaillé sur la stratégie scientifique (encore une fois, PARI, CPER, FEDER, Idex), parce que ce sont des choses qui nous mobilisent beaucoup en ce moment, le fait qu'on puisse travailler en grande confiance et qu'on puisse avoir le sentiment qu'on construit vraiment ensemble une politique avec les acteurs du Grand Campus, c'est quelque chose qui est déterminant pour préparer l'avenir. Et à ce titre, je souhaite aussi qu'on puisse donner à AgroSup un véritable signal très fort des liens que l'on peut avoir avec eux. C'est aussi le sens de cette décision.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou d'autres questions, je soumetts cette décision à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (20 pour)

Le point suivant est sur l'IUFM de Chalon.

2. Déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier dénommé « IUFM de Chalon »

Mme Girollet.- Le bâtiment dénommé « IUFM de Chalon » est appelé à être libéré puisque nous organisons le déménagement du département MEEF de l'ESPE de Chalon sur le site de l'IUT de Chalon. Ce déménagement sera opérationnel à la rentrée prochaine. Ensuite, le bâtiment sera libéré. Cela veut dire qu'il sera remis à l'État. L'État jugera ensuite de la suite à donner à ce bâtiment : soit il le remet à une autre administration, soit il le vend. Si l'État le vend, l'université pourra récupérer par une procédure qu'on appelle « le compte d'affectation spécial », le CAS Immobilier, une partie du prix de vente. L'université pourra utiliser cet argent pour restructurer d'autres bâtiments ou réhabiliter d'autres bâtiments.

Cette procédure est longue et la première étape à faire est de faire cette déclaration d'inutilité du bâtiment appelé « IUFM de Chalon » à compter du 1^{er} janvier 2015, c'est-à-dire qu'on se laisse un peu de marge par rapport au déménagement. C'est l'objet de la délibération qui vous est soumise aujourd'hui.

Je lis la délibération ?

Le Président.- Oui.

Mme Girollet.- *« L'université de Bourgogne déclare ne plus avoir l'utilité, à compter du 1^{er} janvier 2015, d'un ensemble immobilier dénommé « IUFM de Chalon » appartenant à l'État, immatriculé dans l'application Chorus sous le numéro 166464, sis au 1, rue des Prés Devant 71100 Chalon-sur-Saône, cadastré section CP19 pour 6 840 m², tel que décrit dans la convention d'utilisation du 17 juin 2013.*

En conséquence, l'université souhaite remettre ce bâtiment à l'État. »

Le Président.- Merci, Anne. Là encore, c'est notre politique. On fait des choix. On rationalise. On réduit l'affichage de notre patrimoine. On se met en situation d'échanger des bâtiments qui ne servent à rien contre, peut-être, d'autres qui serviront à quelque chose.

Mme Girollet.- C'est ce que nous avons décrit dans notre SDIA qui a été voté en juillet.

Le Président.- Et là encore, c'est pour Anne un énorme travail de négociation et de discussion sur le site, avec les collectivités territoriales notamment, parce qu'il y a des enjeux politiques très lourds autour de ces questions de patrimoine sur les sites territoriaux.

Pas de question ? Pas de remarque particulière ? Donc je sou mets cette délibération à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Unanimité (20 pour)

XII) Questions diverses

Le Président.- Écoutez, il est 17 h 15. On termine dans les temps.

C'est le dernier conseil d'administration de l'année. Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes.

Je voudrais vous dire également que la cérémonie des vœux aura lieu le 9 janvier, à 16 h 30. Bien entendu, réservez-la à votre agenda. Vous n'avez peut-être pas encore été tous invités.

Mme Gerrer.- C'est sur le site.

Le Président.- C'est sur le site. Donc réservez cela à votre agenda.

Et comme c'est le dernier CA, je voudrais à nouveau remercier toute l'équipe qui m'entoure.

Remercier Marie-Geneviève qui est à mes côtés physiquement tout de suite, là.

Remercier Marie-France Mathieu qui est à mes côtés depuis six mois et toute l'équipe des VP qui sont aujourd'hui :

- Dominique, aux Finances,
 - Samuel, aux Ressources Humaines,
 - Annie, à la Recherche et aux relations avec la Franche-Comté,
 - Anne, au Patrimoine, au Développement durable et aux Sites,
- qui font un travail absolument formidable, sans compter le reste de l'équipe.
Merci à tous et très bonnes fêtes de fin d'année.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 17)

Le Président

Alain BONNIN